SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

Document de Référence

Relatif à l'exercice 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 25/09/2025 sous la référence EN/EM/024/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_204.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attitrée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
Dh	Dirham
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DREC	Direction du recouvrement
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DSQ	Direction de Support et Qualité
ECOA	Établissements de Crédit et Organismes Assimilés
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR[1]	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance
SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB[2]	Société Générale Marocaine de Banques
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce

[1] Ancienne dénomination sociale de Atlantic Re
[2] Ancienne dénomination sociale de Saham Bank

DEFINITIONS

Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer : - Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions - Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; - La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
Coût Net du Risque (CNR)	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Encours brut / encours brut comptable	Correspond à la somme : - Du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus - De la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA - Des créances en souffrances sur tous les produits
Encours net	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice nets des remboursements par anticipation.
Refinancement	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue distribuer des crédits.

SOMMAIRE

Partie I. Attestations et coordonnées 7

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM 8

I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM 9

I.3. L'Organisme Conseil 10

I.4. Responsable de l'information financière 11

I.5. Coordonnées de l'agence de notation 11

Partie II. Présentation générale de la société EQDOM 12

II.1. Renseignements à caractère général 13

II.2. Capital social 15

II.3. Endettement d'EQDOM 21

Partie III. Gouvernance d'EQDOM 26

III.1. Assemblées générales 27

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration 29

III.3. Organe de direction : La Direction Générale 39

Partie IV. Activité d'EQDOM 44

IV.1. Historique d'EQDOM 45

IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe 48

IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe 54

IV.4. Filiales d'EQDOM 62

IV.5. Le secteur du crédit à la consommation 64

IV.6. Activité d'EQDOM 78

Partie V. Informations Environnementales et sociales 91

V.1. Environnement 92

V.2. Approche RSE 92

V.3. Réalisations 92

V.4. Informations sociales 92

Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques 97

VI.1. Stratégie de développement 98

VI.2. Stratégie d'investissement 100

VI.3. Moyens techniques 101

Partie VII. Situation financière d'EQDOM 102

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés) 103

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes 105

VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2024 123

VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2025 ____ 147

VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2025 ____ 148

Partie VIII. Perspectives ____ 149

Partie IX. Faits exceptionnels ____ 151

Partie X. Litiges et affaires contentieuses ____ 153

Partie XI. Facteurs de risque ____ 155

XI.1. Risque Client ____ 156

XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC ____ 157

XI.3. Risque de taux et de liquidité ____ 157

XI.4. Risque d'exploitation ____ 158

XI.5. Risques opérationnels ____ 158

XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif ____ 160

XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire ____ 160

XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires ____ 161

XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits ____ 161

XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique ____ 161

Partie XII. Annexes ____ 162

Partie I. Attestations et coordonnées

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	**EQDOM**
Représentant légal	Moulay M'Hamed ELALAMY
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.64.75.14
Numéro de télécopieur	05.22.64.75.11
Adresse électronique	directiongénérale@saham.com

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2024

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Moulay M'Hamed ELALAMY
Président du Conseil d'Administration

I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	MAZARS AUDIT ET CONSEIL	FIDAROC GRANT THORNTON	BDO Audit Tax & Advisory S.A
Représentant légal	Abdou DIOP	Faïçal MEKOUAR	Abderrahim GRINE
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	Ac9, Rue Al Maysse, Secteur 15 - Hay Riad 10100 - Rabat
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.54.48.00	05.37.63.37.02
Numéro de télécopieur	05.22.42.34.00	05.22.29.66.70	05.37.63.37.11
Date de début du mandat	2017	2020	2023
Date de renouvellement du mandat	2020	2023	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Adresse électronique	abdou.diop@mazars.ma	faical.mekouar@ma.gt.com	agrine@bdo.ma

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2024

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice 2022, et par nos soins au titre des exercices 2023 et 2024 ;
- Les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice 2022, et par nos soins au titre des exercices 2023 et 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

BDO Audit Tax & Advisory S.A
M. Abderrahim GRINE,
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR,
Associé

I.3. L'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	**Saham Bank**
Représentant légal	Abdelhaq Naji BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les indicateurs du premier trimestre et du deuxième trimestre 2025 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'APSF.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 57% de Saham Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil

I.4. Responsable de l'information financière

Dénomination ou raison sociale	**EQDOM**
Responsable de la communication	Mustapha EL GHAZI
Fonction	Directeur financier délégué
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.62.70
Adresse électronique	mustapha.elghazi@eqdom.co.ma

I.5. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	**FITCH RATINGS LIMITED**
Adresse	30 North Colonnade – Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44 20 3530 2682
Adresse électronique	matthew.pearson@thefitchgroup.com

Partie II. Présentation générale de la société EQDOM

II.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, ANGLE Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Capital social au 31/05/2025	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre
Objet social **(article 3 des statuts)**	La société a pour objet : ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être ; ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerktouni, Casablanca
Liste des textes legislatifs et règlementaires applicables	Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

	De par son activité, EQDOM est régie par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions suivantes : ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Loi n°44-12 relative a l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public a l'epargne ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37,75% en 2023, 38,50% en 2024 et 39,25% en 2025), à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA) et à la Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices et revenus (CSS) (conformément au barème fiscal) Le taux de la Cotisation Sociale de Solidarité en 2025 est fixé à 5% sur le résultat fiscal qui dépasse 40 M MAD applicable jusqu'à la fin de l'année 2025
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II.2. Capital social

II.2.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 31 mai 2025 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II.2.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en DH)	Capital social après augmentation du capital (en DH)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 DH
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 DH
30/06/1977	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 DH
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	30 000 6 000	100 DH
03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 DH (dont 100 DH de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 DH (dont 100 DH de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100DH
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	75 640 51 160	110 DH (dont 100 DH de nominal) 125 DH (dont 100 DH de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100DH
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 DH
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	100 DH
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 DH (dont 100 DH de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.

II.2.3. Evolution de l'actionnariat

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1er mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Saham Bank (ex-SGMB) a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Saham Bank (ex-SGMB) a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, Atlantic Re (Ex-SCR) a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales (y compris EQDOM) au profit de Saham Finances.

La finalisation de l'opération intervenue le 3 décembre 2024 a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par Saham Bank (ex-SGMB) et Investima dans le capital d'EQDOM.

En conséquence, à l'issue de la réalisation de l'opération, Saham Finances, à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'Eqdom, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat (OPA) sur les actions Eqdom conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

En mars 2025, Saham Finances a lancé une Offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur EQDOM. Cette opération, a été initiée avec Saham Bank (ex-SGMB) et Investima.

Les résultats de l'OPA obligatoire, qui a fait l'objet de la note d'information visée par l'AMMC le 03 mars 2025 sous la référence VI/EM/003/2025 et qui s'est déroulée du 11 mars 2025 au 24 mars 2025 inclus, se présentent comme suit :

Nombre de titres visés par l'OPA	En % du capital	Nombre de titres apportés à l'OPA	En % du capital	Nombre d'apporteurs de titres	Taux de participation
364 112	21,80%	2 928	0,18%	17	0,80%

L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank, nouvelle identité du groupe actionnaire majoritaire d'EQDOM.

Saham Bank a acquis, le 7 juillet 2025, 51.812 actions Eqdom auprès de la société Investima, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant EQDOM.

L'actionnariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

	2020		2021		2022		2023		2024	
Actionnaire	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*
Saham Bank (ex-SGMB)	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
RCAR	281 972	16,9%	172 243	10,3%	171 743	10,3%	169 962	10,2%	169 962	10,2%

CIMR	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
Atlantic Re (Ex-SCR)	86 668	5,2%	77 525	4,6%	86 518	5,2%	86 518	5,2%	86 518	5,2%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Sanlam Maroc	25 173	1,5%	6 397	0,4%	6 397	0,4%	6 397	0,4%	6 397	0,4%
Autres actionnaires	226 779	13,6%	364 427	21,8%	355 934	21,3%	357 715	21,4%	357 715	21,4%
Total	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100,0%**

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

** Arrondi à la décimale supérieure*

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Sens du franchisse-ment	Commentaires
Société Générale France	-	949 053	03/12/2024	-	-	50%, 33,33%, 20%, 10% et 5%	A la baisse	Société Générale France ne détient aucune action EQDOM
Saham Finances	949 053	-	03/12/2024	-	56,82%	5%, 10%, 20%, 33,33% et 50%	A la hausse	Détention indirecte d'EQDOM à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima

Source : EQDOM

Il est à noter que les franchissements de seuils ont été déclenchés suite à la cession par Société Générale France de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales (y compris EQDOM) au profit de Saham Finances.

II.2.4. Actionnariat actuel

Au 07 juillet 2025, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
Saham Bank (ex-SGMB) *	951 981	57,00%
RCAR	169 962	10,18%
CIMR	100 605	6,02%
Atlantic Re (Ex-SCR)	86 518	5,18%
Administrateurs d'EQDOM	11	0,00%
Autres actionnaires **	361 173	21,62%
Total	**1 670 250**	**100%**

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

(*) Saham Bank a acquis, le 7 juillet 2025, 51.812 actions Eqdom auprès de la société Investima, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant EQDOM. Ces titres ont été acquis pour un montant global de 54.143.540 dirhams (soit 1 045 MAD par action).

(**) Actionnaires détenant moins de 3%

Les principaux actionnaires, détenant plus de 5% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

Saham Bank :

▪ **Dénomination sociale**	Saham Bank
▪ **Forme juridique**	Société Anonyme à Directoire
▪ **Activité**	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ **Actionnariat au 31/12/2024**	- Saham Finances : 57,68%

	- Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,79%
▪ **PNB consolidé 2024**	5 806,5 MMAD
▪ **Capitaux propres consolidés 2024**	15 541,4 MMAD
▪ **Résultat net consolidé 2024**	795,1 MMAD

Source : Saham Bank

RCAR :

▪ **Dénomination sociale**	**RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)**
▪ **Forme juridique**	Etablissement public
▪ **Activité**	Prévoyance sociale
▪ **Actionnariat**	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
▪ **Total bilan 2023**	115 203,3 MMAD
▪ **Capitaux propres 2023**	1 031,7 MMAD

Source : RCAR

CIMR :

▪ **Dénomination sociale**	**CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)**
▪ **Forme juridique**	Société mutuelle de retraite
▪ **Activité**	Gestion du régime de retraite
▪ **Actionnariat**	-
▪ **Provisions techniques 2024**	92 977 MMAD
▪ **Valeur marché du portefeuille 2024**	107 248 MMAD
▪ **Produits nets du patrimoine 2024**	4 132 MMAD

Source : CIMR

Atlantic Re (Ex-SCR) :

▪ **Dénomination sociale**	**Atlantic Re**
▪ **Forme juridique**	Société anonyme
▪ **Activité**	Réassurance toutes branches
▪ **Actionnariat**	- CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% - Divers actionnaires : 6%
▪ **Chiffre d'affaires 2024**	3 879,9 MMAD
▪ **Capitaux propres 2024**	3 054,8 MMAD
▪ **Résultat net 2024**	437,1 MMAD

Source : Atlantic Re (Ex-SCR)

II.2.5. Accord conclu ayant un impact sur la structure d'actionnariat d'EQDOM

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Saham Bank (ex-SGMB), actionnaire majoritaire d'EQDOM.

La réalisation de cette opération a eu lieu à fin 2024 et a entrainé un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

II.2.6. Capital potentiel d'EQDOM

A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.2.7. Pacte d'actionnaires d'EQDOM

A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.2.8. Evolution du cours en bourse du titre sur les 36 derniers mois

Historique du cours de bourse EQDOM du 01/06/2022 au 30/05/2025 *(en MAD)*

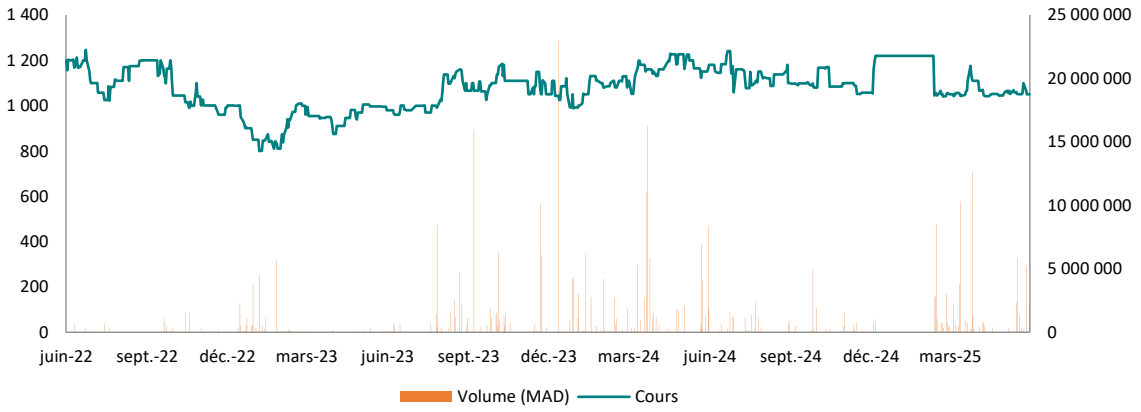

Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices :

En MAD	2022	2023	2024
Cours Min	850,00	800,00	990,00
Cours Max	1 520,00	1 184,00	1 240,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM du 4ème trimestre 2023 et au 1er trimestre 2025 :

En MAD	4e Trimestre 2023	1er Trimestre 2024	2e Trimestre 2024	3e Trimestre 2024	4e Trimestre 2024	1er Trimestre 2025
Cours Min	987,20	990,00	1 058,00	1 077,00	1 051,00	1 040,00
Cours Max	1 184,00	1 198,00	1 240,00	1 180,00	1 219,00	1 219,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois :

En MAD	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25
Cours Min	1 053,00	1 219,00	1 040,00	1 041,00	1 041,00	1 050,00
Cours Max	1 219,00	1 219,00	1 219,00	1 176,00	1 110,00	1 100,00

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices :

En KMAD	2022	2023	2024
Volume quotidien moyen	200,65	519,27	533,63
Volume global	50 964,69	129 297,31	131 273,06

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois :

En KMAD	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25
Volume des transactions	1 895,60	0,00	21 825,55	34 334,95	3 240,12	18 482,65

Source : Bourse de Casablanca

Il est à préciser qu'une suspension de cotation est intervenue en fin 2024 et début 2025.
Cette suspension intervient à la suite du dépôt d'un projet d'offre publique d'achat obligatoire (OPA) par les sociétés Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima. Ce projet d'OPA fait suite à l'acquisition par Saham Finances de 57,68% du capital social et des droits de vote de Saham Bank (ex-SGMB), qui détient au 31/12/2024 elle-même 53,72% des droits de vote d'EQDOM. Par cette transaction, Saham Finances dépasse indirectement le

seuil réglementaire de 40% des droits de vote d'EQDOM, ce qui déclenche une obligation légale de lancer une offre publique d'achat.

L'analyse de la valeur EQDOM sur le marché se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement
P/E	2023	19,6x	14,3x
	2024	ns	18,0x
D/Y	2023	5,2%	4,2%
	2024	0,0%	3,4%
P/B	2023	1,2x	1,2x
	2024	1,2x	1,1x
Capitalisation boursière au 31/12/2024 (en MMAD)		**2 036**	**6 021**
Capitalisation boursière au 30/05/2025 (en MMAD)		**1 754**	**5 936**

Source : Bourse de Casablanca
Note : Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2023 ont été pris du Flash quotidien de Saham Capital Bourse du 28/06/2024
Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2024 ont été pris du Flash quotidien de Saham Capital Bourse du 30/05/2025
P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)
D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)
P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Sur les trois derniers exercices et sur l'exercice en cours, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2022	2023	2024	2025
Dividendes par action au titre de n-1 (en MAD)	40	55	55	-
Total Dividende (en KMAD)	**66 810**	**91 864**	**91 864**	**-**
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	**35 064**	**91 326**	**89 894**	**-6 963**
BPA de l'année n-1 (en MAD)	**21**	**55**	**54**	**-4**
Pay out Ratio	**191%**	**101%**	**102%**	**-**

Source : EQDOM

La politique de distribution de dividendes d'EQDOM porte sur la distribution de la quasi-totalité des bénéfices réalisés au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2022 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2021 à 40 MAD par action. En conséquence, le pay out ratio reste toujours supérieur à 100% vu que le niveau de résultat net réalisé en 2021 reste toujours en dessous des niveaux historiques observés entre 2017 et 2019 malgré la baisse des dividendes distribués en 2022 répondant à une politique de distribution régulière et permanente (hors 2020).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2023 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2022 à 55 MAD par action. La distribution des dividendes est passée de 40 à 55 MAD par action, soit une hausse de 37,5%.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2024 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2023 à 55 MAD par action.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2025, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter l'intégralité du déficit net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 6 963 467,29 MAD au compte « report à nouveau ».

II.3. Endettement d'EQDOM

II.3.1. Dettes privées

- **Bons de Sociétés de Financement :**

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%. Dans ce sens, et en respect de ce plafond, l'encours des BSF à échoir est de 5 419 millions de dirhams au 31 mai 2025 sur un plafond de 7 000 millions de dirhams.

Au 31 mai 2025, l'encours des BSF à échoir s'élève à 5 419 millions de dirhams, ventilés comme suit :

Date de règlement/livraison	Date d'échéance	Maturité (Années)	Mode de remboursement	Taux de référence	Spread (Bps)	Taux de sortie	Montant (MMAD)	Encours au 31/05/2025 (MMAD)	Taux
31/05/2022	29/08/2025	3,25	In fine	2,15%	55	2,70%	185	185	Fixe
01/08/2022	01/08/2025	3	In fine	2,24%	60	2,84%	170	170	Fixe
03/07/2023	03/07/2025	2	In fine	3,56%	50	4,06%	70	70	Fixe
31/07/2023	02/08/2027	4	In fine	3,71%	60	4,31%	150	150	Fixe
04/10/2023	05/10/2026	3	In fine	3,62%	55	4,17%	100	100	Fixe
27/11/2023	27/11/2026	3	In fine	3,51%	55	4,06%	240	240	Fixe
27/11/2023	29/11/2027	4	In fine	3,63%	60	4,23%	100	100	Fixe
18/12/2023	18/12/2026	3	In fine	3,42%	55	3,97%	290	290	Fixe
31/01/2024	02/02/2026	2	In fine	3,25%	50	3,75%	440	440	Fixe
28/02/2024	02/03/2026	2	In fine	3,31%	50	3,81%	340	340	Fixe
28/02/2024	28/05/2026	2,25	In fine	3,32%	52	3,84%	120	120	Fixe
28/05/2024	28/05/2026	2	In fine	3,23%	50	3,73%	230	230	Fixe
21/06/2024	22/06/2026	2	In fine	3,26%	50	3,76%	150	150	Fixe
31/07/2024	31/07/2026	2	In fine	2,91%	50	3,41%	270	270	Fixe

02/08/2024	02/02/2027	2,5	In fine	2,96%	53	3,49%	130	130	Fixe
30/09/2024	30/09/2026	2	In fine	2,80%	45	3,25%	200	200	Fixe
30/10/2024	01/11/2027	3	In fine	2,83%	50	3,33%	274	274	Fixe
29/11/2024	29/05/2028	3,5	In fine	2,84%	52	3,36%	80	80	Fixe
30/12/2024	30/03/2028	3,25	In fine	2,88%	52	3,40%	200	200	Fixe
31/01/2025	31/01/2029	4	In fine	2,73%	55	3,28%	200	200	Fixe
28/02/2025	01/03/2027	2	In fine	2,63%	45	3,08%	260	260	Fixe
03/03/2025	03/06/2027	2,25	In fine	2,65%	46	3,11%	220	220	Fixe
03/03/2025	03/09/2027	2,5	In fine	2,67%	47	3,14%	200	200	Fixe
28/03/2025	01/04/2027	2	In fine	2,43%	45	2,88%	340	340	Fixe
29/05/2025	31/05/2027	2	In fine	2,26%	40	2,66%	460	460	Fixe
							5 419,00	**5 419,00**	

Source : EQDOM
(*) Taux des Bons du Trésor secondaire observé à partir de la courbe des taux de Bank Al Maghrib

Le management de la société prévoit de renouveler tout ou partie des tombées de BSF si les conditions de marché le permettent.

Evolution de l'encours BSF d'EQDOM entre 2022 et 2024

L'évolution de l'encours BSF sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Evol 23/22	Evol 24/23
Encours BSF émis*	3 724,7	3 128,0	4 369,0	-16,0%	39,7%

Source : EQDOM
(*) Hors intérêt courus

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022 et 2023, le management d'EQDOM a privilégié le recours au financement bancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la baisse de l'encours BSF émis entre 2021 et 2023.
En 2024, la hausse des encours BSF de 39,7% est expliquée par des taux d'intérêt avantageux.

- **Emissions obligataires :**

A fin 2024, L'encours de l'emprunt obligataire émis initialement pour (1 500 000 000 MAD) le 14/11/2029 a été totalement remboursé. Notons que la période autorisant le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires telle que validée par l'AGO en date du 12/07/2019 est expirée en date du 11/07/2024.

Evolution de l'encours obligataire d'EQDOM entre 2022 et 2024

L'évolution de l'encours obligataire sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Evol 23/22	Evol 24/23
Evolution de l'encours obligataire	375,0	0,0	0,0	-100,0%	n.a

Source : EQDOM

L'encours obligataire provient d'une seule ligne obligataire d'un montant nominal de 1,5 Mrd MAD remboursable annuellement et qu'en 2023, EQDOM a procédé au remboursement de la dernière échéance.

II.3.2. Dettes bancaires

Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 31 décembre 2024, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement	Montant autorisé (En Kdh)	Montant utilisé (En Kdh)
Facilités de caisse	733 800	13 034
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	450 000	450 000
TOTAL	1 183 800	463 034

Source : EQDOM

Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2022 et 2024

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	2024	Evol 23/22	Evol 24/23
Evolution de l'encours des dettes bancaires	1 160 366,0	2 299 071,0	1 289 739,0	98,13%	-43,9%

Source : EQDOM

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022 et 2023, le management d'EQDOM a privilégié le recours au financement bancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la baisse de l'encours BSF émis entre 2021 et 2023.

En 2024, la baisse de l'encours des dettes bancaires de 43,9% est expliquée par des taux d'intérêt moins avantageux. Courant 2024, les taux des lignes bancaires étaient plus chers que celles des lignes BSF. En conséquence, toutes les tombées de ces lignes bancaires ont été remplacées par des émissions BSF.

EQDOM n'est pas assujetti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

Crédits bancaires obtenus depuis la clôture des comptes au 31/12/2024

Le total des nouveaux crédits bancaires obtenus des banques du 01/01/2025 au 17/06/2025 s'élèvent à 682 KMAD. L'encours restant au 17/06/2025 s'élèvent à 287 KMAD.

Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation par EQDOM

Aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion/ négociation par EQDOM.

II.3.3. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Engagements donnés	**22 472**	**16 083**	**-28,4%**	**14 082**	**-12,44%**
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22 472	16 083	-28,4%	14 082	-12,44%
Engagements reçus	**652 387**	**727 658**	**11,5%**	**720 766**	**-0,95%**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	652 387	727 658	11,5%	720 766	-0,95%
Valeurs et suretés reçues en garantie	**51 210**	**47 549**	**-7,1%**	**45 699**	**-3,89%**

Hypothèques	51 210	47 549	-7,1%	45 699	-3,89%

Source : EQDOM – comptes consolidés

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

II.3.4. Nantissement d'actifs d'EQDOM

Les actifs d'EQDOM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.3.5. Notation d'EQDOM

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en janvier 2025 sont les suivantes :
Note à court terme : confirmé à « F1+(mar) ».
Note à long terme : baissé à « AA-(mar) » ; Perspectives stables.

L'évolution de note attribué par Fitch Ratings à EQDOM sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme
Janvier-2025	F1+	AA-	Stable
Avril-2024	F1+	AA+	Sous surveillance négative
Février-2024	F1+	AA+	Stable
Février-2023	F1+	AA+	Stable

Source : Fitch Ratings

L'extrait traduit du communiqué de presse de janvier 2025 se résume comme suit :

Fitch Ratings a baissé la note nationale à long terme d'EQDOM de AA+(mar) à "AA-(mar)".

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

Les notations d'EQDOM sont basées sur le soutien potentiel de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB ; "AA (mar)"/Stable). Les notes ont également été retirées de la Sous surveillance négative. La baisse des notations nationales d'EQDOM fait écho à une récente action similaire sur SGMB. SGMB utilise EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. Fitch estime qu'EQDOM joue un rôle important pour SGMB, ce qui a une grande influence sur l'évaluation de la probabilité de soutien d'EQDOM.

Selon Fitch, le profil de crédit d'EQDOM est inférieur au profil de crédit de la société basé sur le soutien.

Filiale d'importance stratégique : Fitch considère qu'EQDOM est stratégiquement importante pour SGMB en tant que société de financement spécialisée. SGMB détenait directement 53,72% d'EQDOM à la fin du premier semestre 2024 et 3,1% supplémentaires par l'intermédiaire d'une autre entité du groupe. Saham a récemment lancé une offre publique d'achat pour augmenter sa participation dans EQDOM.

Forte intégration de la direction : Le directeur général d'EQDOM était auparavant un cadre supérieur de SGMB et le directeur général de SGMB membre du conseil d'administration d'EQDOM. Les lignes hiérarchiques entre EQDOM et SGMB sont structurées de manière à refléter le cadre matriciel du groupe. La direction de SGMB vise à accroître les synergies avec EQDOM à moyen terme, ce qui pourrait conduire à une intégration plus poussée.

Prêteur Monoline : EQDOM est la quatrième société de crédit à la consommation au Maroc, avec une part estimée à 15% du total des actifs du secteur à la fin du premier semestre de l'année 2024. Son portefeuille de prêts est

pondéré par des prêts à la consommation non garantis, principalement des employés du secteur public, des retraités et d'autres clients à risque relativement faible. Les prêts automobiles représentaient environ 40% du total des prêts à la fin du premier semestre de l'année 2024. L'évaluation du profil d'activité tient également compte d'une diversification des revenus plus faible que dans les banques, en raison d'une offre de produits limitée, ainsi que d'une dépendance totale à l'égard des financements autres que les dépôts.

Capitalisation adéquate : Le ratio d'adéquation du capital total d'EQDOM de 16,8% à la fin du premier semestre de l'année 2024 est largement supérieur à l'exigence réglementaire minimale de 12%. Fitch considère que la capitalisation globale d'EQDOM et les mesures de levier sont proportionnelles à son profil de risque.

Bon accès au financement : En tant que société de crédit à la consommation, EQDOM est financée par le marché de gros, principalement par l'émission d'obligations nationales à moyen terme. Les besoins de refinancement sont gérables, étant donné la forte demande locale pour les instruments de dette d'EQDOM et le bon accès au financement interbancaire. EQDOM dispose également d'un financement d'urgence de la part de SGMB.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

Facteurs qui pourraient, individuellement ou collectivement, conduire à une action de notation négative ou à une dégradation.

Les notations nationales d'EQDOM pourraient être dégradées si les notations nationales de SGMB étaient dégradées ou si Fitch considérait que le rôle d'EQDOM dans le groupe ou son intégration à SGMB avait diminué.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une action de notation positive/un relèvement.

Les notations nationales d'EQDOM pourraient être relevées si les notations nationales de SGMB étaient relevées. Les notations nationales d'EQDOM pourraient être égalisées avec celles de SGMB si EQDOM devient une filiale principale de SGMB et si l'intégration entre les deux entités s'accroît.

Partie III. Gouvernance d'EQDOM

III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.
Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence :

- Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Conditions d'admission

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.
Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.
Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.
Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.
L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.
Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Droit de vote

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.
En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.
La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Quorum et majorité

Assemblée générale ordinaire
Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou pises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.
Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent :

- L'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une d'assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale doit statuer à l'unanimité en cas d'augmentation des engagements des actionnaires

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration

III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

Mode de convocation

Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, au moins deux fois par an et aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil

Lorsque le président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande. Ledit directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.

Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Conditions d'admission

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins Une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. A l'exception des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon des modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

La société admet, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conditions et délais prévues par la loi.

La proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieur à 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Toute nomination intervenue en violation des stipulations ci-dessus dans les délais fixés par la loi, et n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil, est nulle.

Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

III.2.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 31/05/2025 est composé de 13 membres et présidé par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Fonction	Date de début du mandat/ Renouvellement	Date d'expiration du mandat

M. Moulay M'Hamed ELALAMY	Président du Conseil d'Administration	N/A	Conseil d'Administration du 03/12/2024 *	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
M. Ahmed El YACOUBI	Administrateur	N/A	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Atlantic Re (Ex-SCR) (dont la représentante est Mme. Ouafae MRIOUAH)	Administratrice	Directeur Général	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
CIMR (dont le représentant est M. Hassan BOULAKNADAL)	Administrateur	Président Directeur Général	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Saham Bank (dont la représentante est Mme. Asmae HAJJAMI)	Administratrice	Directeur Général	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Mohammed TAHRI	Administrateur	N/A	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	N/A	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Mme. Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	N/A	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY	Administrateur	N/A	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Mme. Fadwa BEN SAAD	Administratrice	N/A	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Yassine SEKKAT	Administrateur	N/A	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Abdelhalim FADIL	Administrateur	N/A	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Abdel Aziz THIAM	Administrateur indépendant	N/A	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028

** Ratification des nouvelles cooptations d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 16/01/2025*
Source : EQDOM

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

Le Conseil d'Administration a tenu en 2024 quatre réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 100%.

III.2.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'administration[3]

- **M. Moulay M'Hamed ELALAMY**

Diplômé de l'Université de Colombie-Britannique au Canada, et ayant pris part à des programmes d'échange à Harvard et à Sciences Po Paris, M. Moulay M'Hamed ELALAMY est Directeur Général de Saham depuis 2018.

Fonctions précédentes :

- Directeur Général de Saham, depuis 2018
- Administrateur et Président du Conseil de Surveillance de Majorel
- Directeur Général de Saham Assurance Maroc
- Secrétaire Général de Saham
- Directeur Général du Saham Assistance

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Vice-président et membre du conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Horizon (anciennement dénommée Saham Education Fund) ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de de Saham Real Estate Fund ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Management Company ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Immo ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Oasis Industrie ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Medjool Star ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Meden Healthcare ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Europe ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Investissement ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Idéation Développement ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Participations ;
- Administrateur de Sogecapital Investissement ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de Saham Finances (anciennement dénommée Saham Outsourcing Services Fund) ;
- Administrateur de Fondation Saham ;
- Administrateur de Saham Venture Capital Mauritius ;
- Administrateur de HSM Investissement ;
- Administrateur de West Africa Participations ;
- Administrateur de Mauritius Invest Participations ;
- Administrateur de Eclipse Holding Ltd ;
- Administrateur de Saham Luxembourg (anciennement dénommée Saham Outsourcing Luxembourg) ;
- Administrateur de Saham International ;
- Gérant de Ideation Participation ;
- Gérant de Saham Capital Management ;

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Direction des Systèmes d'Information de Saham Bank
- Secrétariat Général de Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de Saham Bank
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France
- Président du Directoire de Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

[3] Source : EQDOM

- Président du Directoire de Saham Bank ;
- Président du Conseil d'Administration de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Administrateur de la Bourse de Casablanca ;
- Représentant permanent de Saham Bank au sein du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de NEMA CAPITAL ;
- Administrateur de Saham Capital Placement ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion.

- **Mme. Ouafae MRIOUAH**

Diplômée de l'Ecole des ingénieurs de Mohammadia.

Fonctions précédentes :

- Directrice générale de CDG Capital Gestion ;
- Directrice générale adjointe de CDG capital.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Générale de Atlantic Re (Ex-SCR) (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration d'IMMORENTE ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de JAWHARAT CHAMAL ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de CAT ASSURANCE ET REASSURANCE ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de AM INVEST MOROCCO ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance) ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de SCG Re ;
- Représentante permanente du RCAR au sein du Conseil d'administration de la FONDATION CDG ;
- Présidente du conseil d'administration de la FONCIERE HOSPITALIERE UIR ;
- Présidente du conseil d'administration de HUIR
- Présidente du conseil d'administration de OPCI Avenir Patrimoine Sécurité.

- **M. Hassan BOULAKNADAL**

Diplômé d'un Master en mathématiques appliqués de l'Université Hassan II et titulaire d'un DEA de l'Université Paris Dauphine et d'un DEA de l'Université de Rouen.

Fonctions précédentes :

- Directeur de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
- Directeur de BMCE Capital Management
- Président de l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'investissement Marocains
- Directeur général de l'Office des changes

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Président du Conseil d'Administration de Compagnie Minière de Touissit ;
- Administrateur de Warak Press ;
- Administrateur de Sapress ;

- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Brasseries du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AM Invest ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SAPINO ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CENTURIS ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR INVEST'IMMO ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR IMMO Premium SPI-RFA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CDV Patrimoine ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CDV Promotion ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OPCI EDUCAPITAL ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Gérant de Larbel ;
- Membre du Conseil de Surveillance de H PARTNERS ;
- Gérant de SICAV CIMR FONCIA.

- **Mme. Asmae HAJJAMI**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995.

Fonctions précédentes :

- Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management à Saham Bank
- Directeur Régional Agadir à Saham Bank
- Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation à Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux à Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Général et membre du Directoire de Saham Bank ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Foncimmo ;
- Administratrice de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Administratrice de Saham Bank Offshore;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de Saham Bank Offshore ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de EH ACMAR ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de CMI.

- **M. Mohamed TAHRI**

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – Saham Bank
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – Saham Bank
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – Saham Bank

- Directeur du Groupe Abdelmoumen[4] - Saham Bank
- Directeur Régional de Rabat – Saham Bank
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – Saham Bank
- Directeur du Pôle Réseau – Saham Bank
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de INVESTIMA ;
- Administrateur de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Administrateur (représentant INVESTIMA) de VENTEC.

- **M. Abdelaziz TAZI**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE »
- Directeur Central à la Saham Bank
- Administrateur Directeur Général à la Saham Bank
- Vice-Président Directeur Général à la Saham Bank
- Directeur Général à la Saham Bank

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président d'honneur et Conseiller de la Saham Bank ;
- PDG de VENTEC Maroc et Filiales ;
- Administrateur d'ASK ASSURANCE ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de DOUNITEX ;
- Administrateur d'ECOWELL ;
- Administrateur de SIRMEL ;
- Administrateur de AFRICA FIRST ASSURANCE (AFA) ;
- Administrateur d'INDUSPARC ;
- Administrateur de MCS.

- **Mme Amina FIGUIGUI**

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG
- Administratrice représentante l'ONP à l'Institut National de Recherche Halieutique

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de l'ONP ;
- Administratrice de l'INRH ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Administratrice de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de CIMAR ;
- Administratrice indépendante de SNEP ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS.

[4] Ancien groupement d'agences Saham Bank

- **M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY**

Diplômé de ESG Paris : Spécialité en Marketing et Commerce International.

Fonctions précédentes :

- Directeur chargé de mission auprès du Directeur Général, en charge du Business Development chez Saham
- Administrateur et Vice-Président Commission CGEM
- Directeur Général Adjoint au sein de Saham Assurance Maroc
- Directeur Réseau et Membre du Comité Exécutif au sein de Saham Assurance Maroc
- Directeur Général Adjoint au sein de Saham Assurance Sénégal
- Directeur des Opérations au sein de Saham Assurance Bénin
- Directeur Production au sein de Gras Savoye Maroc
- Contrôle de gestion Central Groupe au sein de Gras Savoye Paris

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de Athena Courtage ;
- Gérant de Saham Skhirat SARL.

- **Mme. Fadwa BEN SAAD**

Diplômée d'un Master en Management de l'ESCP Business School, Mme. Fadwa BEN SAAD occupe depuis 2018 les fonctions de Directrice de Cabinet et M&A au sein du Groupe Saham.

Fonctions précédentes :

- Directrice Administratif et Financier du Pôle Santé de Saham
- Responsable gestion des participations auprès de la Direction des Partenariats au sein de OCP
- Responsable contrôle de gestion sur les sites industriels de Vichy et La Roche Posay à l'Oréal
- Auditeur consultant senior secteur bancaire à PricewaterhouseCoopers (PwC)
- Analyste Financements structurés à BNP Paribas

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Administratrice Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Directeur Général Meden Healthcare.

- **M. Yassine SEKKAT**

Diplômé de Telecom Paris Tech (Paris) – Diplôme d'ingénieur spécialité en Mathématiques et Télécommunication.

Fonctions précédentes :

- Responsable de la stratégie et de la transformation au sein de Saham Bank
- Directeur Associé au sein du cabinet de conseil en stratégie McKinsey & Company en charge de la direction de la transformation digitale et data

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Néant.

- **M. Abdelhalim FADIL**

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, M. Abdelhalim FADIL est Directeur de la cellule de supervision de Saham Finances.

Fonctions précédentes :

- Chief Risk Officer chez Binance
- Chief Risk, Control & Compliance Officer chez FLOA Bank (BNP Paribas)
- Directeur de la Gestion des Risques stratégiques et réglementaires chez Dexia
- Directeur de la Gestion Transversale des Risques chez Dexia
- Directeur de la Gestion du Risque du Portefeuille de Crédits chez Dexia
- Département de Banque d'Investissement et de Financement (CIB) chez Dexia
- Directeur adjoint de la Gestion des Risques de Marché et d'ALM chez Dexia Crédit Local - Paris
- Consultant en stratégie chez A.T. Kearney - Paris

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Administrateur Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) ;
- Administrateur Saham Bank Offshore.

- **M. Abdel Aziz THIAM**

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris – Ingénieur.

Fonctions précédentes :

- Président du Conseil d'Administration de NECOTRANS-GETMA CI
- Vice-président de NCT NECOTRANS
- Président NCT Infrastructure & Logistique
- Conseiller du Président NCT-NECOTRANS
- Ministre des Transports CI
- Directeur Régional chargé des chemins de fer ;
- Directeur Général SITARAIL ;
- Président Directeur Général de Société Ivoirienne de Chemin de Fer
- Directeur Général par Intérim de de Société des Transports Abidjanais
- Directeur Général CCGA DUMEZ
- Ingénieur Bureau d'Etudes et coordination chantiers
- Président du Syndicat des Entrepreneurs et Industriels de CI
- Vice-Président de l'Union Patronale de CI
- Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de CI

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration de NAVITRANS CI ;
- Président du Conseil d'Administration d'AVIDE.

III.2.4. Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,55 millions de dirhams bruts à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2024.

Les jetons de présence perçus entre 2022 et 2024 se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Jetons de présence	**1,1**	**1,55**	**1,55**

Source : EQDOM

III.2.5. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

A ce jour, il n'existe aucun prêt accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration.

III.2.6. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que la circulaire 5/W/2016 et la lettre circulaire n° 1/DSB/2018[5] de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte deux (2) membres indépendants.
La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

III.2.7. La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.
Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Quatre, soit 31% des membres du Conseil.

III.2.8. Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration

Au 31 mai 2025, les comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Composition	Périodicité	Règles de composition
Comité d'audit et des risques	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (Administratrice indépendante) Membre : Mme. Ouafae MRIOUAH : En qualité de représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) Membre : Mme. Asmaa HAJJAMI : en qualité de représentante permanente de Saham Bank Membre : M. Abdelhalim FADIL Membre : M. Mohammed TAHRI	Semestrielle	Ce Comité est composé d'au moins 5 membres. Le président de ce comité est Mme. Amina FIGUIGUI.
Comité des nominations et rémunérations	Président : M. Ahmed El YACOUBI Membre : M. Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité d'administrateur. Membre : M. Hassan BOULAKNADAL en qualité de représentant permanent de la CIMR Membre : M. Abdel Aziz THIAM	Semestrielle	Ce Comité est composé d'au moins 4 membres.

Source : EQDOM

[5] EQDOM compte parmi ses membres du Conseil d'Administration, 2 membres indépendants conforme à la lettre circulaire DSB se situant dans le seuil du total bilan inférieur à 30 milliards de dirhams

Les attributions liées aux deux comités sont les suivantes :

- **Comité d'Audit et des Risques**

Ce Comité a notamment pour attributions de :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Sélectionner et recommander la nomination des commissaires aux comptes tout en s'assurant de leur indépendance, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, en vue de vérifier les conditions ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Examiner les stratégies en matière de Risques ;
- Conseiller l'organe d'Administration concernant la stratégie en matière de risques et de degré d'aversion aux risques ;
- Passer en revue les politiques de risque et le dispositif d'appétence pour le risque ;
- Fournir à l'organe d'Administration des avis sur l'appétence pour le risque actuel et futur ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques.
- S'assurer que le système de tarification interne des risques contribue à leur gestion opérationnelle ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'Administration ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés ;
- Examiner les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement ;
- Approuver la charte du Comité d'audit et des risques et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de la gestion des risques et de veiller à leur indépendance ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne et de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôles précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité des contrôles ;
- Vérifier l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- S'assurer de la protection du patrimoine et du respect des lois, règlements et contrats ;
- Analyser le Coût Net du Risque (CNR) et son évolution ainsi que la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Analyser le dispositif de traitement des réclamations et la satisfaction de la clientèle ;
- Examiner et valider le rapport annuel sur les activités du Contrôle interne ;
- Examiner tous les autres risques prévus par la loi ou des textes réglementaires spécifiques ;
- Propose la nomination du responsable de Contrôle périodique.

- **Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce Comité a notamment pour attributions :

- D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- De vérifier annuellement les critères d'indépendance des Administrateurs Indépendants ;
- D'évaluer annuellement le fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- De proposer la désignation des membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ; du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Direction Générale, du Responsable du Contrôle Périodique, etc.. ;
- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- De fixer la rémunération des principaux dirigeants de la société (Directeur Général, Directeur Général Délégué) ;
- De répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil d'Administration en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- De proposer la liste des bénéficiaires de stock-options ;
- De valider la politique de rémunération et de recrutement de la société.

III.3. Organe de direction : La Direction Générale

III.3.1. Principaux dirigeants de la société

A la date d'enregistrement du document de référence, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom & Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Date d'expiration du mandat	Autres fonctions occupées dans d'autres entités
M. Amine LAHRICHI	2025	Directeur Général	n/a	- Président du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie - Membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank - Administrateur au sein d'Athena Courtage, Al Maghribia Takaful, Investima, Saham support services, International Education Group (IEG), Medjool Star, Oasis Industrie, Media Network Fund - Représentant Permanent de la société Idéation, Administrateur : Palmiers sur Mer
Mme Najoua BENSOUDA	2024	Directeur Général Délégué	n/a	Aucune

Source : EQDOM

III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de la société

- **M. Amine LAHRICHI, 36 ans, Directeur Général**

M. Amine LAHRICHI, diplômé de l'ESCP Business School et de la City University de Londres, a débuté sa carrière en tant que consultant en stratégie au Boston Consulting Group.
Il a occupé le poste de Directeur des Opérations de Saham, où il supervisait également le portefeuille de participations du Groupe. Il a rejoint Saham en 2015, y exerçant plusieurs fonctions de direction, notamment à la

tête du pôle Assurances Vie et Bancassurance. Il a également dirigé le pôle Education (IEG), qu'il a structuré en réseau scolaire de référence à l'international.

Depuis le 23 juin 2025, M. Amine LAHRICHI a rejoint EQDOM en tant que Directeur Général.

- **MME Najoua BENSOUDA, 50 ans, Directeur Général Délégué**

Madame Najoua BENSOUDA, ingénieure de formation, est spécialisée dans la transformation organisationnelle, la gestion stratégique et le pilotage de feuilles de route de programmes et de projets d'envergure. Mme BENSOUDA possède plus de 26 ans d'expérience au sein de Saham Bank (ex-SGMB), couvrant à la fois des fonctions commerciales et des activités de support. Durant cette période, elle a occupé plusieurs postes à responsabilités au Maroc : i) Responsable Marketing Marchés et Produits ; ii) Directrice des Projets et de l'Organisation (DPO) ; iii) Chief Operating Officer Déléguée ; iv) Chief Operating Officer (COO).

Depuis décembre 2024, Madame BENSOUDA a rejoint EQDOM en tant que Directeur Général Délégué.

III.3.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de la société

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Rémunérations globales (*)	**14,7**	**14,9**	**11,7**

Source : EQDOM

(*) - Principaux dirigeants en 2022 = 10 membres du COMEX dont 6 personnels détachés

- Principaux dirigeants en 2023 = 11 membres du COMEX dont 7 personnels détachés

- Principaux dirigeants en 2024 = 10 membres du COMEX dont 7 personnels détachés

III.3.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants d'EQDOM

Nombre de bénéficiaires en 2024	Montant total des crédits accordés (*) en MAD en 2024
0	**0**

Source : EQDOM

(*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel accordés au personnel dirigeant EQDOM (hors personnel dirigeant détaché)

ORGANIGRAMME D'EQDOM A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

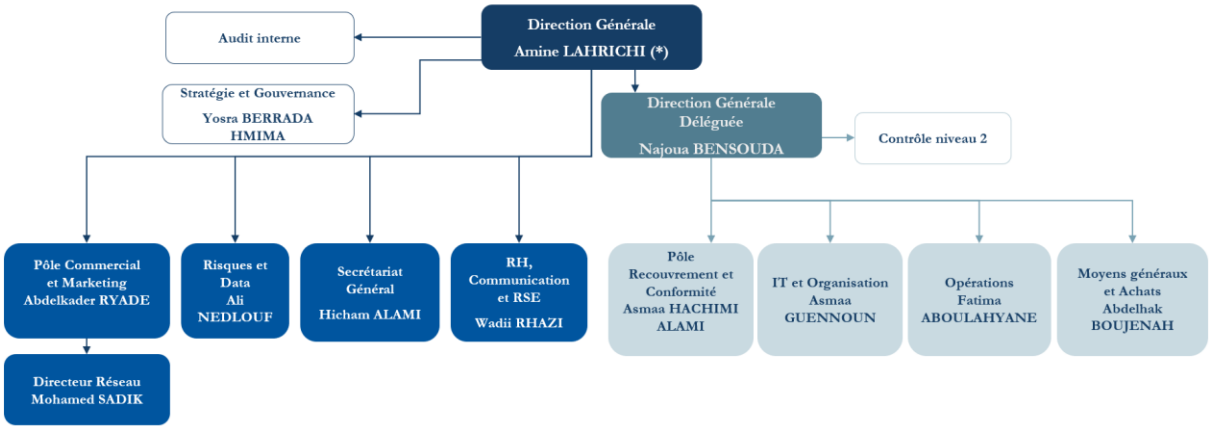

Source : EQDOM.
(*) Le Conseil d'Administration d'EQDOM a procédé, lors de sa réunion du 23 juin 2025, à la nomination de M. Amine LAHRICHI au poste de Directeur Général d'EQDOM, à compter du 23 juin 2025.

III.3.5. Comités de contrôle d'EQDOM

Au 08/05/2025, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
COMEX	Au moins une fois par mois	DG, Secrétaire Général, D. Commerciale &Marketing, DOSI&T, D. Risques & Recouvrement, D. Conformité, DRH, D. Des Opérations	- Pilotage des activités et exécution des orientations stratégiques, - Echange et réflexion sur la stratégie et les sujets majeurs.
Comité de contrôle, de suivi des risques & Score	Trimestriel (comité élargi) Mensuel (comité restreint)	DG, Directeur pôle Risques et Conformité, Directeur Risques, Secrétaire Général, Directeur Pôle Commercial & Marketing, Supervision Saham Bank	Les principales thématiques suivies sont : ▪ **Engagements** : Présentation des engagements sains et en défaut et pilotage des indicateurs de risque (NPL, CNR, HR…). Analyse de la qualité de la production nouvelle. ▪ **Appétit aux risques** : Examen et validation du cadre de l'appétit pour le risque (RAF) et de l'appétit pour le risque (RAS). Définition des orientations d'EQDOM en matière de politique de risques. Suivi du respect des limites ▪ **Politiques d'octroi** : suivi des politiques d'octroi ▪ **Score** : monitoring des scores à l'octroi, proposition d'ajustement des règles de score et ou des cut off le cas échéant et présentation le cas échéant des résultats des back tests.

Comite Recouvrement	Trimestriel (comité élargi) Mensuel (comité restreint)	DG-Risques & Recouvrement, DCM, Supervision Saham Bank	Point de synthèse des réalisations et performances de la chaine de recouvrement et discussion des sujets marquants concernant le recouvrement et le contentieux
Business Review	Mensuel	DG, Secrétaire Général, Risque, Finance, Commercial & Marketing.	Analyse des performances et résultats commerciaux Suivi de la relation avec les partenaires (production/agrément/risque…) Evaluation et ajustement des politiques de taux d'intérêt et de tarification des produits
Comité Projets	Trimestriel	DG, COMEX, DOSI&T.	Exécution de la roadmap stratégique selon les objectifs et jalons définis. .
Comité Contrôle Permanent et Risques Opérationnels	Trimestriel	DG, COMEX, Secrétaire Général, Responsable RO/SM, DMG, DAJ, Responsable CN2, Responsable d'Audit Interne, Supervision Saham Bank	- Veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent (risque opérationnel, surveillance permanente). - Analyser les principaux dysfonctionnements relevés et coordonner les actions permettant d'améliorer l'efficacité du contrôle permanent.
Comité Conformité	Trimestriel	DG, DOSI&T, DR, DCM, D. Conformité, Directeur conformité de Saham Bank, DRH, DAJ, Responsable Audit, Responsable CN2	Assurer la conformité des opérations de l'institution avec les réglementations en vigueur, les normes éthiques et les politiques internes, tout en promouvant une culture forte et engageante de conformité
Comité de Contrôle Interne	Trimestriel	DG, Secrétaire Général, DOSI&T, D. Conformité, D. Risque, CN2, Audit Interne, DAJ, Supervision Saham Bank	Instance de gestion du contrôle interne au sein d'EQDOM
Comité Réclamations	Trimestriel	DG, D. des Opérations, D. Conformité, D. Commerciale & marketing, DOSI&T, Juridique, D. Risques & Recouvrement	- Suivi de l'évolution et analyse des réclamations - Mise en place des plans d'actions d'amélioration.
Comité Directeur de la Sécurité du Système d'Information	Semestriel	DG, DOSI&T, D. Conformité, CN2, Audit Interne, Responsable RO, RSSI Région	Suivi des principales thématiques suivantes : ▪ Maîtrise et cartographie des risques sécurité IT ▪ Statut d'avancement des programmes sécurité ▪ Mise en conformité par rapport à la réglementation ▪ Prise de décisions stratégiques autour du domaine de la Sécurité de l'Information

Comité Plan de Continuité	Annuel	COMEX Secrétaire Général, Responsable RO & PCA, Audit Interne, Autres contributeurs en fonction de besoin, Supervision Saham Bank	Suivi et la maintenance du dispositif de Continuité d'Activité afin de garantir la résilience de l'institution face aux crises et aux perturbations.
Comité RH	Semestriel	DG, DRH	▪ Suivre les indicateurs de gestion des ressources humaines (recrutement, rétention, formations…) ▪ Superviser la politique de rémunération et des avantages sociaux afin de garantir l'attractivité et la compétitivité du marché ▪ Évaluer la satisfaction des collaborateurs et promouvoir des initiatives visant à améliorer le bien-être au travail.

Source : EQDOM

Partie IV. Activité d'EQDOM

IV.1. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.
Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

Sept. 1974	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
1978	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
1974-1995	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
1992	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
Juin 1995	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
Déc. 1996	Autorisation du ministère des Finances pour émettre des BSF
Juin 1997	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 millions de dirhams) qui sera suivi de nombreux autres
Mars 2002	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital
Mai 2002	OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133.620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM.
Déc. 2002	Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblé générale)
Janv. 2003	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003
Févr. 2003	Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés
Juin 2003	Fusion absorption de Sogécrédit, filiale de Saham Bank (ex-SGMB), avec effet au 1er janvier 2003
2004	Consolidation du développement du produit LOA
Déc. 2004	Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS
2005	Mise en place de différentes mesures organisationnelles au sein d'EQDOM qui se sont traduites par : ▪ la création d'une Direction du Contrôle du Risque, ▪ la réorganisation de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, ▪ la réorganisation des départements recouvrement et contentieux au sein de la Direction Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques
2008	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+. Mise en place du produit « Ijara » Mise en production du crédit « Retraités CIMR » Le taux de TVA désormais applicable est de 20% sur les produits LOA Le taux de l'IS est ramené à 37% La Direction Générale des Impôts a apporté une clarification concernant le produit alternatif « Ijara », qui supporte désormais une TVA de 20%, soit le même taux que la LOA
2009	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.
2011	Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF.

	Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude. Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ». Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques. Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.
2012	Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur
2013	Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto Hall, Hyundai et CAC Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives La Loi de finances 2013 a assujetti à la TVA de 20% les ventes de véhicules d'occasion ; par extension, cette mesure s'applique également à la valeur résiduelle (en moyenne 35% du prix du véhicule) due par le client lors de la levée d'option au terme d'un contrat LOA
2014	Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile). Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata Lancement d'offres dédiées avec Auto Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda) Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives
2015	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines) Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall
2016	Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire Opérations de marketing direct, notamment les actions de Phoning Réseau et EQDOM tel sur les populations des retraités Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)
2017	Poursuite de la transformation en réorganisant le dispositif commercial en créant 3 lignes métiers commerciales hiérarchiquement distinctes (Dispo, Auto et Distribution) Amélioration de l'efficacité commerciale et la sécurité des opérations via l'évolution des process Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc. Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES
2018	Le 1er juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ; La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).
2019	Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars. Arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

	Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire Saham Bank (ex-SGMB). Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat. Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs). Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».
2020	Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire. Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie. Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ». Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM
2021	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile. Lancement de la plateforme vivacar pour l'octroi de crédit automobile sur les véhicules d'occasion expertisés de nos partenaires
2022	Arrêt de la continuité en prélèvement bancaire post retraite à partir du mois de mai 2022 pour tous les fonctionnaires concernant le crédit personnel Augmentation par BAM des taux directeurs Arrêt de l'activité loueurs et transporteurs en mai 2022 concernant le crédit automobile Rupture de stock des voitures premium chez les concessionnaires
2023	Poursuite des augmentations par BAM des taux directeurs Reprise de la continuité des prélèvements par la CMR post retraites pour les fonctionnaires Perte du partenaire CAC Signature de nouveaux partenariats automobile RENAUT /DACIA Une nouvelle offre sur le marché crédit personnel sur 144 mois Reprise de l'activité Distribution (segment marchand) avec signature de conventions avec de nombreux partenaires
2024	Baisse du taux directeur BAM de 25 Bps atteignant un niveau de 2,75% en juin 2024, puis à 2,5% en décembre 2024 Signature d'un nouveau partenariat automobile avec BAMOTORS importateur des marques KIA et GEELY Signature de deux nouveaux partenariats dans la distribution (DECATHLON et MR BRICOLAGE) Cession en faveur de Saham Finances de la participation de Société Générale dans Saham Bank (ex-SGMB), incluant ses filiales.
2025	OPA obligatoire sur les actions EQDOM initiée par les sociétés Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima Acquisition de 51.812 actions Eqdom par Saham Bank auprès d'Investima en date du 7 juillet 2025, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant EQDOM. Baisse du taux directeur de BAM de 25 Bps pour s'établir à 2,25% Externalisation du service Clients chez le prestataire INTELCIA

Source : EQDOM

IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Saham Bank (ex-SGMB), actionnaire majoritaire d'EQDOM.

La réalisation de cette cession a entrainé un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

IV.2.1. Présentation du groupe Saham

Fondé en 1995 par Moulay Hafid Elalamy, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié. Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a cédé son pôle Assurances dans le cadre d'une réorientation stratégique.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'acquisition du contrôle de Saham Bank (ex-SGMB) marque une étape significative dans cette stratégie du groupe, marquant son ancrage dans l'économie du Royaume. Saham s'est fixé comme objectif de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue une priorité majeure. Saham ambitionne de proposer une qualité de service et des parcours clients aux meilleurs standards, avec pour cible de renforcer la satisfaction de ses clients. Cet engagement traduit la volonté du Groupe d'intégrer l'excellence opérationnelle dans l'ensemble de ses activités, en vue d'assurer une croissance saine et responsable.

Les activités du Groupe Saham

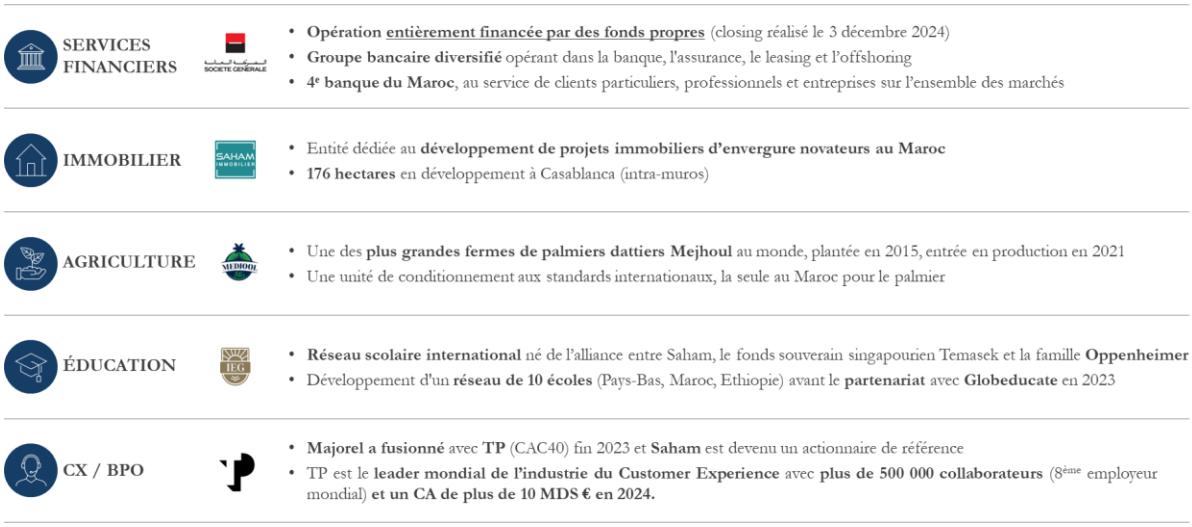

Source : Saham

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes

Principales étapes de développement de Saham

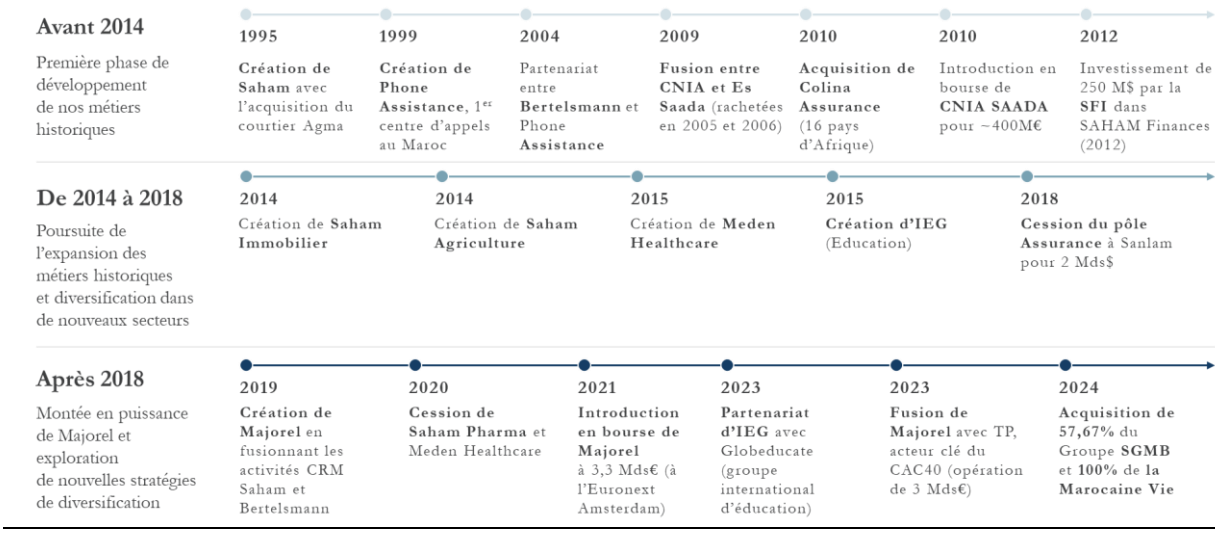

Source : Saham

Opération de cession de la participation du groupe Société Générale au groupe Saham (via Saham Finances)

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid Elalamy. Elle est dirigée par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales au profit de Saham Finances. Le contrat d'acquisition des titres de Saham Bank (ex-SGMB) par Saham Finances a été signé pour un montant de 700 millions d'euros.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances détient 57,68% du capital de Saham Bank (ex-SGMB).

L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank, nouvelle identité du groupe actionnaire majoritaire d'EQDOM.

Les principales participations cotées du Groupe Saham sont les suivantes

Participations cotées	Ticker	Activité
Société d'Equipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	EQDOM est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation
TELEPERFORMANCE	XPAR : TEP	TELEPERFORMANCE est une société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,8475%	92,8475%
IDEATION SA (détenue par MHE)	881 674	7,15166%	7,15166%
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	50	0,00041%	0,00041%
Madame Amina DIOURI	48	0,00039%	0,00039%
Monsieur Mohamed EL MARZOUQI	1	0,00001%	0,00001%
Total	**12 328 251**	**100%**	**100%**

Source : Saham Finances

Les principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Chiffre d'affaires	-	-	n.a	0,42	>100%
Résultat d'exploitation	(5)	(9)	<-100%	(30)	<-100%
Résultat financier	793	44	-94%	3 555	>100%
Résultat net	784	35	-96%	3 515	>100%
Total des capitaux propres	653	688	5%	4 775	>100%

Source : Saham Finances

IV.2.2. Présentation de Saham Bank

EQDOM est une filiale de Saham Bank qui détient au 31 décembre 2024, 53,72% du capital social de la société. Saham Bank est elle-même détenue à 57,68% par Saham Finances.

Crée en 1913, Saham Bank (ex-SGMB) est un groupe financier privé présente sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers
- Marché des Marocains du Monde
- Marché des Professionnels
- Banque Privée
- Marché des PME/PMI
- Marché des Grandes Entreprises

Au 30/06/2025, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank se présente comme suit :

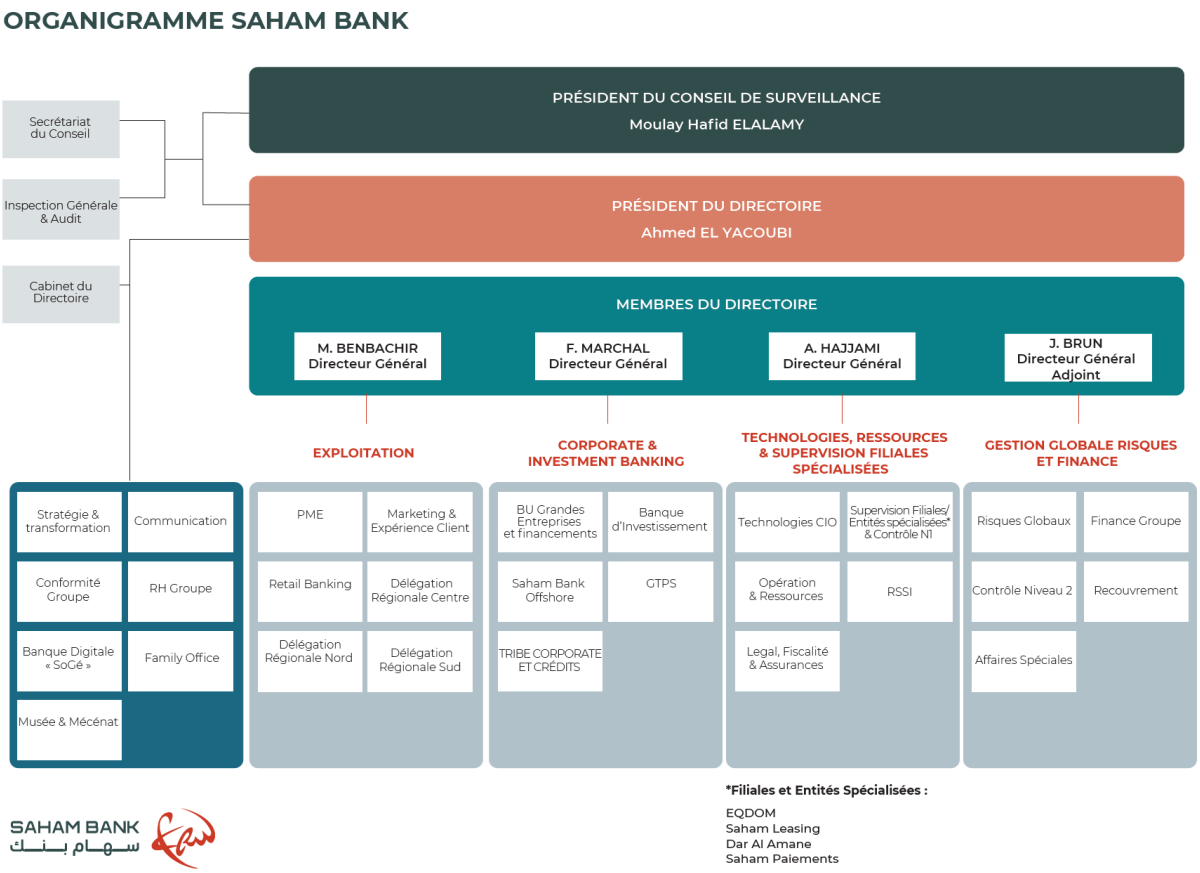

Source : Saham Bank (ex-SGMB)

Le groupe Saham Bank est composé d'un certain nombre de participations en plus de Saham Bank (ex-SGMB), il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Saham Bank se présente au 07/07/2025 comme suit :

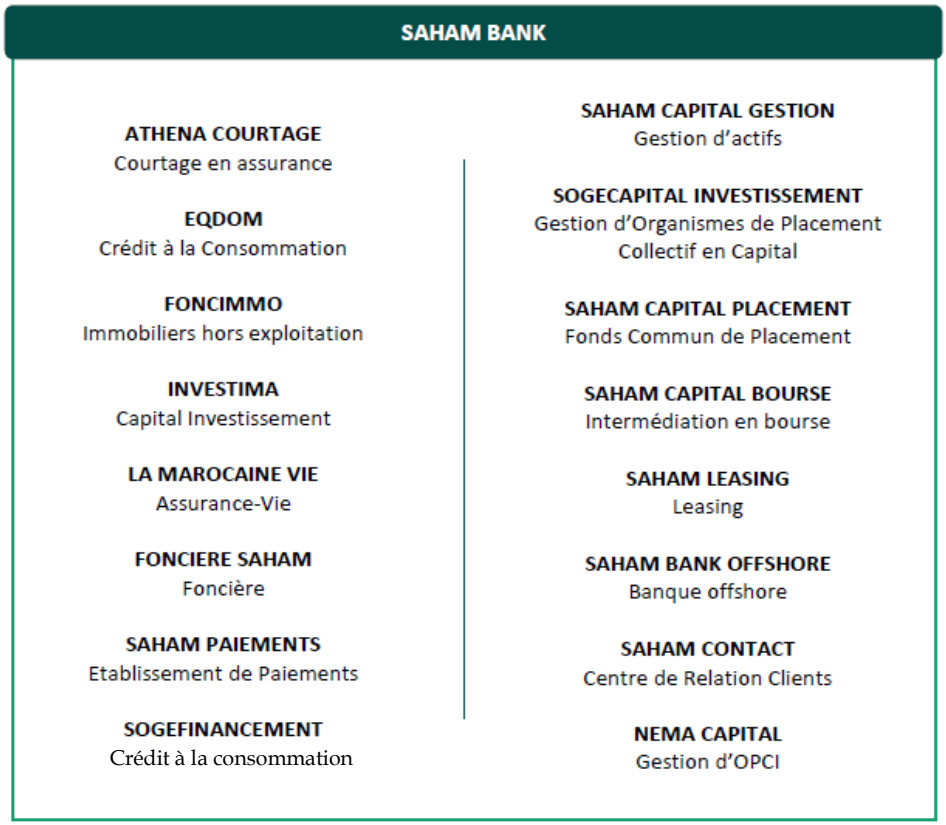

TAUX DE PARTICIPATION SAHAM BANK

Dénomination	Intérêt
INVESTIMA	58,47%
SAHAM CAPITAL BOURSE	99,99%
SAHAM CAPITAL GESTION	99,95%
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	99,96%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%
SAHAM LEASING	99,99%
SAHAM BANK OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	99,99%
SAHAM CONTACT	99,87%
EQDOM	57%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
FONCIERE SAHAM	100%
NEMA CAPITAL (*)	49,99%

Source : Saham Bank (ex-SGMB)

(*) Saham Bank envisage de sortir du capital social de Nema Capital en septembre 2025

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de Saham Bank.

Le 1er juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM.

Suite à cette transaction, Saham Bank (ex-SGMB) détient :

- Directement 897 241 actions EQDOM, soit 53,72% du capital de ladite société,
- Et indirectement 51 812 actions EQDOM, à travers la société INVESTIMA, soit 3,10% du capital de ladite société.

Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Saham Bank (ex-SGMB) et EQDOM en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur ».

EQDOM sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par Saham Bank (ex-SGMB) et portera les encours y afférents.

Saham Bank (ex-SGMB) renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'EQDOM. Ce partenariat vise la création de valeur pour les deux parties, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme partagée et entend conforter la position de référence de Saham Bank dans le crédit à la consommation au Maroc en s'appuyant sur un dispositif de distribution renforcé. Le lancement de ce nouveau partenariat commercial est effectif depuis le lancement d'un projet pilote SOGECONSO en mars 2019, avec élargissement aux directions régionales de Casablanca en juillet 2019.

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Saham Bank (ex-SGMB). Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque 50 ans, et de Saham Bank qui dispose d'un large réseau de 450 agences. (Cf. Partie VI.1.3 pour plus de détails du projet).

En 2024, la participation totale (directe et indirecte) de Saham Bank dans le capital d'EQDOM est de 56,82%.

Saham Bank a acquis, le 7 juillet 2025, 51.812 actions Eqdom auprès de la société Investima, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant EQDOM.

En 2025, la participation directe de Saham Bank dans Eqdom s'élève à 951.981 actions, correspondant à 57% du capital social et des droits de vote.

IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe

IV.3.1. Convention conclue au cours de l'exercice 2024 :

Le Président du Conseil d'Administration n'a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

IV.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024 :

1) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIALES SUR LE VOLET CONFORMITE CONCLUE ENTRE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ET EQDOM (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Contrat de prestations de services au profit d'EQDOM sur les volets sécurité financière et conformité réglementaire selon les normes groupe et les dispositions réglementaires locales en vigueur.

  La mission de Société Générale Maroc, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Le 02 février 2022.
  - **Durée de la convention :** 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.
  - **Rémunération :** Le prix et les modalités de facturation des services sont détaillés dans l'annexe financière de la convention.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

2) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés et Monsieur Mohammed TAHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société SOGEFINANCEMENT et d'Administrateur dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Le 23 avril 2004, modifiée par avenant daté du 30 juin 2012 avec effet à compter du 1er juillet 2012.
  - **Rémunération :** En contrepartie de la prestation rendue, SOGEFINANCEMENT versera à EQDOM une rémunération fixe mensuelle de 221 000 dirhams HT pour la période allant du 01

juillet 2012 au 30 septembre 2013. A compter du 1er octobre 2013, cette rémunération fixe mensuelle sera de 150 000 dirhams HT.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024 :** Néant.

3) CONVENTION DE REMUNERATION DE GESTION CONCLUE ENTRE EQDOM ET FINANCIAL SERVICES HOLDING (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE en sa qualité d'actionnaire dans FINANCIAL SERVICES HOLDING et d'ancien actionnaire dans SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE FINANCIAL SERVICES HOLDING assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Le 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant daté du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** 26 248 KMAD TTC.

4) CONVENTION DE GARANTIE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit "FLASH".
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Le 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
  - **Rémunération :** En rémunération de cet engagement, Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

5) CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.

- **Nature et objet de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Central) SSSC.

  Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** contrat signé le 25 novembre 2009 et entrant en vigueur le 1er janvier 2010.
  - **Durée de la convention :** La convention est souscrite pour une durée illimitée.
  - **Rémunération :** Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 362 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** 357 KMAD TTC.

6) CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Le 15 décembre 2003 avec date effet au 1er janvier 2004 et modifiée par avenant daté du 25 septembre 2018.
  - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée d'un an, elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction.
  - **Rémunération :** En rémunération de l'ensemble des prestations par la convention, la Société Générale Marocaine de Banques prélèvera une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 150 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** 165 KMAD TTC.

7) CONVENTION DE PRESTATION JURIDIQUE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maitrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.

- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 25 mai 2017.
  - **Rémunération :** En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 250 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** 600 KMAD TTC.

8) CONVENTION DE SERVICES (CLIENT SERVICE AGREMENT) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE en sa qualité d'actionnaire dans SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS) et d'ancien actionnaire dans SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale au Maroc, ainsi que d'exploitation de ce système d'information.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 01 octobre 2017.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 720 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** 9 279 KMAD TTC.

9) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE SOGECONSO V1 CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Contrat signé le 15 mars 2022.
  - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.
  - **Rémunération :** En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par EQDOM et 30% du RAI versé à SGMA.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits ou en charges.
- **Sommes reçues ou versées en 2024 :** Sommes reçues : 77 KMAD TTC ; Sommes versées : Néant.

10) CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 01 janvier 2020.
  - **Durée de la convention :** Le contrat prend effet au 1er janvier 2020, pour une durée de trois ans, et sera reconduit triennalement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.
  - **Rémunération :** Le prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

    L'ensemble des jours/hommes consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe.

    Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à la validation du client.

    Un markup de 5% sera appliqué.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 303 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

11) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE en sa qualité d'ancien actionnaire directe et indirecte dans respectivement SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société EQDOM, et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM. (A noter que conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, Saham Finances a procédé le 3 décembre 2024 à l'acquisition de la totalité des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES auprès de SOCIETE GENERALE).
- **Nature et objet de la convention :** Le Prestataire a développé une expertise de conseil, de support et de formation dans un certain nombre de domaines tels que les :
  - Prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité…), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management.
  - Le Client s'est rapproché du Prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro forma.
  - Le Client a retenu le Prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience.
  - Le Prestataire déclare avoir acquis une compétence, une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le Client.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 1er janvier 2020**.**
  - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.

- **Rémunération :** L'assiette de facturation de la prestation comprend :
  - Le coût des ressources (internes ou prestataires externes), calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommés pour fournir le Service.
  - Une marge de pleine concurrence, qui varie entre 5% et 10% en fonction de la nature des services rendus, sera appliquée aux coûts des ressources internes entrant dans la détermination de l'assiette de facturation.
  - D'autres coûts, comprenant les coûts liés aux déplacements et hébergements et les coûts de consulting.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 039 KMAD.
- **Sommes versées en 2024 :** 14 335 KMAD.

12) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SOGECONSO V2 ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de la SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation non affectée consentis aux clients SGMB.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 2021.
  - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.
  - **Rémunération :** La rémunération de la prestation de service se présente comme suit :
    - Phase 1 : 145 dirhams HT par dossiers produits ;
    - Phase 2 : 1% des encours gérés (A compléter d'une rémunération de la prestation de recouvrement).
    - Phase 3 : Une annexe complémentaire sera mise en place par les parties.
    - En accord commun entre les parties, les conditions de rémunération des prestations pourront être revues par avenant, et ce au maximum une fois tous les deux ans, à la demande de l'une ou l'autre des parties.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 275 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2024 :** 2 790 KMAD TTC.

13) CONVENTION CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2 FINANCE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent niveau 2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a

également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.

- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 03 septembre 2020.
  - **Durée de la convention :** 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction.
  - **Rémunération :** La prestation sera facturée sur la base suivante :

Le coût total de la prestation = Coût moyen * Nbre J/H réellement consommé durant l'année pour le compte de la filiale.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 103 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

14) CONVENTION D'EXTERNALISATION DE LA PRESTATION DE RECOUVREMENT DES CREANCES CONCLUE ENTRE LA SOCIETE EQDOM DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir les conditions des lesquelles le prestataire s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement des créances du client / bénéficiaire.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** 08 mai 2023.
  - **Durée de la convention :** Le contrat entre en vigueur à partir du 07 mai 2023 pour une durée de 2 ans et sera valable jusqu'au 06 mai 2025.
  - **Rémunération :** La commission sur le recouvrement est calculée sur le montant effectif recouvré et validé par le Client Bénéficiaire en fonction des différentes étapes du recouvrement : amiable, contentieux et post contentieux : 5% HT du montant encaissé. Ces commissions à percevoir comprennent tous les frais et dépenses nécessaires au prestataire pour réaliser sa prestation à savoir les frais de déplacement, de retrait et de consultation de documents et toutes autres dépenses similaires.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 462 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2024 :** 420 KMAD TTC.

15) CONVENTION DE CONSEIL FISCAL CONCLUE ENTRE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ET EQDOM (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de cette convention, la Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion

courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, …).

- Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.
- **Modalités essentielles :**
  - **Date de convention :** Contrat conclu en date du 24 mai 2021.
  - **Durée de la convention :** Le contrat entre en vigueur le jour de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'année en année sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.
  - **Rémunération :** Pour les prestations de services ponctuelles fournis, le bénéficiaire devra payer au prestation une rémunération déterminée comme suit :

    Le coût total de la prestation = Coût moyen SGMA x Nombre J/H réellement consommés
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

Les flux entre EQDOM et Saham Bank (ex-SGMB) sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2022		2023		2024	
Nature de la convention	Société concernée[6]	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Convention conclue au cours de l'année 2024							
		-	-	-	-	-	-
Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2024							
Convention d'accompagnement des filiales	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SGMB	2 160	1 800	-	800	-	-
Convention de rémunération de gestion	Financial Services Holding	-	-409	-	-	-26 248	-
Convention de garantie	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-13 084	-14 546	-22 875	-13 273	-	-
Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SGMB	-386	-374	-	-313	-357	-362
Convention sur l'organisation du contrôle périodique	SGMB	-	-367	-	-	-	-
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SGMB	-165	-150	-165	-150	-165	-150

[6] L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank, nouvelle identité du groupe actionnaire majoritaire d'EQDOM.

Convention de prestation juridique	SGMB	-	-	-	-	-600	-250
Convention de prestations de services	SGMB	-	-250	-	-250	-	-
Convention de services (Client Service Agrément)	SG ABS	-5 389	-4 491	-5 462	-4 552	-9 279	-7 720
Convention de prestation de service SOGECONSO V1	SGMB	-	-	-	-	77	-
Convention de prestation de service SOGECONSO V2	SGMB	-	-	-	-	2 790	2 275
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SGMB	-	-	-	-	-	-303
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-	126	-	167	-	-
Convention de conseil fiscal	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de services	SGMB	-	-5 698	-	-6 554	-14 335	-3 039
Convention de contrôle Permanent Niveau 2-Finance	SGMB	-	-62	-	-62	-	-103
Convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances	SGMB	-	-	-	-	420	462
Total		**-17 426**	**-24 523**	**-28 502**	**-24 187**	**-47 697**	**-9 190**

IV.3.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe Saham Bank (ex-SGMB) entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de Saham Bank au **31/12/2024** : **400 MMAD** ;
- Location de véhicules longue durée auprès de ALD Automotive : décaissements de **5,2 MMAD** en **2024** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Saham Contact (Ex-SogeContact) : décaissements de **7,9 MMAD** en **2024** ;
- Location de matériel informatique auprès de Saham Leasing (Ex-Sogelease Maroc) : décaissements de **0 MMAD** en **2024** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements de **109 MMAD** en **2024**.

IV.3.4. Synergies éventuelles en termes d'activité avec les entités du groupe

Il n'y a pas de nouvelles synergies en termes d'activité avec les entités du groupe.

IV.4. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7ème étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT[7] ou VIT[8] contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et AtlantaSanad).

En 2023, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2022 s'élève à 19,3 MMAD.

En 2024, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2023 s'élève à 17,9 MMAD.

En millions de dirhams	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires de LOSTE	30	27	28
Résultat net de LOSTE	20	18	20
Dividendes perçus par EQDOM au titre de l'exercice n-1	22	19,3	17,9

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe ni de prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE.

[7] Décès et Invalidité Totale
[8] Vol, Incendie et Tierce

IV.5. Le secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

Pour le crédit à la consommation, l'action de l'APSF a porté avec la TGR (Trésorerie Générale du Royaume) et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. A cet égard, et après avoir admis début 2022 le principe d'une reprise de la convention de continuité de précomptes résiliée en 2016, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, fin 2022, une nouvelle convention en la matière.
En 2022, l'encours brut du secteur a connu une hausse de 7,6% par rapport à 2021 résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+9%).

Au cours de l'exercice 2023, les sociétés de financement ont subi une augmentation du coût de leur refinancement suite au resserrement de la politique monétaire de Bank Al Maghrib dans un contexte de forte inflation. Bank Al Maghrib a ainsi porté son taux directeur à 3% en mars 2023 (+50 pbs), pour le maintenir inchangé au cours des réunions du Conseil de la BAM de juin 2023, septembre 2023 et décembre 2023.

En 2024, Bank Al Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de -25 pbs à 2,75% en juin 2024, puis à 2,5% en décembre 2024.

IV.5.1. Cadre règlementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;

La DTFE puis la DSB ont soumis à l'APSF, en novembre 2021, un « Projet de loi modifiant et complétant la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ». Ces propositions portent principalement sur les questions liées au remboursement anticipé et à la gestion des défauts de paiements des clients. Elles ont été approuvées en mai 2022. Le chantier suit son cours.

La DSB et l'APSF ont rouvert, en 2022, les échanges autour du rôle et des pratiques des intermédiaires sur le marché du crédit à la consommation. Ils s'accordent sur le fait que les pratiques incriminées concernent les « prêts personnels », en particulier en faveur des fonctionnaires, et non les crédits automobiles. En octobre 2022, la DSB propose un projet de code : le Code déontologique en matière d'intermédiation en crédit à la consommation.

Ce texte porte notamment sur :

- L'encadrement des commissions à verser aux intermédiaires
- Les conditions de recrutement d'un intermédiaire et de résiliation de sa relation avec une société de crédit à la consommation
- La mise en place, par l'APSF, d'un registre des intermédiaires, registre mis à jour régulièrement à travers l'intégration ou l'exclusion d'intermédiaires et dont la consultation par les sociétés membres est recommandée.

Le Code est adopté lors de la réunion DSB-APSF du vendredi 17 mars 2023.

En vue du renforcement de la protection de la clientèle, les banques ont élaboré, sous l'égide de BKAM, un « Projet de code d'éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients particuliers aux établissements de crédit ». Ce document met en avant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et leurs mandataires envers la clientèle, en termes de transparence, de droit à l'information et de respect. La DSB a adressé à toutes les sociétés de financement en date du 4 avril 2023 un courriel se référant à ce code, leur demandant de faire part des mesures prises pour s'y conformer.

En 2024, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) a adopté, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, un code éthique de place, afin d'encadrer les relations entre les sociétés de crédit à la consommation et les intermédiaires en octroi de crédit à la consommation. Ce code éthique vise à rehausser les standards de la profession et favoriser un développement sain du marché en prémunissant les ménages les plus fragiles du surendettement. Le code éthique met en place un cadre homogène et transparent, fixant les règles minimales à

respecter par les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires envers leurs clients, notamment à travers :

- L'encadrement des relations entre les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires par une charte de l'APSF fixant des dispositions contractuelles qui prévoient les droits et obligations, les normes applicables et les activités interdites ;
- Le renforcement de l'information de la clientèle, notamment sur l'étendue et les limites du rôle de l'intermédiaire, les caractéristiques des produits offerts et l'identité de la société de financement pour le compte de laquelle agit l'intermédiaire ;
- L'adoption d'un cadre homogène et adapté pour la rémunération des intermédiaires ;
- La formation des intermédiaires et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour l'exercice de leur activité dans les conditions appropriées ;
- La mise en place par l'APSF d'un registre de place des intermédiaires.

Evolution du cadre réglementaire :

En 2023, le cadre réglementaire a connu diverses évolutions, principalement mises en place par Bank Al Maghrib. Plusieurs circulaires ont été émises pour renforcer et préciser les réglementations existantes. La circulaire n° 1/W/2023 complète la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 en matière de capital minimum ou de dotation minimum des établissements de crédit.

Nouvelles circulaires et réglementation :

2022 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2022 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- Code éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients personnes physiques aux Etablissements de crédit ;
- Circulaire n° 12/W/2022 du 17 octobre 2022 relative aux conditions de tenue, par les établissements de crédit, de leur comptabilité ;
    - Annexe à la circulaire n° 12/W/22 : PCEC amendé
- Circulaire n° 6/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ;
- Circulaire n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement- ;
- Circulaire n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Recommandation n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- Directive n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- Directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- Directive n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

2023 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit durant l'année 2023 de nouvelles circulaires et directives, à savoir la circulaire n° 1/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib

du 1er février 2023 complétant la circulaire n° 20/G/2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée.

2024 :

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, les sociétés de crédit à la consommation ont élaboré le code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit à la consommation, visant à établir des règles à respecter en matière d'intermédiation de crédit. Il instaure les règles minimales devant être observées par les sociétés de financement et leurs intermédiaires envers les clients, afin de :

- Rehausser les standards de la profession ;
- Lutter contre toute pratique déloyale et contraire aux intérêts des clients ;
- Prévenir les risques de surendettement ;
- Eviter les comportements susceptibles de fragiliser les acteurs concernés par ce code

Courant 2024, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme
- Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 relative aux dispositifs de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne

2025 :

En 2025, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles directives :

- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique
- Directive n°2/W/2025 relative à la collecte et au reporting des informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique

AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des Commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

LE CONTROLE PAR BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

- ***Le contrôle à priori***

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Également, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2ème pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

- ***Le contrôle à posteriori***

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

PARMI LES AUTRES CONTROLES :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

LE CONTROLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil définit par BAM (soit 1,5 milliards de dirhams), ces dernières peuvent désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

LES REGLES DE GESTION

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%[9], donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré ;
- Un coefficient « CET1 » fixé à un minimum de 8% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le ratio sur fonds propres de base ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Toutefois, dans le cas des fonctionnaires, la lutte contre la fraude a fait l'objet de mesures spécifiques entre le CNT (Centre National des Traitements), et l'APSF pour 2010-2012. Cette relation s'est poursuivie depuis avec des contacts réguliers entre le CNT, la CMR et l'APSF chaque fois que nécessaire.

[9] Non applicable aux sociétés de financement

COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés par la loi n°103- 12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIETES DE FINANCEMENT

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.

L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine. L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

- ***Fonds collectif de garantie des dépôts***

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

- ***Taux d'intérêt***

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024	Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025	Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
TMIC	12,94%	13,27%	13,36%
Evolution	*-15 pbs*	*33 pbs*	*9 pbs*

Source : Bank Al-Maghrib

- ***Information de la clientèle***

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Médiateur de l'APSF

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

TRAITEMENT DES DIFFICULTES

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib et non le pouvoir judiciaire en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

IV.5.2. Principaux intervenants dans le secteur

Le secteur comporte quatre grandes catégories de sociétés de financement :

- Les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- Les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires neufs ou d'occasion ;
- Les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement ;
- Les sociétés de financement spécialisées en produits alternatifs.

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite au mouvement de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de crédit à la consommation est passé de 36 à fin 1999, à 12 à fin 2024. Cette concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC. Pour subsister, les sociétés de crédit à la consommation devaient trouver les meilleures conditions de financement, à des taux suffisamment bas, pour compenser la baisse du TMIC et générer une marge suffisante.
En 2024, Bank Al Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de -25 pbs à 2,75% en juin 2024, puis à 2,5% en décembre 2024.

Les principaux concurrents d'EQDOM sont les suivants : WAFASALAF ; VIVALIS ; SOFAC ; RCI ; SALAFIN ; AXA CREDIT ; DAR SALAF ; SONAC.

Les parts de marché en termes de production nette et d'encours bruts se présentent comme suit :

	PDM Total production nette			PDM Total encours bruts		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
WAFASALAF	26,9%	27,5%	28,6%	27,9%	28,0%	28,7%
SOFAC	21,2%	24,1%	21,4%	18,2%	20,2%	20,2%
VIVALIS	20,4%	19,8%	20,4%	19,8%	21,0%	22,0%
EQDOM	**9,3%**	**10,6%**	**10,8%**	**15,1%**	**14,1%**	**13,2%**
RCI	10,5%	8,8%	10,1%	8,7%	7,4%	7,3%

SALAFIN	6,3%	4,3%	4,2%	5,8%	5,0%	4,4%
AXA CREDIT	3,2%	2,4%	2,1%	3,3%	3,1%	2,9%
DAR SALAF	1,4%	1,7%	1,9%	0,8%	0,8%	1,0%
SONAC	0,8%	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	0,2%

Source : APSF
Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

En 2023, la part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'affiche à 10,6% contre 9,3% en 2022.
La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de 94 pbs, passant de 15,1% en 2022 à 14,1% en 2023.

En termes de production, EQDOM a connu une hausse de part de marché de +1,4 pts en 2023 et maintient sa position de 4e acteur du marché tous produits confondus.
En termes d'encours, EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pts en 2023 mais maintient sa position de 4e acteur du marché.

En 2024, la part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'affiche à 10,8% contre 10,6% en 2023.
La part de marché relative aux encours bruts est passée de 14,1% en 2023 à 13,2% en 2024.

Le tableau suivant présente les principaux concurrents d'EQDOM :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
SOFAC	Société de crédit à la consommation et de crédit-bail	1963	CIH
VIVALIS	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
RCI	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
WAFASALAF	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF
SALAFIN	Société de crédit à la consommation	1997	BOA
DAR SALAF	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah BENHAMIDA et consorts
AXA CREDIT	Société de crédit à la consommation	1954	AXA ASSURANCES MAROC
SONAC	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

Les parts de marché en termes **d'encours bruts (prêts affectés et prêts non affectés)** se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
WAFASALAF	24,3%	24,5%	25,9%	33,1%	33,2%	33,4%
SOFAC	22,5%	25,0%	24,1%	11,9%	12,9%	13,8%
VIVALIS	22,0%	23,1%	23,5%	16,7%	17,8%	19,4%
EQDOM	**9,9%**	**9,5%**	**9,5%**	**22,4%**	**21,2%**	**19,4%**
RCI	14,8%	12,2%	11,8%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	4,4%	3,7%	3,4%	7,7%	7,0%	6,2%
AXA CREDIT	0,0%	0,0%	0,0%	8,1%	7,8%	7,8%
DAR SALAF	1,4%	1,4%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
SONAC	0,7%	0,6%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%

Source : APSF
Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

Les parts de marché en termes de **production nette (prêts affectés et prêts non affectés)** se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
WAFASALAF	20,1%	22,7%	24,7%	40,0%	37,9%	37,6%
SOFAC	25,5%	28,6%	24,5%	12,9%	14,6%	14,0%
VIVALIS	24,2%	22,2%	22,2%	13,0%	14,6%	16,5%
EQDOM	**6,4%**	**7,3%**	**7,5%**	**14,8%**	**17,8%**	**18,4%**
RCI	15,9%	13,0%	14,5%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	4,5%	2,9%	3,2%	9,8%	7,4%	6,5%
AXA CREDIT	0,0%	0,0%	0,1%	9,3%	7,6%	6,9%
DAR SALAF	2,2%	2,3%	2,7%	0,1%	0,2%	0,0%
SONAC	1,1%	0,9%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

IV.5.3. Catégories de produits

IV.5.3.1. *Crédit ou prêt affecté*

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur…) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financier l'acquisition d'un véhicule

IV.5.3.2. *Crédit ou prêt non affecté*

PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

CREDIT RENOUVELABLE

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaires appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;
- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

IV.5.3.3. *Produits alternatifs*

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier : disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client. L'opération Ijara peut :
  - ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
  - ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.
- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
  - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
  - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

IV.5.4. Performances du secteur du crédit à la consommation

IV.5.4.1. *La production nette*

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2022-2024 :

En MMAD	2022	% Total	2023	% Total	Ev. 23/22	2024	% Total	Ev. 24/23	TCAM 24/22
Prêts affectés	**13 561**	**65,8%**	**15 431**	**68,1%**	**13,8%**	**18 202**	**69,9%**	**18,0%**	**15,9%**
Auto Classique	6 814	33,0%	7 778	34,3%	14,1%	8 833	33,9%	13,6%	13,9%
LOA	6 179	30,0%	7 102	31,4%	14,9%	8 761	33,6%	23,4%	19,1%
Mourabaha	0	0,0%	0	0,0%	n/a	0	0,0%	n/a	n/a
Autres	568	2,8%	551	2,4%	-2,9%	609	2,3%	10,4%	3,5%
Prêts non affectés	**7 062**	**34,2%**	**7 216**	**31,9%**	**2,2%**	**7 848**	**30,1%**	**8,8%**	**5,4%**
Prêts personnels	7 024	34,1%	7 177	31,7%	2,2%	7 815	30,0%	8,9%	5,5%

Revolving	38	0,2%	39	0,2%	1,8%	33	0,1%	-16,2%	-7,6%
Total	**20 623**	**100%**	**22 648**	**100%**	**9,8%**	**26 050**	**100%**	**15,0%**	**12,4%**

Source : APSF

A fin 2023, la production nette du secteur a atteint 22,6 milliards de dirhams avec une hausse de 9,8% par rapport à 2022 due principalement à la hausse des prêts affectés de 13,8% et de la hausse des prêts non affectés de 2,2% liée à la hausse de prêts personnels. L'évolution des crédits LOA s'explique principalement par le développement important des conventions sponsorisées par les marques.

A fin 2024, la production nette du secteur a atteint 26,1 milliards de dirhams avec une hausse de 15% par rapport à 2023 due principalement à la hausse des prêts affectés de 18,0% et de la hausse des prêts non affectés de 8,8% liée à la hausse de prêts personnels.

	2022	2023	Ev. 23/22	2024	Ev. 24/23
Production nette en nombre	313 235	312 441	-0,3%	325 902	4,3%
Montant moyen financé en MAD	65 840	72 486	10,1%	79 933	10,3%

Source : APSF

En 2023, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 0,3% pour atteindre 312 441 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève 72 486 MAD en 2023, en hausse de 10,1% par rapport à l'année précédente.

En 2024, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 4,3% pour atteindre 325 902 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève 79 933 MAD en 2024, en hausse de 10,3% par rapport à l'année précédente.

IV.5.4.2. *Les encours*

En MMAD	2022	2023	2024
Encours comptable sectoriel	65 805	70 286	77 641
Evolution en %	*7,6%*	*6,8%*	*10,5%*

Source : APSF

A fin 2023, l'encours comptable brut sectoriel atteint 70 286 milliards de dirhams, en hausse de 6,8% par rapport à 2022. Cette progression s'explique par la hausse des encours sains qui affichent 60 729,9 MMAD en 2023 (+6,8%) et la hausse des créances en souffrance atteignant 9 556 MMAD (+7%).

A fin 2024, l'encours comptable brut sectoriel atteint 77 641 milliards de dirhams, en hausse de 10,5% par rapport à 2023. Cette progression s'explique par la hausse des encours sains qui affichent 67 638 MMAD en 2024 (+11,4%) et la hausse des créances en souffrance atteignant 10 003 MMAD (+4,7%).

Ventilation de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)									
MMAD	2022	% Total	2023	% Total	Ev. 23/22	2024	% Total	Ev. 24/23	TCAM 24/22
Prêts affectés	**34 227**	**52,0%**	**37 410**	**53,2%**	**9,3%**	**42 962**	**55,3%**	**14,8%**	**12,0%**
Auto Classique	12 098	18,4%	13 704	19,5%	13,3%	15 719	20,2%	14,7%	14,0%
LOA	21 729	33,0%	23 299	33,1%	7,2%	26 810	34,5%	15,1%	11,1%
Mourabaha	-1	0,0%	-2	0,0%	-4,4%	-2	0,0%	-1,5%	-3,0%
Autres	401	0,6%	408	0,6%	1,7%	434	0,6%	6,5%	4,1%
Prêts non affectés	**22 646**	**34,4%**	**23 320**	**33,2%**	**3,0%**	**24 676**	**31,8%**	**5,8%**	**4,4%**
Créances en souffrance	**8 931**	**13,6%**	**9 556**	**13,6%**	**7,0%**	**10 003**	**12,9%**	**4,7%**	**5,8%**
Auto Classique	3 681	5,6%	3 944	5,6%	7,1%	4 093	5,3%	3,8%	5,5%

LOA	894	1,4%	1 059	1,5%	18,5%	1 328	1,7%	25,3%	21,8%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	3,4%	2	0,0%	-20,2%	-9,2%
Autres	43	0,1%	48	0,1%	9,7%	58	0,1%	23,0%	16,2%
Prêts non affectés	4 311	6,6%	4 503	6,4%	4,5%	4 521	5,8%	0,4%	2,4%
Total	**65 805**	**100%**	**70 286**	**100,0%**	**6,8%**	**77 641**	**100,0%**	**10,5%**	**8,6%**

Source : APSF

En 2023, les créances en souffrance ont augmenté de 7,0% pour s'établir à 9,6 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,6% de l'encours brut global suite à la hausse des produits auto classique de 7,1% et la hausse du LOA de 18,5%.

En 2024, les créances en souffrance ont augmenté de 4,7% pour s'établir à 10 milliards de dirhams, représentant ainsi 12,9% de l'encours brut global suite à la hausse du LOA de 25,3%.

Encours brut sectoriel par type de crédit									
MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Ev. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Ev. 24/23**	**TCAM 24/22**
Total Prêts non affectés	**26 957**	**41%**	**27 824**	**40%**	**3%**	**29 198**	**38%**	**5%**	**4%**
Prêts personnels	**26 715**	**41%**	**27 594**	**39%**	**3%**	**28 891**	**37%**	**5%**	**4%**
Fonctionnaires	13 800	21%	14 176	20%	3%	15 251	20%	8%	5%
Retraités	2 554	4%	2 752	4%	8%	2 765	4%	0%	4%
Salariés d'organismes conventionnés	2 567	4%	2 550	4%	-1%	2 368	3%	-7%	-4%
Prélèvement Bancaire	7 794	12%	8 116	12%	4%	8 507	11%	5%	4%
Revolving	**242**	**0%**	**230**	**0%**	**-5%**	**306**	**0%**	**33%**	**13%**
Total Prêts affectés	**38 848**	**59%**	**42 462**	**60%**	**9%**	**48 443**	**62%**	**14%**	**12%**
Véhicules	**38 403**	**58%**	**42 007**	**60%**	**9%**	**47 950**	**62%**	**14%**	**12%**
Auto Classique	15 779	24%	17 648	25%	12%	19 812	26%	12%	12%
LOA	22 623	34%	24 358	35%	8%	28 137	36%	16%	12%
MOURABAHA	1	0%	1	0%	0%	0	0%	-86%	-63%
Equipement domestique	**445**	**1%**	**455**	**1%**	**2%**	**493**	**1%**	**8%**	5%
Autres	**0**	**0%**	**0**	**0%**	n/a	**0**	**0%**	n/a	n/a
Total	**65 805**	**100%**	**70 286**	**100%**	**7%**	**77 641**	**100%**	**10%**	**9%**

Source : APSF

En 2023, le total des prêts non affectés affiche 27,8 milliards de dirhams et représente 40% de l'encours brut global du secteur (contre 41,0% en 2022).

En 2023, le total des prêts affectés affiche 42,46 milliards de dirhams et représente 60% de l'encours brut global du secteur (contre 59,0% en 2022).

En 2024, le total des prêts non affectés affiche 29,2 milliards de dirhams et représente 38% de l'encours brut global du secteur (contre 40% en 2023).

En 2024, le total des prêts affectés affiche 48,4 milliards de dirhams et représente 62% de l'encours brut global du secteur (contre 60% en 2023).

Encours brut sectoriel par type de client									
MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Ev. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Ev. 24/23**	**TCAM 24/22**
Client prélèvement à la source	**18 921**	**29%**	**19 477**	**28%**	**3%**	**20 384**	**26%**	**5%**	**4%**

Fonctionnaires	13 800	21%	14 176	20%	3%	15 251	20%	8%	5%
Retraités	2 554	4%	2 752	4%	8%	2 765	4%	0%	4%
Salariés d'organismes conventionnés	2 567	4%	2 550	4%	-1%	2 368	3%	-7%	-4%
Client prélèvement bancaire	**46 884**	**71%**	**50 808**	**72%**	**8%**	**57 256**	**74%**	**13%**	**11%**
Total	**65 805**	**100%**	**70 286**	**100%**	**7%**	**77 641**	**100%**	**10%**	**9%**

Source : APSF

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2023, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 28% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 3% par rapport à 2022.

En 2024, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 26% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 5% par rapport à 2023.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2023, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 72% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 8% par rapport à 2022 pour s'établir à 50 808 MMAD.

En 2024, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 74% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 13% par rapport à 2023 pour s'établir à 57 256 MMAD.

IV.6. Activité d'EQDOM

IV.6.1. Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une large gamme de produits qui répond à ses attentes en termes de financement des Prêts Personnels, Automobiles et Distribution.

Animée par la volonté d'adresser de nouveaux marchés/cibles (loueurs/jeunes actifs/généralistes et garagistes auto) et par la poursuite de la transformation de son Business Model, EQDOM continue d'innover à travers l'adaptation et la refonte de ses outils en termes d'organisation, process, score, politique d'octroi et Digital.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés d'un organisme conventionné ▪ Retraités (CMR ; RCAR ; CIMR)	De 6 à 144 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	▪ Salariés du secteur privé et retraités ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Artisans	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Personnes morales	De 4 à 60 mois

Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Employés des collectivités locales ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Personnes morales ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Professionnels du transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs)	De 12 à 72 mois en fonction de la CSP
Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales	De 12 à 72 mois
Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales	De 12 à 84 mois

Source : EQDOM

IV.6.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement.

De ce fait, le segment des clients en prélèvement à la source regroupe les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel sont regroupés toutes les catégories socioprofessionnelles : salariés d'organismes non conventionnés en mode de prélèvement à la source, professions libérales, artisans commerçants, auto-entrepreneurs …

Un client peut bénéficier d''un dossier automobile et d'un second dossier crédit Personnel selon des modes de prélèvement différents ; un premier dossier en prélèvement bancaire et le 2éme en prélèvement à la source.

IV.6.3. Réseau de distribution directe et des partenaires d'EQDOM

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel.

Le nombre total d'agences au 31 décembre 2024 est de 18 agences, présentes dans les principales villes du Royaume :

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	4
Rabat	2
Marrakech	1
Tanger	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1

Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	**18**

Source : EQDOM

Le réaménagement du dispositif réseau a été exécuté en 2024 conformément à la feuille de route. Cette optimisation a été dictée par des impératifs de développement, d'efficacité opérationnelle et des enjeux de rentabilité

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 105 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence. Ils sont spécialisés dans la commercialisation exclusive du crédit personnel ;
- 198 entreprises conventionnées actives.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'évolution du réseau de distribution/partenaires durant les trois derniers exercices :

	Réseau de distribution		
	2022	2023	2024
Agences	21	18	18
Entreprises conventionnées	189	193	198
Intermédiaires agréés	98	100	105

Source : EQDOM

EQDOM a réalisé plusieurs partenariats commerciaux aussi bien avec les Organismes Conventionnés, les intermédiaires, les concessionnaires et les garagistes.

Le nombre d'agences n'a connu aucun changement en 2024 se fixant à 18. Le nombre d'organismes conventionnés et intermédiaires a cependant évolué en 2024 par rapport à 2023 avec la signature de nouvelles conventions.

Sur l'automobile, et dans le cadre du développement de son positionnement auprès des généralistes ; EQDOM a concrétisé la signature d'un partenariat stratégique avec le groupe BAMOTORS (KIA).

Elle a en outre amélioré son audience auprès du marché de l'occasion en signant un partenariat avec GLOBAL OCCAZ ; filiale de GLOBAL ENGINES ; et un des opérateurs clefs du marché.

IV.6.1. Principaux clients et partenaires

Pour le prêt personnel, le principal client est le fonctionnaire avec une part de marché de 34% de la production globale, suivi des retraités qui pèse 11% de la production totale.

Pour le prêt automobile : le loueur pèse 16% de la production automobile d'EQDOM.

Les principaux partenaires automobiles sont : CAC (32%), SMEIA (27%), RENAULT DACIA (11%).

IV.6.2. Production

En MMAD	2022	2023	2024	TCAM 24/22
Production Brute d'EQDOM	**3 656**	**4 338**	**4 355**	**9,1%**
Evolution en %		*19%*	*0,4%*	
Production Nette d'EQDOM	**1 909**	**2 409**	**2 808**	**21,3%**

Evolution en %		*26%*	*17%*	

Source : EQDOM

En 2024, la production brute EQDOM s'établit à 4,35 milliards de dirhams et affiche une évolution de 0.4% par rapport à l'année précédente, avec un TCAM de 9,1 % sur la période 2022-2024 passant de 3,65 milliards de dirhams en 2022 à 4,35 milliards de dirhams en 2024.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche une évolution de 17% en 2024 passant de 2,4 à 2,8 milliards de dirhams entre 2023 et 2024. Cette évolution de la production est en lien principalement avec :

- Le lancement de la continuité de prélèvement et le rallongement de la durée de prêt personnel à 144 mois s'alignant ainsi avec le marché. La continuité de prélèvement consiste à accorder des prêts aux clients fonctionnaires au-delà de l'âge de départ à la retraite.
- La signature de nouveaux partenariats généralistes et occasion : TOYOTA, KIA, GLOBAL OCCAZ
- La forte mobilisation des équipes et proximité en termes de pilotage et d'animation
- Les challenges et participation aux salons pour diversifier le portefeuille clients, ainsi atteindre des cibles tels que les loueurs, les transporteurs et véhicules d'occasions
- Écoute marché et réactions aux initiatives des concurrents en termes d'offres : des offres au taux de 5,5% ainsi que des offres avec durée de 144 mois.

En MMAD	2022	2023	2024
Production nette EQDOM	**1 909**	**2 409**	**2 808**
Evolution en %		*26%*	*17%*
Production nette du secteur	**20 623**	**22 648**	**26 050**
Evolution en %		*10%*	*15%*
Part de marché EQDOM	**9,3%**	**10,6%**	**10,8%**
Evolution en %		*138 pbs*	*14 pbs*

Source : APSF

En 2023 et grâce à une dynamique soutenue de son activité, EQDOM a pu réaliser des performances commerciales tant en Crédit personnel qu'en automobile qui s'est traduit par une amélioration de sa part de marché globale qui passe de 9,3% en 2022 à 10,6% en 2023 soit +138 pbs.

En 2024 et grâce à une dynamique soutenue de son activité, EQDOM a pu réaliser des performances commerciales historiques tant en Crédit personnel qu'en automobile qui s'est traduit par une hausse supérieure à celle du marché +17% contre 15% et un léger gain en part de marché globale qui passe de 10,6% en 2023 à 10,8% en 2024 soit +15 pbs.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE

Production nette par type de crédit									
MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Evol. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Evol. 24/23**	**TCAM 24/22**
Crédit non affecté	**1 047**	**55%**	**1 283**	**53%**	**23%**	**1 445**	**51%**	**13%**	**18%**
Fonctionnaires	606	32%	816	34%	35%	980	35%	20%	27%
Retraités	225	12%	227	9%	1%	201	7%	-12%	-6%
Salariés d'organismes conventionnés	134	7%	119	5%	-11%	97	3%	-19%	-15%
Prélèvement Bancaire	82	4%	121	5%	48%	167	6%	38%	43%
Crédit affecté	**863**	**45%**	**1 126**	**47%**	**30%**	**1 363**	**49%**	**21%**	**26%**
Auto Classique	209	11%	314	13%	50%	474	17%	51%	51%
Equipement domestique	0,21	0%	0,17	0%	-18%	1,53	0%	>100%	173%
LOA	654	34%	812	34%	24%	887	32%	9%	16%
Total	**1 909**	**100%**	**2 409**	**100%**	**26%**	**2 808**	**100%**	**17%**	**21%**

Source : EQDOM

Crédit non affecté :

En 2023, la production nette en crédits non affectés a atteint 1 283 MMAD enregistrant un TCAM de -5% sur la période 2021-2023 ainsi qu'une progression de +23% par rapport à 2022 grâce notamment à la performance sur le segment fonctionnaires dont la production s'est appréciée de +35% profitant d'une dynamique réseau sur le guichet direct et une reconquête du positionnement d'EQDOM auprès des intermédiaires.

Le prélèvement bancaire est passé de 82 MMAD en 2022 à 121 MMAD en 2023, soit une hausse de 48%, expliquée par une hausse de la demande de la part des clients.

En 2024, la production nette en crédits non affectés a atteint 1 445 MMAD enregistrant un TCAM de 18% sur la période 2022-2024 ainsi qu'une progression de +13% par rapport à 2023 grâce notamment à la performance sur le segment fonctionnaires dont la production s'est appréciée de +27% profitant d'une dynamique réseau sur le guichet direct et une reconquête du positionnement d'EQDOM auprès des intermédiaires.

Le prélèvement bancaire est passé de 121 MMAD en 2023 à 167 MMAD en 2024, soit une hausse de 38%, expliquée par une hausse de la demande de la part des clients.

Crédit affecté :

En 2023, la production nette des crédits affectés a totalisé 1 126 MMAD soit un TCAM de -2% sur la période 2021-2023 ainsi qu'une progression de +30% par rapport à 2022. Cette performance s'explique à la fois par une agressivité commerciale d'EQDOM sur le marché que ce soit sur le segment de prédilection PREMIUM ou encore par la reprise de la production sur le segment des loueurs abandonné en 2022.

En 2024, la production nette des crédits affectés a totalisé 1 363 MMAD soit un TCAM de 26% sur la période 2022-2024 ainsi qu'une progression de +21% par rapport à 2023. Cette performance s'explique à la fois par une agressivité commerciale d'EQDOM sur le marché profitant également de la signature de nouveaux partenariats généralistes et occasion avec TOYOTA, KIA et GLOBAL OCCAZ ainsi que la reprise de la production sur le segment des loueurs abandonnée en 2022.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE PAR TYPE DE CLIENT

Production nette par type de client									
MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Evol. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Evol. 24/23**	**TCAM 24/22**
Client prélèvement à la source	**965**	**51%**	**1 162**	**48%**	**21%**	**1 277**	**45%**	**10%**	**15%**
Fonctionnaires	606	32%	816	34%	35%	980	35%	20%	27%
Retraités	225	12%	227	9%	1%	201	7%	-12%	-6%
Salariés d'organismes conventionnés	134	7%	119	5%	-11%	97	3%	-19%	-15%
Client prélèvement bancaire	**945**	**49%**	**1 247**	**52%**	**32%**	**1 531**	**55%**	**23%**	**27%**
Total	**1 909**	**100%**	**2 409**	**100%**	**26%**	**2 808**	**100%**	**17%**	**21%**

Source : EQDOM

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2023, le crédit par prélèvement à la source a enregistré une évolution significative et plus particulièrement le segment fonctionnaires dont la production a surperformé les réalisations de 2022 de +35% couvrant ainsi le retrait enregistré sur le segment des salariés d'organismes conventionnés et la quasi-stagnation sur celui des retraités.

La reprise de la convention de continuité avec la CMR a permis des réalisations plus importantes sur le segment des fonctionnaires, avec une part de la continuité dans la production d'environ 25%.

A noter que la bonne performance sur le segment Fonctionnaires n'est pas liée exclusivement à la reprise de convention, la dynamique commerciale a été globalement meilleure en 2023 sur tous les segments de clients.

En ce qui concerne le segment des salariés des organismes conventionnés, le business model de cette population est en train d'être revu pour correspondre davantage aux besoins de ces entreprises et aux contraintes administratives de gestion de ces conventions en prélèvement à la source.

Le rebond enregistré dans la production automobile s'explique essentiellement par la mise en place d'action concrète notamment :

- La revue de la politique d'octroi d'EQDOM,
- L'accentuation des actions d'animations commerciales et de signature de nouveaux partenariats

En 2024, le crédit par prélèvement à la source a enregistré une hausse de 10% atteignant 1 277 MMAD suite principalement à l'évolution du segment des fonctionnaires de 20%.

Cette performance s'explique par une bonne dynamique commerciale soutenue pour la deuxième année consécutive et des données marchés favorables dont une première tranche d'augmentations de salaires pour les fonctionnaires actée par le gouvernement.

En revanche les réalisations sur le segment des retraités sont en retrait de -12% par rapport à 2023 sous l'effet de la concurrence bancaire ; ainsi deux grandes banques de la place ont signé une convention en prélèvement à la source avec la CMR.

Le segment des salariés d'organismes conventionnés s'est replié lui aussi de -19% pour EQDOM (et -22,5% pour l'ensemble du marché APSF) sous l'effet commun de la concurrence des offres bancaires (plus compétitives que celles des sociétés de crédit à la consommation en termes de tarification) en plus du désistement de plus en plus accru des organismes sur la gestion interne et la charge administrative liée au traitement des dossiers de prêts de leurs salariés.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2023, le crédit par prélèvement bancaire a atteint 1 247 MMAD et a représenté 52% de la production globale, et s'inscrit en progression de +32% par rapport à 2022. Cette performance est la conjugaison de plusieurs facteurs dont principalement une dynamique soutenue sur l'automobile en général drivée par une amélioration de l'audience d'EQDOM auprès des partenaires et l'ouverture sur les loueurs suite à l'adoption d'une politique d'octroi dédiée.

En 2024, le crédit par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 23% atteignant 1 531 MMAD. Cette performance est adossable en grande partie à un taux de pénétration plus important sur le marché de l'automobile avec une production en LOA qui s'apprécie de 9% et la reprise de la production sur le segment des loueurs pour le crédit classique après des ajustements de la politique d'octroi pour atteindre une évolution de + 51%. Concernant le crédit personnel en prélèvement bancaire, bien que marginal sur la production, il enregistre une progression de +39% confirmant la volonté d'EQDOM de diversifier ses leviers de production et équilibrer progressivement plus son Busines modèle.

ANALYSE DE LA PRODUCTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

Production nette par canal de distribution									
En MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Evol. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Evol. 24/23**	**TCAM 24/22**
Réseau des agences propres	1 502	79%	1 834	76%	22%	2 087	74%	14%	18%
Intermédiaires	408	21%	575	24%	41%	720	26%	25%	33%
Total	**1 909**	**100%**	**2 409**	**100%**	**26%**	**2 807**	**100%**	**17%**	**21%**

Source : EQDOM

En 2023, la production des agences propres enregistre une progression de 22% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,8 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 76% et 24% en 2023.

Cette évolution est réalisée grâce à une forte mobilisation du réseau et une bonne dynamique commerciale et un alignement aux pratiques du marché.

En 2024, la production des agences propres enregistre une progression de 14% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,09 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 74% et 26%.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE D'EQDOM POUR LE COMPTE DE SAHAM BANK

Production nette d'EQDOM pour le compte de Saham Bank						
En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23	TCAM 24/22
Production nette	1 601	1 454	-9%	0	-100%	-100%

Source : EQDOM

En 2023, la production nette d'EQDOM pour le compte de Saham Bank s'élève à 1 454 MMAD, soit une baisse de 9% par rapport à 2022. Cette baisse est principalement expliquée par le remplacement du projet SOGECONSO V1, modèle producteur distributeur avec portage d'encours par EQDOM, par le projet SOGECONSO V2, avec un portage des encours par Saham Bank. Dans le nouveau modèle, EQDOM est rémunéré en fonction des dossiers financés par Saham Bank à 145 MAD HT/dossier.

A date, EQDOM ne fait que gérer le stock restant de la formule V1 et qui figure dans ses encours.

Projet SOGECONSO						
En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23	TCAM 24/22
Encours brut moyen (SOGECONSO V1)	247	195	-21%	160	-18%	-20%
Commissions (SOGECONSO V2)	2 367	2 203	-7%	2 325	6%	-1%

Source : EQDOM

L'évolution des encours (SOGECONSO V1) s'explique par l'effet amortissement.

Les commissions perçues par EQDOM au titre du service SOGECONSO V2 sont corrélées à un nombre de dossiers financés qui reste équivalent par rapport au niveau de démarrage (moyenne annuelle de 16 000 dossiers/an).

Dans le nouveau modèle (SOGECONSO V2), EQDOM est rémunéré en fonction des dossiers financés par Saham Bank à 145 MAD HT/dossier. A date, EQDOM ne fait que gérer le stock restant de la formule V1 et qui figure dans ses encours.

Impact RPA sur la production :

En MMAD	2022	2023	2024
RPA	1 307	1 357	995

Source : EQDOM

Le RPA est passé de 1 307 MMAD en 2022 à 1 357 MMAD en 2023 soit une hausse de 4%.
Le RPA est passé de 1 357 MMAD en 2023 à 995 MMAD en 2024 soit une baisse de 27%.

EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES DOSSIERS FINANCES ET DE LA DUREE MOYENNE DE CREDIT 2022-2024

	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23	TCAM 24/22
Nombre de dossiers financés	34 764	39 022	12%	37 183	-5%	3%
Montant moyen des dossiers financés (dirhams)	105 616	111 170	5%	117 542	6%	5%
Durée moyenne de crédit (mois)	72	75	4%	75,5	1%	2%

Source : EQDOM

En 2023, le montant moyen des dossiers financés a enregistré une hausse de 5% pour atteindre 111 170 dirhams en 2023 contre 105 616 dirhams en 2022.

La durée moyenne de crédit est de 75 mois en 2023. L'évolution de la durée moyenne de crédit est expliquée par un effet mécanique suite à l'application de la durée de 144 mois.

En 2024, le montant moyen des dossiers financés est en hausse de 6% pour atteindre 117 542 dirhams grâce à la hausse de la part de l'automobile dans la production.
La durée moyenne de crédit est de 75,5 mois en 2024 au même niveau que celle de 2023 expliquée par l'effet mécanique de la durée de 144 mois appliquée en 2024.

IV.6.3. Encours brut

Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2022	2023	2024
Encours brut EQDOM(1)	**9 256**	**9 338**	**9 605**
Evolution en %		0,9%	2,9%
Encours brut du secteur	65 805	70 286	77 641
Evolution en %		6,8%	10,5%
Part de marché EQDOM	**14,1%**	**13,3%**	**12,4%**

Sources : EQDOM (comptes sociaux) et APSF
(1) L'encours brut inclut les créances sur la clientèle et les immobilisations données en crédit-bail et en location

En 2023, l'encours brut comptable d'EQDOM a progressé de 0,9% tiré par le produit LOA.
EQDOM est resté à la 4e en termes de part de marché à fin 2023 (source APSF 2023).
En termes d'encours, EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pts en 2023.

En 2024, l'encours brut comptable d'EQDOM a progressé de 2,9% tiré par le produit LOA.
EQDOM est resté à la 4éme place en termes de part de marché à fin 2024 (source APSF 2024).
En termes d'encours, EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pts en 2024.

ANALYSE DE L'ENCOURS BRUT PAR TYPE DE CLIENT (COMPTABLE)

Encours brut par type de client									
En MMAD	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Evol. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Evol. 24/23**	**TCAM 24/22**
Fonctionnaires	3 859	41,7%	3 775	40,4%	-2,2%	3 627	37,8%	-3,9%	-3,1%
Retraités CMR	753	8,1%	793	8,5%	5,2%	779	8,1%	-1,8%	1,7%
Conventionnés	803	8,7%	752	8,1%	-6,3%	670	7,0%	-10,9%	-8,6%
Total prélèvement à la source	**5 416**	**58,5%**	**5 321**	**57,0%**	**-1,8%**	**5 076**	**52,8%**	**-4,6%**	**-3,2%**
Client prélèvement bancaire	**3 840**	**41,5%**	**4 017**	**43,0%**	**4,6%**	**4 529**	**47,2%**	**12,7%**	**8,6%**
Dont LOA	2 321	25,1%	2 565	27,5%	10,5%	2 875	29,9%	12,1%	11,3%
Total	**9 256**	**100,0%**	**9 338**	**100,0%**	**0,9%**	**9 605**	**100%**	**2,9%**	**1,9%**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2022-2023 :

En 2023, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 338 MMAD affichant une hausse de 0,9% par rapport à 2022.

L'évolution des encours est en phase avec la dynamique commerciale qui a concerné plus particulièrement les segments des fonctionnaires et la LOA.
La part des encours LOA est passée de 25,1% en 2022 à 27,5% en 2023. Cette évolution est expliquée par la hausse de la production automobile plus significative que le crédit perso.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2023, comme suit :

- Fonctionnaires : 40,4% contre 41,7% en 2022 expliquée par une baisse mécanique vu la hausse des crédits auto
- Retraités : 8,5% contre 8,1% en 2022 suite à la hausse de la production sur ce segment de clientèle
- Salariés OC : 8,1% contre 8,7% en 2022 expliquée principalement par la baisse de la production sur ce segment de clientèle
- Bancaire : 43,0% contre 41,5% en 2022 expliquée par la hausse de la production auto.

Ainsi, l'évolution de la structure de l'encours brut est dû principalement à l'évolution du mix produit qui favorise le crédit automobile et en particulier la LOA au détriment du crédit personnel ;

Analyse 2023-2024 :

En 2024, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 605 MMAD affichant une hausse de 2,9% par rapport à 2023.

L'évolution des encours est portée principalement par les clients en prélèvement bancaire affichant une évolution de 12,7% dont la LOA avec une hausse de 12,1%.
La part des encours LOA est passée de 27,5% en 2023 à 29,9% en 2024. Cette évolution est expliquée par la hausse de la production automobile plus significative que le crédit perso.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2024, comme suit :

- Fonctionnaires : 37,8% contre 40,4% en 2023 expliquée par une baisse mécanique vu la hausse des crédits auto
- Retraités : 8,1% contre 8,5% en 2023
- Salariés OC : 7% contre 8% en 2023 expliquée principalement par la baisse de la production sur ce segment de clientèle
- Bancaire : 47,2% contre 43,0% en 2023 expliquée par la hausse de la production auto.

Ainsi, l'évolution de la structure de l'encours brut est dû principalement à l'évolution du mix produit qui favorise le crédit automobile et en particulier la LOA au détriment du crédit personnel

L'évolution de l'encours brut par produit (comptable)

Encours brut par produit								
Produit	**2022**	**% Total**	**2023**	**% Total**	**Evol. 23/22**	**2024**	**% Total**	**Evol. 24/23**
Crédit classique	**6 935**	**74,9%**	**6 773**	**72,5%**	**-2,3%**	**6 729**	**70,1%**	**-0,6%**
Auto classique	*871*	*9,4%*	*889*	*9,5%*	*2,0%*	*1 052*	*11,0%*	*18,4%*
Crédit personnel	*6 051*	*65,4%*	*5 871*	*62,9%*	*-3,0%*	*5 665*	*59,0%*	*-3,5%*
Distribution	*13*	*0,1%*	*13*	*0,1%*	*0,0%*	*12*	*0,1%*	*-7,7%*
LOA	**2 321**	**25,1%**	**2 565**	**27,5%**	**10,5%**	**2 875**	**29,9%**	**12,1%**
TOTAL	**9 256**	**100,0%**	**9 338**	**100,0%**	**0,9%**	**9 605**	**100,0%**	**2,9%**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2022-2023 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2023 un montant de 9,3 milliards de dirhams, soit une hausse de 0,9% par rapport à 2022.

La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2023 vs 2022 avec 27,5% des encours en 2023 contre 25,1% des encours en 2022.

En 2023, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 72,5%, soit 6 773 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connait une baisse de 3,0% en 2023.

La baisse des encours du crédit personnel est liée à l'amortissement des encours Fonctionnaires, qui est en train de se stabiliser grâce à la hausse de la production. Cette baisse est accentuée par le phénomène de rachat des encours EQDOM par la concurrence.

Analyse 2023-2024 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2024 un montant de 9,6 milliards de dirhams, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2023.

La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2024 vs 2023 avec 29,9% des encours en 2024 contre 27,5% des encours en 2023.

En 2024, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 70,1%, soit 6 729 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connait une baisse de 3,5% en 2024.

La baisse des encours du crédit personnel est liée à l'amortissement des encours, qui est en train de se stabiliser grâce à la hausse de la production. Cette baisse est accentuée par le phénomène de rachat des encours EQDOM par la concurrence.

IV.6.4. Créances en souffrance et provisions

A partir de 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement (*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(*) Taux appliqué sur les impayés et le Capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail[10] et de la location avec option d'achat[11], l'assiette de provisions est constituée :

(i) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;

(ii) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

Créances en souffrance

[10] Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

[11] Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Fonctionnaires	625	602	-3,7%	524	-13,0%
Conventionnés	356	289	-18,7%	238	-17,6%
Prélèvement bancaire	997	985	-1,2%	1 036	5,2%
Total créances en souffrance	**1 978**	**1 876**	**-5,1%**	**1 799**	**-4,1%**
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/encours Brut)	**21,4%**	**20,1%**	**-128 pbs**	**18,7%**	**-136 pbs**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2023, le taux des créances en souffrance s'élève à 20,1% contre 21,4% en 2022 (-128 pbs), en raison de la baisse des créances en souffrance de 5,1%.

En 2024, le taux des créances en souffrance suit une tendance baissière grâce à l'assainissement des encours, par les passages en perte et radiations des anciens encours stagnants dans le contentieux (460 MDH sur 3 années). Il est passé de 20,1% à 18,7% en décembre 2024.

Créances en souffrance					
MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Créances pré-douteuses	435	123	-71,8%	114	-7,3%
Créances douteuses	91	84	-8,1%	63	-25,0%
Créances compromises	1 451	1 669	15,0%	1 622	-2,8%
Total des créances en souffrance	**1 978**	**1 876**	**-5,1%**	**1 799**	**-4,1%**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice 2023, les créances en souffrance ont atteint 1 876 MMAD contre 1 978 MMAD en 2022, soit une baisse de 5,1%. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la baisse des créances pré-douteuses de -71,8% et des créances douteuses de -8,1% qui a compensée la hausse des créances compromises de +15,0%.

Cette baisse s'explique par :

1. L'amélioration de la qualité de l'octroi ;
2. La performance du recouvrement sur l'amiable et le contentieux ;
3. Le renforcement du plan d'action de la vague 2023 des fonctionnaires en départ anticipé à la retraite à travers le basculement des clients en prélèvement bancaire et le lancement précoce des cadrages patrimoniaux pour les clients en situation d'impayé ;
4. La mise en place de solutions de reports sur les clients stagnants au recouvrement ;
5. La mise en place d'une application Data pour le pilotage du contentieux avec l'aide de la Data permettant une analyse approfondie du portefeuille contentieux et des stratégies et performances par produit et par cru de production/passage au contentieux

Au titre de l'exercice 2024, les créances en souffrance ont atteint 1 799 MMAD en 2024 contre 1 876 MMAD en 2023. La baisse des créances en souffrance en 2024 est expliquée principalement par l'amélioration de la performance du recouvrement et l'assainissement du portefeuille ainsi que le maintien de la qualité de la nouvelle production.

La performance globale du recouvrement est en hausse par rapport à 2023 et ce malgré des événements exogènes ayant impacté significativement le T3 (grève de l'appareil judicaire de juillet à début novembre).

Créances en souffrance					
MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Prêts affectés	**777**	**754**	**-3,0%**	**795**	**5,4%**
Auto classique	465	408	-12,2%	430	5,4%
LOA	296	331	11,7%	354	6,9%

Autres	16	15	-8,2%	11	-26,7%
Prêts non affectés	**1 201**	**1 122**	**-6,5%**	**1 004**	**-10,5%**
Total des créances en souffrance	**1 978**	**1 876**	**-5,1%**	**1 799**	**-4,1%**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2023, la baisse des créances en souffrance de 5,1% est expliquée principalement par la baisse des prêts non affectés de 6,5% qui représentent 59,8% du total des créances en souffrance.

En 2024, les créances en souffrance des prêts non affectés ont connu une baisse de 10,5% par rapport à 2023.

Stock des provisions					
MMAD	**2022**	**2023**	**Evol. 23/22**	**2024**	**Evol. 24/23**
Fonctionnaires	550	528	-4,0%	457	-13,4%
Conventionnés	268	231	-13,7%	188	-18,6%
Prélèvement bancaire	663	734	10,8%	789	7,5%
Total Provisions y c. agios réservés	**1 480**	**1 493**	**0,9%**	**1 435**	**-3,9%**
Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)	**74,8%**	**79,6%**	**475 pbs**	**79,8%**	**17 pbs**
Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)	**16,0%**	**16,0%**	**0 pbs**	**14,9%**	**-105 pbs**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Année 2023

Le taux de provisionnement s'est stabilisé en 2023 et se situe à 16%.
En 2023, le stock des provisions pour les prélèvements bancaires affiche 734 MMAD contre 663 MMAD en 2022, soit une hausse de 10,8%.

Année 2024

Les encours en défaut sont correctement couverts par les provisions, avec un taux de couverture dépassant les 79%.
Le stock de provisions des produits en prélèvements bancaires a connu une tendance haussière ces trois dernières années.
La hausse de la provision sur les produits en prélèvements bancaires est corrélée à la hausse des encours sur les segments concernés, en particulier l'automobile qui a augmenté de 7% entre 2022 et 2023, et de 13% entre 2023 et 2024.

IV.6.5. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des échéances impayées font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non-régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

Recouvrement amiable
Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non-accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

Recouvrement judiciaire
EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

✓ Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

IV.6.6. Encours Net (comptable)

Encours net			
MMAD	**2022**	**2023**	**2024**
Encours brut(1)	9 256	9 338	9 605
Provisions(2)	1 261	1 269	1 246
Encours net	**7 995**	**8 069**	**8 358**
Evolution en %		**0,9%**	**3,6%**

Source : EQDOM (comptes sociaux)

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2023, le montant des encours bruts a augmenté de 0,9% tandis que le montant de provision est resté relativement stable en 2023 avec 1 269 MMAD. Par conséquent, le montant des encours nets de provision a augmenté de 0,9% à 8 069 MMAD en 2023 contre 7 995 MMAD en 2022.

En 2024, le stock de provisions a légèrement reculé, passant de 1 269 en 2023 à 1 246 MMAD, traduisant une amélioration relative de la qualité du portefeuille. Parallèlement, les encours bruts ont affiché une progression par rapport à l'exercice précédent. Cette dynamique s'est traduite par une hausse de 3,6% des encours nets de provisions.

Partie V. Informations Environnementales et sociales

V.1. Environnement

Compte tenu de la nature de son activité, EQDOM ne génère ni pollution ni déchets nécessitant des opérations de recyclage.

Par ailleurs, dans le cadre de sa propre politique environnementale, EQDOM veille à optimiser sa consommation en eau et en énergie.

A titre de rappel, EQDOM a bénéficié, en 2019, d'un financement au titre du Prix de l'Efficacité Energétique SG en reconnaissance de son initiative visant à équiper son siège d'un système d'éclairage LED.

V.2. Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM est menée dans le respect strict des obligations légales et réglementaires applicables, telles que prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 telle que modifiée et complétée encadrant les opérations et informations financières.

V.3. Réalisations

En 2024, EDQOM a défini une nouvelle feuille de route, élaborée en cohérence avec les lignes directrices du Groupe et de la Région Maroc. Celle-ci s'articule autour de 3 axes majeurs :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation traduit la volonté affirmée d'EQDOM d'adopter les meilleures pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Portée conjointement par l'entreprise et ses collaborateurs, cette dynamique a donné lieu à l'identification et à la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction de l'empreinte carbone touchant notamment aux volets logistique, immobilier et à la promotion de modes de consommation responsable.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation stratégique vise à positionner EQDOM en tant qu'acteur de référence dans le domaine des financements à impact positif. Dans cette optique, des partenariats ciblés sont en cours de développement afin de bâtir une proposition de valeur à forte pertinence, ayant pour ambition de générer un effet levier significatif en faveur de la consommation responsable.

Les segments en cours de structuration couvrent notamment la mobilité verte, la transition énergétique, le commerce durable ainsi que l'inclusion financière.

- **Axe 3 : Employeur Responsable** :

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur s'inscrit dans un engagement historique en faveur de la diversité et de l'équité des genres. A ce titre, l'entreprise affiche une quasi-parité à l'échelle globale ainsi qu'au sein des équipes commerciales. La représentativité féminine atteint 50% au sein du Comité Exécutif et des fonctions supports, témoignant d'une politique active en matière de diversité

EQDOM poursuit, par ailleurs, ses efforts en vue de consolider les acquis en la matière et de promouvoir un environnement de travail positif, considéré comme un levier essentiel de fidélisation et d'épanouissement pour ses collaborateurs.

V.4. Informations sociales

V.4.1. Moyens humains

La stratégie Ressources Humaines d'EQDOM repose sur une structuration rigoureuse, articulée autour de quatre axes majeurs :

Politique Gestion de carrière : cette politique, considérée comme un levier stratégique du management des talents, vise à assurer le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences, en s'appuyant sur un accompagnement continu des collaborateurs. Celui-ci se traduit notamment par :

- L'élaboration des plans de formation ciblés,
- Un système d'évaluation annuelle de la performance,
- Une gestion proactive de la mobilité interne, fondée sur les principes de transparence et d'équité, notamment par la publication des opportunités de staffing via la bourse d'emploi interne,
- La mise en place d'un plan de succession pour les postes clés, en parfaite adéquation avec la stratégie Groupe.

Politique de Rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération d'EQDOM s'inscrivent dans une logique cohérente de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Elle vise à anticiper les évolutions des métiers, à accompagner la montée en compétences des collaborateurs et à garantir l'adéquation entre les ressources humaines et les besoins stratégiques de l'entreprise.

Définies en concertation avec le Conseil d'Administration et validées annuellement par le Comité des Rémunérations, ces politiques constituent des leviers essentiels au service de la performance durable de l'entreprise.

La politique de rémunération adoptée par EQDOM repose sur un équilibre entre attractivité, équité interne et reconnaissance de la performance. Elle se compose de plusieurs éléments complémentaires :

- Une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités exercées, des compétences détenues, de la maitrise du poste ainsi que des références de marché ;
- Une rémunération variable indexée sur la performance individuelle et collective, mesure à travers l'atteinte des objectifs annuels.

Au-delà de la rémunération fixe et variable, EQDOM dispose d'une politique d'avantages sociaux diversifiée visant à renforcer l'attractivité de l'entreprise et à favoriser le bien-être de ses collaborateurs.

Parmi les avantages proposés figurent une couverture médicale étendue, un régime de retraite complémentaire, des primes diverses, l'accès à des centres d'estivage, des crédits à taux préférentiels, … Ces avantages participent à la construction d'un environnement professionnel motivant et socialement responsable.

Politique de recrutement : Cette politique repose sur une planification rigoureuse, élaborée chaque année en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe.

La mobilité interne est systématiquement privilégiée en réponse aux besoins de staffing identifiés. Aussi, dans une logique de synergie régionale, la mobilité au sein des entités du Groupe, notamment la Région Maroc, est également encouragée. Cette dynamique vise à élargir les perspectives d'évolution de carrière tout en renforçant la mutualisation des compétences.

Le recrutement externe intervient en dernier recours, principalement pour répondre à des besoins spécifiques sur des postes techniques, nécessitant un niveau d'expertise pointu ou une expérience confirmée dans des domaines particuliers.

Politique de Formation : Cette politique constitue l'un des axes stratégiques majeurs d'EQDOM en matière de Gestion des Ressources Humaines. Elle s'inscrit dans une approche intégrée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, visant à anticiper les évolutions métier, à accompagner les transformations organisationnelles et à sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs.

Dans ce cadre, des parcours de formation structurés sont élaborés afin de renforcer à la fois les compétences managériales, comportementales et techniques, en cohérence avec les besoins présents et futurs de l'entreprise.

Ces programmes s'articulent autour de cinq axes stratégiques de développement :

- Le renforcement des compétences commerciales,
- Le leadership et le management,
- L'excellence dans la relation Client,
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- Le développement de compétences transverses adaptées aux évolutions marché.

Adossée à la GPEC, cette politique permet d'assurer une montée en compétence ciblée, de préparer les collaborateurs à des mobilités internes ou à des prises de fonctions élargies, et de soutenir l'ambition d'EQDOM de disposer, en permanence, des expertises nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Effectif d'EQDOM :

Les effectifs d'EQDOM sont composés de 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au 31 décembre 2024, l'effectif d'EQDOM s'est établit à 274 personnes, contre 281 personnes à fin décembre 2023, avec un taux d'encadrement de l'ordre de 45,25%.

	2022	2023	Ev. 23/22	2024	Ev. 24/23
Cadres	137	129	-5,84%	124	-3,87%
Non Cadres	166	152	-8,43%	150	-1,31%
Effectif EQDOM	**303**	**281**	**-7,26%**	**274**	**-2,49%**
Taux d'encadrement	*45,21%*	*45,91%*	*70 pbs*	*45,25%*	*-66 pbs*
*Dont effectif détaché**	*7*	*10*	42,86%	*8*	*-20%*

Source : EQDOM

(*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est Saham Bank.

La baisse des effectifs entre 2022 et 2023 est due aux départs à la retraite et départs anticipés.

Sur la période 2022-2024, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2022	2023	2024
Répartition par catégorie	137 cadres et 166 non-cadres	129 cadres et 152 non-cadres	124 cadres et 150 non-cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	76 Cadres Hommes 61 cadres femmes	74 Cadres Hommes 55 cadres femmes	68 Cadres Hommes 56 cadres femmes
	81 Non-cadres Hommes et 85 non-cadres femmes	72 Non-cadres Hommes et 80 non-cadres femmes	72 Non-cadres Hommes et 78 non-cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 =70	< à 10 =63	65
	de 10 à <20 = 130	de 10 à <20 = 119	114
	> à 20 = 103	> à 20 = 99	95
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	5 titulaires & 5 suppléants
Nombre d'accidents de travail	2	5	2
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	0 cadre	0 cadre	0 cadre
	0 non-cadre	0 non-cadre	0 non-cadre
Nombre de démissions	5 Cadres	4 Cadres	8 Cadres
	13 Non-cadre (dont -9 Stagiaires ANAPEC)	6 Non-cadre (dont -2 Stagiaires ANAPEC)	4 Non-cadre (dont -1 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutement	7 Cadres	4 Cadres	11 Cadres
	33 Non-cadres (dont -14 Stagiaires ANAPEC)	1 Non-cadre (dont 0 Stagiaires ANAPEC)	9 Non-cadre (dont 0 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	1	0	0
Nombre des départs à la retraite	5	2	2
Nombre des décès	0	0	1

Nombre des départs anticipés	8	14	8

Source : EQDOM

	2022	2023	2024
Catégorie « Direction »	2	2	2
Répartition par sexe	2 Hommes 0 Femme	2 Hommes 0 Femme	1 Homme 1 Femme

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim…) / par sexe**

Ancienneté Moyenne / ETP - fin de période

	ETP-fin de période 2022			ETP-fin de période 2023			ETP-fin de période 2024		
Nature de contrat	**ETP-fin de période**	**H**	**F**	**ETP-fin de période**	**H**	**F**	**ETP-fin de période**	**H**	**F**
Contrat à durée indéterminée - CDI	288	147	141	268	138	130	**266**	135	131
Stagiaires - ANAPEC	9	5	4	3	2	1	0	0	0
Détachement – Saham Bank	6	4	2	10	6	4	8	5	3
Total effectif fin de période-hors intérim	**303**	**156**	**147**	**281**	**146**	**135**	**274**	**140**	**134**
"Personnel intérimaire" fin de période	51	28	23	24	7	17	20	5	15

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim…) / par ancienneté**

Ancienneté Moyenne - fin de période

	Ancienneté moyenne - fin de période		
Nature de contrat	**2022**	**2023**	**2024**
Contrat à durée indéterminée - CDI	16,3	16,5	16,6
Stagiaires - ANAPEC	<1an	1,03	0
Détachement - Saham Bank	1,7	1,24	1,69
Total effectif fin de période-hors intérim	**303**	**281**	**274**

Source : EQDOM

Par ailleurs, la société est structurée en :

- ✓ Direction générale
- ✓ Secrétariat Général
- ✓ Direction commerciale & Marketing.
- ✓ Direction recouvrement & contentieux
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources Humaines, Communication & RSE
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction des opérations.
- ✓ Direction des Affaires Juridiques
- ✓ Secrétariat du Conseil et Loste.
- ✓ Direction Data office & Risques.
- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanant RO & SM.

- ✓ Département Audit Interne.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et Moyens Généraux.

Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques

VI.1. Stratégie de développement

En 2024, EQDOM a poursuivi sa trajectoire de transformation entamée les années précédentes, en consolidant les acquis et en accélérant les initiatives stratégiques. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'alignement constant avec les orientations de l'entreprise, tout en renforçant l'agilité et la performance du SI.

Les projets engagés visent à soutenir l'innovation, améliorer l'expérience client et optimiser les processus métiers à travers les axes suivants :

- Accélération de la transformation digitale : digitalisation des processus métiers, automatisation des process et amélioration de l'expérience client, Refonte du parcours digital,
- Optimisation des modèles : urbanisation de l'architecture SI, rationalisation des process SI et renforcement de l'efficacité des processus métier
- Renforcement des fondamentaux IT

Appui à la compétitivité sur le marché et augmentation de la performance sur le marché : mise en place de solutions à forte valeur ajoutée permettant de soutenir la croissance du PNB et maximiser les résultats.

VI.1.1. Feuille de route d'EQDOM

La feuille de route 2024 de la DOSI s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de l'entreprise avec pour ambition de positionner le système d'information comme un levier clé de création de valeur.

Elle s'articule autour des grands enjeux stratégiques, réglementaire et métier en assurant une cohérence globale entre les priorités IT et les besoins des lignes métier.

Cette feuille de route ambitionne une urbanisation SI et traduit la volonté d'excellence opérationnelle à travers une gouvernance IT renforcée et rigoureuse pour soutenir la performance opérationnelle à travers des projets structurants innovants et à fort impact.

VI.1.2. Plan de transformation

Le plan de transformation de la DOSIT s'inscrit dans une stratégie structurée et progressive conçu pour accompagner les grandes orientations de EQDOM. Ce plan repose sur une feuille de route claire, construite autour de programmes clés, apporteur de valeur et aligné sur les priorités métiers et technologiques.

Parmi ces programmes figurent :

- L'urbanisation IT : avec un objectif de garantir une architecture robuste, évolutive et capable de soutenir les exigences de performance et d'accompagner le métier dans la réalisation des objectifs stratégiques
- La modernisation du socle technique : se doter de solutions et enablers IT nécessaires à l'atteinte de l'architecture cible (signature électronique, numérisation, GED, BPM…) ;
- L'évolution du système d'information cœur de métier : programme majeur dans la FDR IT qui vise à remplacer le SI legacy par un CLS up to date répondant aux dernières exigences technologiques mais aussi capable de répondre aux besoins fonctionnels qui viendront accompagner les initiatives de transformation de l'entreprise ;
- La digitalisation de bout en bout du parcours client pour accélérer la transformation digitale et améliorer de l'expérience client ;
- Le programme d'autonomisation visant à réussir la séparation avec le groupe SG, et la continuité d'activité sur quelques fonctions métier avec des solutions locales.

Principaux projets réalisés en 2022 :

- Renforcement de la cybersécurité, la protection de l'information et de la traçabilité ;
- Extension et amélioration du réseau informatique ;
- Remplacement des équipements obsolètes ;
- L'optimisation des usages par les métiers pour se conformer aux sujets réglementaires et enrichissement du process métier pour répondre aux besoins commerciaux.

Principaux projets réalisés en 2023 :

- Mise en place d'une application mobile pour digitalisation du parcours crédit ;
- Evolutions du site transactionnel ;
- Enrichissement du système de gestion par plusieurs besoins métiers ;
- Evolutions sur le système de servicing ;
- Mise en place de la solution de recouvrement Colors.

Principaux projets réalisés en 2024 :

- Parcours digitaux :
    - Mise en place de nouveaux parcours clients et partenaires avec des solutions digitales permettant l'optimisation du TTM
    - Mise en place de la solution 'identité numérique de DGSN' pour la détection des cartes frauduleuses en agence
- Enablers IT : mise en place d'initiatives IT supportant la transformation digitale et la prise en charge de besoins métiers visant l'efficacité opérationnelle
- Chantiers visant l'urbanisation du SI pour améliorer les process métiers et permettre une meilleure couverture fonctionnelle de la chaine de valeur
- Mise en conformité par rapport à des réglementations et respect des délais réglementaires (Retenue TVA et IR à la source, circulaire de gestion des mains levées...).

Principaux projets en cours de réalisation en 2025 :

- Refonte SI : choix et acquisition solution cible et travaux de mise en œuvre
- Accélération de la digitalisation des process : Livraison des parcours en full digital pour les clients PB, fonctionnaires et partenaires
- Modernisation du socle technique :
    - Mise en place de solutions innovantes : Chabot, frontal agence avec IA, Use case IA sur des processus métier comme le recouvrement
    - Renforcement des Enablers IT (BPM, RPA…) et automatisation des premiers process métiers

VI.1.3. Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Saham Bank. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque 50 ans.

Historiquement, le projet a débuté en mars 2019 sur un modèle Producteur/Distributeur et opérationnalisé sur une direction régionale pilote. Le portage des encours était réalisé par EQDOM assorti d'un partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur.

Le partenariat (Producteur - Distributeur) a évolué vers un modèle de Servicing articulé autour de 3 axes clés : L'octroi, le scoring et le recouvrement. Ainsi, EQDOM propose depuis fin 2021 à Saham Bank service Octroi et scoring comprenant l'usage d'un outil de saisie et scoring des dossiers de crédit à la consommation non affectés initiés par les agences Saham Bank. Cette première étape a été réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Dans ce nouveau modèle de servicing, le portage des engagements est réalisé par Saham Bank. En effet l'outil mis à la disposition par EQDOM est connecté aux chaines de traitement de Saham Bank.
Cette première phase comprend les services suivants fournis par EQDOM à Saham Bank dans le cadre d'un contrat de prestation de service :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de Saham Bank) permettant aux agences Saham Bank de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation)

et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaines de Saham Bank ;

- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi Saham Bank ;
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores) ;
- Des reportings permettant à Saham Bank de piloter son activité ;
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences ;
- Un processus de demandes de changement.

Par ailleurs, un autre volet du servicing a été activé dès fin 2022 concernant le recouvrement. En effet, EQDOM réalise pour le compte de la DREC de Saham Bank, le recouvrement de lots de dossiers RETAIL. Une première période de test en 2022 à débouché (novembre 2022) sur un renouvellement pour une période de 2 ans. Une convention de prestation de service est en place à cet effet. L'ambition est de mettre en exergue tout le savoir-faire de EQDOM à travers son dispositif (humain et processus), son pilotage, son expertise recouvrement de société spécialisée.

En 2023-2024, dans le cadre de la convention de servicing recouvrement Retail reliant EQDOM à Saham Bank, le recouvrement d'EQDOM a géré douze campagnes de recouvrement (12 portefeuilles) en recouvrement amiable.

Quelques indicateurs

➢ **Octroi**

	2023	2024
Nombre de dossiers financés par Saham Bank	15 164	16 037
Commission TTC générée pour EQDOM	2 643 234	2 790 438

➢ **Recouvrement**

	2023	2024
Nombre de clients	4 200	4 200
Montant impayé géré par EQDOM	48 688 373	40 526 183
Montant encaissé suite action EQDOM	8 107 836	7 521 264
Commission TTC générée pour EQDOM	486 427	451 276

VI.2. Stratégie d'investissement

Quant aux investissements, ils ont été orientés principalement sur les moyens IT durant les 3 dernières années. Ci-après le détail des investissements d'EQDOM durant la période mentionnée :

En KMAD	2022	2023	2024
Investissement IT	14 417	12 116	26 715
Autres investissements**	1 458	2 285	1 851
Total	**15 875**	**14 401**	**28 566**

Source : EQDOM
***Essentiellement des investissements d'agencement*

Globalement, la politique d'investissement sur les exercices passés et futurs vise principalement à :

L'amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des processus de traitement des demandes de crédit :

- La sécurisation du système d'information ;
- Création de valeur (au lieu d'un centre de coûts) : concerne l'innovation technologique, la force de proposition sur l'analyse de la DATA et les formules de tarification

- Service Excellence (DOSI&T orientée Service Client Interne) : concerne essentiellement l'organisation, l'agilité et la proximité des équipes IT

En 2022, l'investissement IT a connu un ralentissement transitoire avec des dépenses d'avantage orientée principalement vers des lancements de projets (phases non immobilisables).

En 2023, l'investissement IT a connu un ralentissement transitoire avec des dépenses d'avantage orientée principalement vers des lancements de projets (phases non immobilisables).

En 2024, l'investissement IT a connu une augmentation relative au lancement de la réalisation de chantiers phares de la transformation IT (Urbanisation IT, transformation digitale).

VI.3. Moyens techniques

La plateforme informatique d'EQDOM est desservie à travers une architecture constituée d'un panel applicatif diversifié. Il permet de servir les différents canaux de distribution :

- Canal agence /Customer care
- Canal Self Care à travers des sites internet
- Canal partenaire

Les équipes informatiques continuent à mettre en place les outils nécessaires pour bâtir un socle technologique up to date, ouvert et servicisé qui permet de mettre en place des solutions innovantes.

➢ **Dispositif Infrastructure et end user**

Les infrastructures d'EQDOM sont hébergées dans un data center répondant aux standards internationaux. Des équipes internes EQDOM exploitent, maintiennent et adressent un nombre de projets visant à moderniser nos infrastructures et accompagner la transformation technologique.

➢ **Dispositif sécurité**

EQDOM dispose d'un ensemble de solutions et processus sécurité permettant la protection, la détection et la prévention des risques sécurité. EQDOM dispose également d'une équipe qui exploite et analyse les différentes alertes remontées par les solutions et contribue à la maitrise de ces risques.

Un ensemble de projets vise également à lever la maturité sécurité selon un référentiel NIST adopté par le groupe SG et les différentes actions menées ont permis d'atteindre une maturité de 4,2/5 en avril 2024 (contre 3,5/5 en 2023).

Partie VII. Situation financière d'EQDOM

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)

En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
PNB	590	553	-6,2%	550	-0,6%
Charges générales d'exploitation	279	287	2,7%	326	13,6%
Coût Net du Risque (CNR)	130	106	-18,5%	125	17,7%
Résultat Net	**89**	**89**	**0,2%**	**-5**	**<-100%**

Encours brut	**9 913**	**9 925**	**0,1%**	**10 258**	**3,4%**

Source : EQDOM

Evolution des indicateurs financiers entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat net consolidé est en hausse de 0,2% par rapport à 2022 principalement grâce à une baisse du CNR de -24 MMAD et une hausse du résultat non courant de 12,6 MMAD qui compensent une baisse du PNB.

Le PNB est en baisse de 37 MMAD (-6,2%) vs l'année précédente en raison principalement d'un effet volume négatif lié à une baisse des encours au 2e semestre 2022 et à une augmentation de la charge de refinancement consécutive à la hausse des taux directeurs depuis septembre 2022.

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Il correspond au risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan. Le refinancement d'EQDOM est exposé au risque de taux.

Dans ce contexte, la société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de variation des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par EQDOM et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère Saham Bank.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

Le CNR est en baisse de -24 MMAD (-18,5%) résultant principalement de l'amélioration de la qualité de l'octroi et du renforcement du recouvrement

Des charges générales d'exploitation en hausse de 2,7% grâce aux différentes actions mises en place

Après une année 2022 au cours de laquelle les encours bruts ont baissé de 6,9%, l'encours brut s'établit à 9 925 MMAD en 2023 affichant stabilité (0,1%) par rapport à 2022.

Evolution des indicateurs financiers entre 2023 et 2024

En 2024, le résultat net consolidé atteint **-5 MMAD** impacté par une charge fiscale exceptionnelle liée au contrôle fiscal d'un montant de **82,4 MMAD**.

Le PNB est en légère baisse de **(-0,6%)** dû principalement à :

- La hausse des produits d'intérêts et commissions perçues en lien avec la performance de la production et principalement le segment LOA,
- Un effet de base de 11,5 MMAD des prélèvements à tort (PAT) prescrits et comptabilisé en 2023,
- L'augmentation des charges de refinancement expliquée par le renouvellement des anciennes tombés dont les taux étaient faibles.

Le CNR est en hausse de 19 MMAD (+17,7%) impacté, principalement, par des événements exogènes relatifs aux grèves successives des greffiers, avocats et huissiers de justice durant la période de juillet à novembre 2024.

Des charges générales d'exploitation en hausse de 13,6% liées principalement à (i) la progression des commissions servies aux apporteurs d'affaire de **9 MMAD**;(ii) le coût du contrôle fiscal en matière de l'IR pour un montant de **20,5 MMAD** ;(iii) une hausse des dotations aux amortissements de **1,8 MMAD**.

L'encours brut s'établit à **10 258 MMAD** en 2024 affichant une hausse de 3,4% par rapport à 2023. Cette hausse est portée par la forte dynamique de la production réalisée en 2024, en particulier, le crédit auto dont le Mix produit est passé de 47% en 2023 à 49% en 2024.

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes

VII.2.1. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.369.225 KMAD dont une perte nette de 6.963 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 2.616 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM S.A. et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abderrahim GRINE, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.468.052 KMAD dont un bénéfice net de 89.894 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de 'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abderrahim GRINE, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.470.021 KMAD dont un bénéfice net de 91.326 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 14 mars 2023, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 Décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 2.132 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abdou Souleye DIOP, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

VII.2.2. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société EQDOM S.A. et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.387.783 KMAD dont une perte nette consolidée de 4.715 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 1.673 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité

de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abderrahim GRINE, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.484.916 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 89.125 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;

19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abderrahim GRINE, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.488.250 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88.911 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 14 mars 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	**Notre réponse**
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ;	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 1.356 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abdou Souleye DIOP, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2024

VII.3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2022, 2023 et 2024 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

Le pourcentage de contrôle n'a pas connu de changement durant la période 2022-2024.

VII.3.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé d'EQDOM pour la période 2022-2024 :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 921 367**	**1 839 198**	**-4,3%**	**1 918 034**	**4,3%**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0%	0	0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	554 163	516 422	-6,8%	512 591	-0,7%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	0%	153	>100%
Produits sur titres de propriété	24	49	>100%	0	-100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 290 325	1 245 452	-3,5%	1 318 913	5,9%
Commissions sur prestations de service	67 030	66 920	-0,2%	85 893	28,4%
Autres produits bancaires	9 825	10 355	5,4%	484	-95,3%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 331 472**	**1 285 854**	**-3,4%**	**1 367 898**	**6,4%**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 610	69 141	>100%	52 089	-24,7%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	132 085	90 169	-31,7%	131 026	45,3%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 184 364	1 122 605	-5,2%	1 176 396	4,8%
Autres charges bancaires	2413	3 939	63,2%	8 387	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	**589 895**	**553 344**	**-6,2%**	**550 136**	**-0,6%**
Produits d'exploitation non bancaire	354	2 240	>100%	3 203	43,0%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**279 122**	**286 733**	**2,7%**	**325 627**	**13,6%**
Charges de personnel	87 194	97 387	11,7%	98 382	1,0%
Impôts et taxes	2 280	2 405	5,5%	2 969	23,5%
Charges externes	171 012	171 127	0,1%	181 707	6,2%
Autres charges générales d'exploitation	4 041	804	-80,1%	25 734	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14 595	15 010	2,8%	16 835	12,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**311 127**	**268 851**	**-13,6%**	**227 712**	**-15,3%**
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**456 770**	**537 401**	**17,7%**	**473 264**	**-11,9%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	284 675	380 004	33,5%	267 406	-29,6%
Pertes sur créances irrécouvrables	104 330	112 203	7,5%	162 910	45,2%
Autres dotations aux provisions	67 765	45 194	-33,3%	42 948	-5,0%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**319 906**	**421 205**	**31,7%**	**338 203**	**-19,7%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	245 574	371 751	51,4%	290 160	-21,9%
Récupérations sur créances amorties	13 652	14 667	7,4%	15 600	6,4%
Autres reprises de provisions	60 680	34 787	-42,7%	32 443	-6,7%
RESULTAT COURANT	**174 263**	**152 655**	**-12,4%**	**92 651**	**-39,3%**
Produits non courants	66	19 023	>100%	5 929	-68,8%
Charges non courantes	11 392	17 796	56,2%	12 224	-31,3%
RESULTAT AVANT IMPOTS	**162 937**	**153 882**	**-5,6%**	**86 356**	**-43,9%**
Impôts sur les résultats	74 026	64 757	-12,5%	91 071	40,6%
RESULTAT NET DU GROUPE	**88 911**	**89 125**	**0,2%**	**-4 715**	**<-100%**
Part du groupe	88 316	88 571	0,3%	-5 320	<-100%
Part des intérêts minoritaires	595	554	-6,9%	605	9,2%

Source : EQDOM

VII.3.2.1. *Produits d'exploitation bancaire consolidés*

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2022-2024, se détaillent comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0%	0	0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	554 163	516 422	-6,8%	512 591	-0,7%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	0%	153	>100%
Produits sur titres de propriété	24	49	>100%	0	-100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 290 325	1 245 452	-3,5%	1 318 913	5,9%
Commissions sur prestations de service	67 030	66 920	-0,2%	85 893	28,4%
Autres produits bancaires	9 825	10 355	5,4%	484	-95,3%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 921 367**	**1 839 198**	**-4,3%**	**1 918 034**	**4,3%**

Source : EQDOM

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2022 et 2023

A fin 2023, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 4,3% passant ainsi de 1 921,4 MMAD en 2022 à 1 839,2 MMAD en 2023. Ce ralentissement s'explique principalement par un effet volume négatif en lien avec un manque de production au 2ème semestre 2022 ayant entrainé une baisse significative des encours en 2022 impactant les produits d'exploitation bancaires de l'année 2023 en particulier sur les lignes « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » qui passent de 554,2 MMAD en 2022 à 516,4 MMAD en 2023 avec une baisse de 6,8% et « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » qui passent de 1 290,3 MMAD en 2022 à 1 245,5 MMAD en 2023 avec une baisse de 3,5%.

Cette baisse est due à la baisse de l'encours qui génère des intérêts et produits assimilés du crédit classique et des produits sur immobilisations en crédit-bail pour la LOA tirée essentiellement par le niveau de la production observé au 2ème semestre 2022.

Les autres produits bancaires sont en hausse de 5,4% passant ainsi de 9,8 MMAD à 10,4 MMAD.

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2023 et 2024

A fin 2024, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une hausse de **4,3%** passant ainsi de 1 839,2 MMAD en 2023 à 1 918 MMAD en 2024. Cette hausse est conjuguée à l'effet de :

- L'évolution des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location de (+5,9%) due à la progression des encours de la LOA.
- La forte hausse des commissions perçues de (+28,4%) grâce à la bonne performance de la production, en particulier, le crédit auto qui compense une légère baisse des produits d'intérêts sur crédit classique de -0,8%.

La baisse des autres produits bancaires est attribuable à la comptabilisation des PAT prescrits en 2023 en PNB.

Les autres produits bancaires comptabilisés en 2023 comprenaient l'impact des PAT.
Cet impact a été enregistré en 2024 dans une autre rubrique (produits non courants). La baisse des autres produits bancaires en 2024 résulte donc d'un reclassement comptable. Ajoutons à cela que le montant des PAT éligibles à la période de prescription réglementaire(5ans) pour 2023 et 2022 était largement supérieur à celui constaté en 2024.

VII.3.2.2. *Charges d'exploitation bancaire consolidées*

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2022-2024, se détaillent comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 610	69 141	>100%	52 089	-24,7%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	132 085	90 169	-31,7%	131 026	45,3%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 184 364	1 122 605	-5,2%	1 176 396	4,8%
Autres charges bancaires	2 413	3 939	63,2%	8 387	>100%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 331 472**	**1 285 854**	**-3,4%**	**1 367 898**	**6,4%**

Source : EQDOM

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2022 et 2023

En 2023, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 285,9 MMAD enregistrant une baisse de 3,4% par rapport à 2022 tirée par un recul des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 5,2%.
Les « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » ont baissé entre 2022 et 2023 au profit des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » en lien avec une orientation temporaire du refinancement au profit de l'interbancaire.
La variation des intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit s'explique par le remplacement des titres de créance émis arrivées à échéance par des lignes bancaires.
En 2023, l'encours des dettes bancaires a augmenté de 1 070 MDH et l'encours des titres de créances émis a baissé de 971,7 MDH.

Les autres charges bancaires ont enregistré une hausse de 63,2% passant de 2,4 MMAD en 2022 à 3,9 MMAD en 2023. L'évolution est liée à la hausse des frais d'émission d'emprunt & frais de virement.

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2023 et 2024

En 2024, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 367,9 MMAD enregistrant une hausse de 6,4% principalement expliquée par l'effet compensé de :

- La hausse des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis de 45,3% due au remplacement des crédits bancaires (-24,7%) arrivées à échéance par des lignes BSF ;
- La hausse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de (+4,8%) expliquée par l'augmentation de l'encours comptable de la LOA de (+11,6%).

La hausse des autres charges bancaires qui s'élèvent à 8,4 MMAD expliquée, principalement, par la hausse des frais d'émission et des commissions de gestion des BSF, ainsi que divers autres frais bancaires.

VII.3.2.3. *Marge d'intérêts*

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Intérêts crédit classique (1)	554 163	516 422	-6,8%	512 591	-0,7%
Intérêts LOA (2)*	105 961	122 847	15,9%	142 517	16,0%
Refinancement (3)	144 695	159 310	10,1%	183 115	14,9%
MARGE D'INTERETS (1) +(2) - (3)	**515 429**	**479 959**	**-6,9%**	**471 993**	**-1,7%**
Taux de marge **	**93,0%**	**92,9%**	**-0,1 pts**	**92,1%**	**-0,9 pts**

Source : EQDOM
(*) Les produits de LOA sont nets des charges
(**) Taux de marge = marge d'intérêts / intérêts crédit classique

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2022 et 2023

La marge d'intérêt 2023 s'établit à 480 MMAD, en retrait de -6,9% par rapport à 2022, expliquée par l'effet compensé de :

- La baisse des produits d'intérêt sur crédit classique de 6,8% passant de 554 163 KMAD en 2022 à 516 422 KMAD en 2023 en lien avec une baisse de l'encours ;
- L'amélioration de la marge d'intérêt sur la LOA de +15,9% passant de 105 961 KMAD en 2022 à 122 847 KMAD en 2023 en lien avec la déformation du mix des encours bruts LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts et ce, malgré la baisse de l'encours ;
- Le coût de refinancement a augmenté en 2023 suite au remplacement de lignes de crédits, contractées à des taux bas (≈ 2,5 %) et arrivées à échéance, par des lignes de crédit à des taux élevés (≈ 4,3%)

La baisse de la marge d'intérêt est également expliquée par la hausse des taux bancaires et la baisse des intérêts de crédit classique.

En 2023, le taux de marge a connu une stagnation pour s'établir à 92,9%.

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2023 et 2024

En 2024, la marge d'intérêts s'établit à 472 MMAD en retrait de -1,7% par rapport à 2023, expliquée par l'effet conjugué de :

- L'amélioration de la marge d'intérêt sur la LOA de +16% tirée par l'augmentation de l'encours de la LOA de +11,6% issue à la déformation du nouveau mix produit en faveur de l'automobile
- La baisse des produits d'intérêt sur crédit classique de -0,7% affichant 512,6 MMAD. Les intérêts crédit classique (Perso et crédit classique auto) sont en légère baisse de (-0,7%) liés à un effet taux négatif de -9,5 MMAD compensés par (i) un effet volume positif de 5,7 MMAD & (ii) une hausse des commissions de +4,1 MMAD

Le coût de refinancement a augmenté de 14,9% en 2024 relatif essentiellement à un effet taux à la hausse due au renouvellement des anciennes lignes arrivées à échéance avec des taux bas (≈ 3.49% en 2024 Vs 3,09% en 2023) ainsi qu'un effet volume en lien avec la bonne performance de la production.

Le cout moyen de refinancement en 2024 est supérieur à celui constaté en 2023 en raison de renouvellement des lignes BSF anciennes dont le taux moyen est de 2,4% VS de nouvelles lignes à des taux plus important autour de 3,4%.

VII.3.2.4. *Commissions sur prestations de services*

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Commissions sur crédit classique	**44 429**	**50 904**	**14,6%**	**54 588**	**7,2%**
Frais d'acceptation dossiers	18 368	22 344	21,6%	25 957	16,2%
Frais de crédit bureau	454	556	22,5%	613	10 ,3%
Frais de gestion externes	13 011	15 354	18,0%	16 249	5,8%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1 800	807	-55,2%	0	-100%
Prestations de service Sogeconso V2	2 247	2 393	6,5%	2 244	-6,2%
Frais d'inscription Sûretés Mobilières	2 104	806	-61,7%	698	-13,4%
Autres frais sur prestations de services	6 445	8 644	34,1%	8 827	2,1%
Frais d'acceptation LOA	**22 601**	**16 016**	**-29,1%**	**31 305**	**95,5%**
TOTAL DES COMMISSIONS PERCUES	**67 030**	**66 920**	**-0,2%**	**85 893**	**28,4%**

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2022 et 2023

En 2023, les commissions perçues s'affichent à 66,9 MMAD (-0,2%) avec une baisse des frais d'acceptation LOA liée principalement à la déformation du mix produit LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions (-6,6 MMAD de frais d'acceptation des dossiers) compensée par une hausse des frais d'acceptation dossiers sur les crédits classiques, des frais de gestion externes et des autres frais sur prestation de service.

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2023 et 2024

En 2024, les commissions perçues s'élèvent à 85,9 MMAD (+28,4%) tirée principalement par la hausse des frais d'acceptation LOA (+95,5%) liée principalement à la bonne performance de la production du segment LOA ainsi que les commissions sur crédit classique (+7,2%) dont frais d'acceptation des dossiers (+16,2%) et frais de gestion externe (+5,8%).

VII.3.2.5. *Produit net bancaire consolidé (PNB)*

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Produits d'exploitation bancaire	1 921 367	1 839 198	-4,3%	1 918 034	4,3%
Charges d'exploitation bancaire	1 331 472	1 285 854	-3,4%	1 367 898	6,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	**589 895**	**553 344**	**-6,2%**	**550 136**	**-0,6%**

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2022 et 2023

A fin 2023, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 553,3 MMAD, en baisse de 6,2% par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par une baisse des produits d'exploitation bancaire (-4,3%) tirée par la baisse de la marge d'intérêt plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (-3,4%).

Les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 4,3% passant ainsi de 1 921,4 MMAD en 2022 à 1 839,2 MMAD en 2023. Ce ralentissement s'explique principalement par un effet volume négatif en lien avec un manque de production au 2ème semestre 2022 ayant entrainé une baisse significative des encours en 2022 impactant les produits d'exploitation bancaires de l'année 2023 en particulier sur les lignes « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » (-6,8%) et « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » (- 3,5%).

Evolution du PNB consolidé entre 2023 et 2024

A fin 2024, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 550,1 MMAD en baisse de 0,6% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par une hausse des charges d'exploitation bancaire (+6,4%) plus importante que la hausse des produits d'exploitation bancaire (+4,3%).

Les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une hausse de 4,3% passant ainsi de 1 839,2 MMAD en 2023 à 1 918,0 MMAD en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la progression des « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » en lien avec la progression des encours LOA (+ 5,9%) et « Commissions sur prestations de service » (+28,3%) tirée par la performance de la production, qui compense la légère baisse des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » (-0,7%) expliquée par la quasi-stagnation des encours du Prêt Personnel

VII.3.2.6. *Résultat brut d'exploitation (RBE)*

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
PRODUIT NET BANCAIRE	**589 895**	**553 344**	**-6,2%**	**550 136**	**-0,6%**
Produits d'exploitation non bancaire	354	2 240	>100%	3 203	43,0%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**279 122**	**286 733**	**2,7%**	**325 627**	**13,6%**
Charges de personnel	87 194	97 387	11,7%	98 382	1,0%
Impôts et taxes	2 280	2 405	5,5%	2 969	23,5%
Charges externes	171 012	171 127	0,1%	181 707	6,2%
Autres charges générales d'exploitation	4 041	804	-80,1%	25 734	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14 595	15 010	2,8%	16 835	12,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**311 127**	**268 851**	**-13,6%**	**227 712**	**-15,3%**

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat brut d'exploitation s'élève à 268,9 MMAD en retrait de 13,6% résultant principalement d'une hausse des charges générales d'exploitation (+7,6 MMAD) et d'une baisse du PNB (-36,5 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 2,7% par rapport à 2022 en lien principalement avec une hausse sur les frais de personnel due aux recrutements et aux augmentations salariales compensée partiellement par une baisse des autres charges générales d'exploitation tandis que les autres frais sont restés globalement stables.

La hausse des charges du personnel est due à un effet volume suite à de nombreux recrutements ainsi qu'au coût d'harmonisation de la structure de la paie en janvier 2023.
Les commissions des intermédiaires et des apporteurs d'affaires sont proportionnelles à la hausse de la production.

La baisse des autres charges de 80% en 2023 est en lien avec un rappel d'impôt sur l'IR constaté en 2022 de 3,2 MMAD.

Evolution du RBE entre 2023 et 2024

En 2024, le résultat brut d'exploitation s'élève à 227,7 MMAD en retrait de 15,3% principalement expliquée par la hausse des charges générales d'exploitation de 13,6% et la baisse du PNB de - 0,6%.

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 13,6% par rapport à 2023 en lien principalement avec :

- La hausse des charges externes de 6,2% expliquée par la hausse des commissions servies en lien avec la bonne performance de la production
- La hausse des autres charges générales d'exploitation de plus de 100% affichant 25,7 MMAD expliquée par l'Impact du redressement fiscal de l'IR à la suite du contrôle fiscal dont EQDOM a fait objet en 2024.

VII.3.2.7. *Coefficient d'exploitation*

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Produit net bancaire (1)	589 895	553 344	-6,2%	550 136	-0,6%
Charges générales d'exploitation (2)	279 122	286 733	2,7%	325 627	13,6%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**47,3%**	**51,8%**	**+4,5 pts**	**59,2%**	**+7,4 pts**

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2022 et 2023

En 2023, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 51,8%, en hausse de 4,5 pts par rapport à 2022 ce qui s'explique par l'effet conjugué de la hausse des charges générales d'exploitation de 2,7% et la baisse du PNB de 6,2% en 2023.

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2023 et 2024

En 2024, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 59,2%, en hausse de 7,4 pts par rapport à 2023 ce qui s'explique par l'effet conjugué de la hausse des charges générales d'exploitation de 13,6% et la baisse du PNB de 0,6% en 2024.

VII.3.2.8. *Résultat courant consolidé*

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**311 127**	**268 851**	**-13,6%**	**227 712**	**-15,3%**
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**456 770**	**537 401**	**17,7%**	**473 264**	**-11,9%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	284 675	380 004	33,5%	267 406	-29,6%
Pertes sur créances irrécouvrables	104 330	112 203	7,5%	162 910	45,2%
Autres dotations aux provisions	67 765	45 194	-33,3%	42 948	-5,0%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**319 906**	**421 205**	**31,7%**	**338 203**	**-19,7%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	245 574	371 751	51,4%	290 160	-21,9%
Récupérations sur créances amorties	13 652	14 667	7,4%	15 600	6,4%
Autres reprises de provisions	60 680	34 787	-42,7%	32 443	-6,7%
MARGE D'EXPLOITATION (Résultat courant/PNB)	**29,5%**	**27,6%**	**-2,0 pts**	**16,8%**	**-10,7 pts**
RESULTAT COURANT	**174 263**	**152 655**	**-12,4%**	**92 651**	**-39,3%**

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2022 et 2023

A fin 2023, le résultat courant consolidé s'établit à 152,7 MMAD, soit une baisse de 12,4% par rapport à 2022, principalement expliquée par la baisse du résultat brut d'exploitation (tirée par le retrait du PNB).

La baisse du résultat courant consolidé en 2023 s'explique également par les éléments suivants :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 311,1 MMAD en 2022 à 268,9 MMAD en 2023, enregistrant une baisse de 13,6% expliquée principalement par une baisse du PNB (-36,5 MMAD) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 380,0 MMAD en 2023 ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 112,2 MMAD en 2023 ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une hausse de 51,4% en 2023.

En 2023, la marge d'exploitation a connu une baisse de 2,0 pts et s'établit à 27,6% contre 29,5% en 2022.

Evolution du résultat courant consolidé entre 2023 et 2024

A fin 2024, le résultat courant consolidé s'établit à 92,7 MMAD, soit une baisse de 39,3% par rapport à 2023, principalement expliquée par la baisse du résultat brut d'exploitation (-15,3%).

La baisse du résultat courant consolidé en 2024 s'explique également par les éléments suivants :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 268,9 MMAD en 2023 à 227,7 MMAD en 2024 (-15,3%) expliquée par la baisse du PNB de (-0,6%) et la hausse des charges générales d'exploitation de (+13,6%) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 267,4 MMAD en 2024 (-29,6%) ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 162,9 MMAD en 2024 (+45,2%). La hausse s'explique par l'application d'un programme d'assainissement des créances contentieuses par des opérations de radiation, en respectant la réglementation en vigueur ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une baisse de 21,9% en 2024.

La baisse des variations des dotations et reprises de provisions entre 2024 et 2023 s'explique par un ajustement comptable quasi équivalent se matérialisant sur les dotations et les reprises avec effet neutre sur le résultat. Hormis cet ajustement et la variation des reprises sur créances radiées, le niveau des dotations aux provisions est resté stable et celui des reprises de provisions (hors reprises sur pertes) a progressé de +7%.

VII.3.2.9. *Coût net du risque (CNR)*

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	284 675	380 004	33,5%	267 406	-29,6%
Pertes sur créances irrécouvrables	104 330	112 203	7,5%	162 910	45,2%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	245 574	371 751	51,4%	290 160	-21,9%
Récupérations sur créances amorties	13 652	14 667	7,4%	15 600	6,4%
CNR consolidé*	**129 779**	**105 789**	**-18,5%**	**124 556**	**17,7%**
Encours comptable net**	**6 985 188**	**6 991 326**	**0,1%**	**7 227 431**	**3,4%**
CNR consolidé en % de l'encours comptable net	**1,86%**	**1,51%**	**-0,34 pts**	**1,72%**	**+0,21 pts**

Source : EQDOM

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.
(**) Il intègre les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location

Evolution du Coût Net du Risque entre 2022 et 2023

En 2023, le Coût Net du Risque s'élève à 105,8 MMAD contre 129,8 MMAD en 2022, en baisse de 18,5% expliquée par le renfort en recouvrement et l'amélioration de la qualité de l'octroi. Ainsi on note :

- La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 33,5% ;
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables 7,5% (+7,9 MMAD) en lien avec la politique recouvrement visant à assainir les encours en souffrance
- La hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 51,4% (+126,2 MMAD).

La hausse des variations des dotations et reprises de provisions entre 2023 et 2022 ne traduit pas de dégradation de la qualité du portefeuille ni du coût du risque (amélioration du coût net du risque en 2023 grâce à une meilleure

qualité de l'octroi et de meilleures performances du recouvrement) mais d'un ajustement comptable quasi équivalent se matérialisant sur les dotations et les reprises avec effet neutre sur le résultat.

Confirmation en fin d'année 2023 de l'amélioration de la chronique du CNR entamée en 2022 avec un CNR 2023 à 104 bps vs 123 bps en 2022.

La baisse du CNR expliquée essentiellement par la revue des conditions d'octroi de crédit et les bonnes performances du recouvrement.

Evolution du Coût Net du Risque entre 2023 et 2024

En 2024, le Coût Net du Risque s'élève à 124,6 MMAD contre 105,8 MMAD en 2023 soit +17,7%, expliquée par i) l'économie exceptionnelle enregistrée en 2023, grâce à la mise en place de la règle de reprise CNT pour les clients Fonctionnaires et ii) les effets des mouvements de grèves de l'appareil judiciaire en 2024. Ainsi on note :

- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 29,6%
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables de 45,2% expliquée par l'application d'un programme d'assainissement des créances contentieuses par des opérations de radiation, en respectant la réglementation en vigueur ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 21,9%

La baisse des variations des dotations et reprises de provisions entre 2024 et 2023 s'explique par un ajustement comptable quasi équivalent se matérialisant sur les dotations et les reprises avec effet neutre sur le résultat.
Hormis cet ajustement et la variation des reprises sur créances radiées, le niveau des dotations aux provisions est resté stable et celui des reprises de provisions (hors reprises sur pertes) a progressé de +7%.

La baisse des variations des dotations et reprises de provisions entre 2024 et 2023 correspond à un effet de base relatif à l'exercice 2023 qui a enregistré une opération de reprise et de dotation des créances en souffrances du même montant avec effet neutre sur le résultat.

VII.3.2.10. *Dotations aux provisions pour autres éléments de passif*

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Autres dotations aux provisions	67 765	45 194	-33,3%	42 948	-5,0%
Autres reprises de provisions	60 680	34 787	-42,7%	32 443	-6,7%
Dotations aux prov. pour autres éléments de passif	**7 085**	**10 407**	**46,9%**	**10 505**	**0,9%**

Source : EQDOM

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2022 et 2023

En 2023, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse de 46,9% par rapport à 2022 expliquée par une baisse des autres reprises de provisions (-42,7%) plus importante que la baisse des autres dotations aux provisions (-33,3%).
Les reprises concernent des provisions devenues sans objet.
L'objet des nouvelles dotations constituées en 2023 est de couvrir le risque lié aux suspens bancaires.

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2023 et 2024

En 2024, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse de 0,9% par rapport à 2023 expliquée par une baisse des autres reprises de provisions (-6,7% par rapport à 2023 qui a enregistré des reprises de provisions devenues sans objet plus importantes comparativement à 2024) plus importante que la baisse des autres dotations aux provisions (-5,0%).

VII.3.2.11. *Résultat net consolidé*

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
RESULTAT COURANT	**174 263**	**152 655**	**-12,4%**	**92 651**	**-39,3%**
Produits non courants	66	19 023	>100%	5 929	-68,8%
Charges non courantes	11 392	17 796	56,2%	12 224	-31,3%
RESULTAT AVANT IMPOTS	**162 937**	**153 882**	**-5,6%**	**86 356**	**-43,9%**
Impôts sur les résultats	74 026	64 757	-12,5%	91 071	40,6%
RESULTAT NET DU GROUPE	**88 911**	**89 125**	**0,2%**	**-4 715**	**<-100%**
Part du groupe	88 316	88 571	0,3%	-5 320	<-100%
Part des intérêts minoritaires	595	554	-6,9%	605	9,2%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat net du groupe s'établit à 89,1 MMAD en hausse de 0,2% par rapport à l'année précédente (+0,2 MMAD). Il est marqué par une baisse du PNB en lien principalement avec un effet volume négatif sur les encours venant d'une baisse de la production en 2022 et de la hausse de la charge de refinancement. Le CNR est en baisse et les frais d'exploitation ont une hausse maitrisée.

En 2023, le résultat avant impôts a baissé de 5,6% affichant 153,9 MMAD en 2023 suite à l'effet compensé de la baisse du résultat courant (-12,4%), la hausse des produits non courants (>100%) et la hausse des charges non courantes (+56,2%).

En 2023, le résultat net du groupe a également été impacté par la hausse du résultat non courant (+>100%) et la baisse de l'impôt sur les résultats (-12,5%) qui représente 73% du résultat net du groupe en 2023 (contre 83% en 2022).

Evolution du résultat net consolidé entre 2023 et 2024

En 2024, le résultat net du groupe s'établit à -4,7 MMAD impacté principalement par une charge fiscale exceptionnelle d'un montant de 82,4 MMAD.

EQDOM a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS et l'IR concernant les exercices 2020 à 2023 ainsi que la TVA concernant les exercices 2016 à 2023.

A l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été signé avec les services de l'administration fiscale, en date du 31 décembre 2024, pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 82,4 MMAD.

En 2024, le résultat avant impôts a baissé de 43,9% affichant 86,4 MMAD en 2024 suite à la baisse du résultat courant (-39,3%), la baisse des produits non courants (-68,8%) et la baisse des charges non courantes (-31,3%).

Le cout du contrôle fiscal pour 82,4 M MAD a été comptabilisé comme suit :

- Redressement de l'IR pour 20,5 M MAD (majorations comprise) a été constaté en « Autres charges d'exploitation »
- Le Reliquat des redressements pour 61,9 M MAD est enregistré en « Rappel des impôts sur vérification fiscale »

VII.3.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2022-2024 :

ACTIF (En KMAD)	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**2 784**	**6 825**	**>100%**	**9 283**	**36,0%**
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**106 698**	**111 769**	**4,8%**	**34 679**	**-69,0%**
• A vue	106 698	111 769	4,8%	34 679	-69,0%
• A terme	0	0	0%	0	0%
3. Créances sur la clientèle	**5 629 627**	**5 502 063**	**-2,3%**	**5 554 084**	**0,9%**
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 242 911	5 220 079	-0,4%	5 284 277	1,2%
• Crédits à l'équipement	0	0	0%	0	0%
• Crédits immobiliers	0	0	0%	0	0%
• Autres crédits	386 716	281 984	-27,1%	269 807	-4,3%
4. Opérations de crédit-bail et de location	**1 355 561**	**1 489 263**	**9,9%**	**1 673 347**	**12,4%**
5. Créances acquises par affacturage	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
6. Titres de transaction et de placement	**10 227**	**84 848**	**>100%**	**4 800**	**-94,3%**
7. Autres actifs	**222 009**	**290 705**	**30,9%**	**248 637**	**-14,5%**
8. Titres d'investissement	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
9. Titres de participation et emplois assimilés	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
10. Titres mis en équivalence	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
11. Créances subordonnées	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
12. Immobilisations incorporelles	**56 436**	**62 455**	**10,7%**	**76 856**	**23,1%**
13. Immobilisations corporelles	**45 019**	**41 512**	**-7,8%**	**38 842**	**-6,4%**
14. Ecarts d'acquisition	**0**	**0**	**0%**	0	**0%**
Total de l'Actif	**7 428 361**	**7 589 440**	**2,2%**	**7 640 528**	**0,7%**

Source : EQDOM

PASSIF (En KMAD)	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**66 545**	**126 294**	**89,8%**	**56 506**	**-55,3%**
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**1 160 366**	**2 299 071**	**98,1%**	**1 289 739**	**-43,9%**
• A vue	216 565	242 953	12,2%	249 910	2,9%
• A terme	943 801	2 056 118	>100%	1 039 829	-49,4%
3. Dépôts de la clientèle	0	0	**0%**	0	**0%**
4. Titres de créance émis	**4 150 722**	**3 160 673**	**-23,9%**	**4 439 191**	**40,5%**
• Titres de créance négociables émis	4 150 722	3 160 673	-23,9%	4 439 191	40,5%
• Emprunts obligataires émis	0	0	0%	0	0%
• Autres titres de créance émis	0	0	0%	0	0%
5. Autres passifs	**448 938**	**396 538**	**-11,7%**	**336 855**	**-15,1%**
6. Ecarts d'acquisition	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
7. Provisions pour risques et charges	**113 540**	**121 948**	**7,4%**	**130 453**	**7,0%**
8. Provisions réglementées	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
10. Dettes subordonnées	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
11. Primes liées au capital	**83 325**	**83 325**	**0,0%**	**83 325**	**0,0%**
12. Capital	**167 025**	**167 025**	**0,0%**	**167 025**	**0,0%**
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**1 148 989**	**1 145 441**	**-0,3%**	**1 142 149**	**-0,3%**
• Part du groupe	1 148 971	1 145 423	-0,3%	1 142 131	-0,3%
• Part des intérêts minoritaires	18	18	0,0%	18	0,0%
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	**88 911**	**89 125**	**0,2%**	**-4 715**	**<-100%**
• Part du groupe	88 316	88 571	0,3%	-5 320	<-100%
• Part des intérêts minoritaires	595	554	-6,9%	605	9,2%
Total du Passif	**7 428 361**	**7 589 440**	**2,2%**	**7 640 528**	**0,7%**

Source : EQDOM

Le total bilan consolidé d'EQDOM s'établit à 7 640,5 MMAD en 2024 contre 7 589,4 MMAD en 2023, ce qui représente une variation annuelle de 0,7% entre 2023 et 2024.

VII.3.3.1. *Crédits consolidés*

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2022-2024, de la manière suivante :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**106 698**	**111 769**	**4,8%**	**34 679**	**-69,0%**
Créances sur la clientèle	**5 629 627**	**5 502 063**	**-2,3%**	**5 554 084**	**0,9%**
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 242 911	5 220 079	-0,4%	5 284 277	1,2%
Dont crédit-bail et de location			0%		0%
• Crédits à l'équipement			0%		0%
• Crédits immobiliers			0%		0%
• Autres crédits	386 716	281 984	-27,1%	269 807	-4,3%
Opérations de crédit-bail et de location	**1 355 561**	**1 489 263**	**9,9%**	**1 673 347**	**12,4%**
TOTAL CREDITS	**7 091 886**	**7 103 095**	**0,2%**	**7 262 110**	**2,2%**

Source : EQDOM

Evolution des Crédits entre 2022 et 2023

Au terme de l'exercice 2023, le total des crédits s'est établi à 7 103,1 MMAD, soit une hausse de 0,2% par rapport à 2022. Cette hausse est principalement expliquée par la progression créances sur les établissements de crédit et assimilés de 4,8% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 111,8 MMAD ainsi que la hausse des opérations de crédit-bail et de location (+9,9%) en lien avec la hausse de la production sur ce segment en 2023.

Les créances sur la clientèle, affichant 5 502,1 MMAD, ont connu une baisse de 2,3%en 2023 suite à la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation (-0,4%) et la baisse des autres crédits (-27,1%). La variation des créances sur la clientèle trouve son origine essentiellement dans la baisse de la production au courant du S2/2022 qui a impacté celui de 2023.

Le total des crédits représente 94% de l'actif consolidé d'EQDOM contre 95% l'année précédente.

La part des créances en souffrances dans les encours Eqdom est passée de 21% à 19%, grâce à :

- Stabilisation de la qualité globale de la nouvelle production avec un pilotage continu du dispositif des indicateurs de risque et des dépassements des cibles de H6 (High Risk à 6 mois d'observation)
- Amélioration continue de la qualité du stock d'encours (amélioration significative des indicateurs de la dégradation du stock des encours sains notamment les 12MDR).
- Lancement d'un programme de write off ciblé respectant les exigences réglementaires.
- Recouvrements amiable et contentieux résilients avec une amélioration notable de la performance globale.
- Projet d'outil recouvrement en phase de généralisation sur la pré-déchéance du terme.

Evolution des Crédits entre 2023 et 2024

Au terme de l'exercice 2024, le total des crédits s'est établi à 7 262,1 MMAD, soit une hausse de 2,2% par rapport à 2023. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des créances sur la clientèle de 0,9% par rapport à 2023 affichant 5 554,1 MMAD et la hausse des opérations de crédit-bail et de location de 12,4% par rapport à 2023 affichant 1 673,3 MMAD.

Le total des crédits représente 95% de l'actif consolidé d'EQDOM contre 94% l'année précédente.

La part des créances en souffrances dans les encours Eqdom est passée de 19% à 17,9%, grâce à :

- Poursuite du programme de radiation en 2024
- Performance globale du recouvrement en hausse par rapport à 2023 malgré des événements exogènes ayant impacté significativement le T3 (grève de l'appareil judicaire de juillet à début novembre).
- Outillage du recouvrement avec la mise en production de Colors sur la pré-déchéance du terme, généralisation au T1 2025.

La ventilation de l'encours brut et des dépréciations par niveau de risque sur la période se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Encours brut (1)	**9 913**	**9 925**	**0,1%**	**10 258**	**3,4%**
Encours sains	**7 929**	**8 049**	**1,5%**	**8 458**	**5,1%**
Encours en défaut pré-douteux	178	123	-31,0%	114	-7,0%
Encours en défaut douteux	91	84	-8,5%	63	-24,7%
Encours en défaut compromis (2)	1 715	1 669	-2,6%	1 622	-2,8%
Dépréciations (provision cumulée)	**1 486**	**1 493**	**0,5%**	**1 435**	**-3,9%**
Dépréciations des encours pré-douteux	35	25	-29,5%	22	-9,7%
Dépréciations des encours douteux	46	43	-5,7%	35	-19,0%
Dépréciations des encours compromis	1 405	1 425	1,4%	1 377	-3,3%
Encours net *	**8 427**	**8 432**	**0,1%**	**8 823**	**4,6%**
Taux de contentieux (2)/(1)	**17,3%**	**16,8%**	**-0,5 pts**	**15,8%**	**-1,0 pts**

Source : EQDOM
(*) Encours net = Encours brut – dépréciations

A fin 2023, l'encours brut s'établit à 9 925 MMAD affichant une stabilité (+0,1%) par rapport à 2022. Les dépréciations ont connu une hausse de 0,5% affichant 1 493 MMAD contre 1 486 MMAD en 2022.

Le taux de contentieux est en baisse de 0,5 pts pour d'établir à 16,8% en 2023 contre 17,3% en 2022.

A fin 2024, l'encours brut s'établit à 10 258 MMAD affichant une hausse de 3,4% par rapport à 2023. Les dépréciations ont connu une baisse de 3,9% affichant 1 435 MMAD contre 1 493 MMAD en 2023.

Le taux de contentieux est en baisse de 1,0 pts pour d'établir à 15,8% en 2024 contre 16,8% en 2023.

VII.3.3.2. *Actifs divers consolidés*

L'évolution des actifs divers, sur la période 2022-2024, se détaille comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 784	6 825	>100%	9 283	36,0%
Autres actifs	222 009	290 705	30,9%	248 637	-14,5%
Immobilisations incorporelles	56 436	62 455	10,7%	76 856	23,1%
Immobilisations corporelles	45 019	41 512	-7,8%	38 842	-6,4%
Titres de transaction et de placement	10 227	84 848	>100%	4 800	-94,3%

Source : EQDOM

Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2022 et 2023

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ont enregistré une augmentation de plus de 100% en passant de 2,8 MMAD en 2022 à 6,8 MMAD en 2023.

A fin 2023, les autres actifs ont connu une hausse de 68,7 MMAD pour s'établir à 290,7 MMAD en 2023, liés à la hausse du compte des encaissements en instance d'affectation. Les autres actifs représentent 4% du total bilan en 2023 contre 3% du total bilan en 2022, soit une hausse de 1pt durant cette période.

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 7,8% pour s'établir à 41,5 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2023.
Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 62,5 MMAD en 2023, en hausse de 10,7% suite aux développements en logiciels informatiques effectués en 2023.

Les titres de transaction et de placement ont augmenté de 74,6 MMAD en 2023 vs 2022 avec le placement temporaire en OPCVM d'un excédent de trésorerie.

Evolution des actifs divers entre 2023 et 2024

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ont enregistré une augmentation de 36% en passant de 6,8 MMAD en 2023 à 9,3 MMAD en 2024.

A fin 2024, les autres actifs ont connu une baisse de -14,5% pour s'établir à 248,6 MMAD expliquée par la baisse des encaissements en instance d'affectation & par la hausse des créances due par l'Etat.

La hausse des créances due par l'Etat comprend :

- Un excédant sur IS : -7,7 MMAD
- TVA récupérables : +4,2 MMAD
- Crédit de TVA reportable : + 24,2 MMAD

Les immobilisations corporelles affichent une baisse de -6,4% en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2024.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 76,9 MMAD affichant une hausse de 23,1% tirée par les investissements IT.
Les titres de transaction et de placement ont baissé de -94,3% expliqués par le placement des excédents de trésorerie de 80 MMAD des OPCVM acquis en 2023 & vendus en 2024.

VII.3.3.3. *Endettement*

L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**66 545**	**126 294**	**89,8%**	**56 506**	**-55,3%**
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**1 160 366**	**2 299 071**	**98,1%**	**1 289 739**	**-43,9%**
• *A vue*	*216 565*	*242 953*	*12,2%*	*249 910*	*2,9%*
• *A terme*	*943 801*	*2 056 118*	*>100%*	*1 039 829*	*-49,4%*
Titres de créance émis	**4 150 722**	**3 160 673**	**-23,9%**	**4 439 191**	**40,5%**

• *Bons de Sociétés de Financement (BSF)*	*3 724 700*	*3 128 000*	*-16,0%*	*4 369 000*	*39,7%*
• *Emprunts Obligataires*	*375 000*	*0*	*-100%*	*0*	*0%*
• *Intérêts courus à payer*	*51 022*	*32 673*	*-36,0%*	*70 191*	*>100%*
ENDETTEMENT	**5 377 633**	**5 586 038**	**3,9%**	**5 785 436**	**3,6%**

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

Répartition de l'endettement

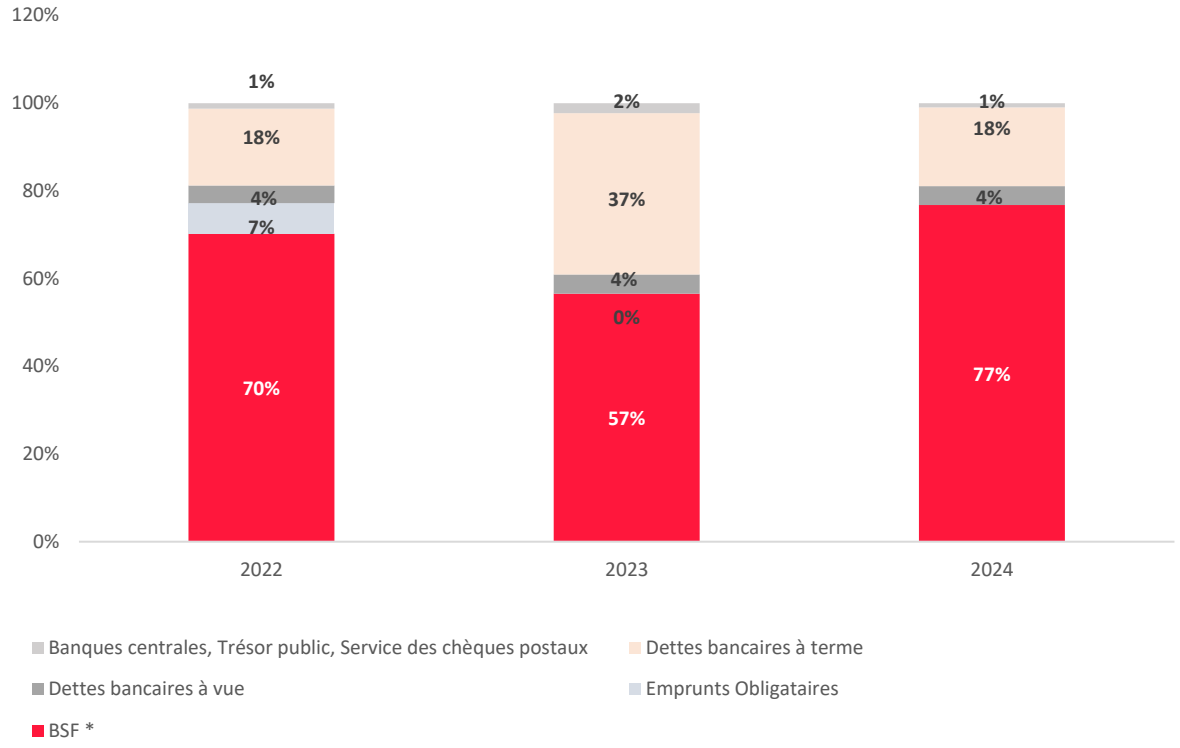

(*) Y compris les intérêts courus à payer
Source : EQDOM

Evolution de l'endettement entre 2022 et 2023

A fin 2023, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,9% pour s'établir à 5,6 milliards de dirhams en raison principalement de la hausse du besoin de refinancement qui est liée principalement aux besoins de l'activité d'EQDOM, plus précisément à la hausse de la production nette d'EQDOM de 26% en 2023, dont le remboursement des dettes de financement arrivant à l'échéance.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 57% de l'endettement global en 2023 mais dont la part a baissé par rapport à 77% en 2022. Cette baisse est due principalement à la diminution de 16% des émissions de bons de société de financement (BSF) au profit de la dette envers les établissements bancaires dont les taux ont été moins impactés en 2023 suite à la hausse du taux directeur depuis septembre 2022. Ainsi, les dettes à terme sur les établissements bancaires ont connu une hausse de plus de 100% affichant 2,06 milliards de dirhams en 2023. De plus, EQDOM a remboursé intégralement l'emprunt obligataire cette année.

Evolution de l'endettement entre 2023 et 2024

A fin 2024, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,6% pour s'établir à 5,8 milliards de dirhams principalement en raison de la hausse de l'encours des bons de société de financement (BSF) de (+39,7%) dont les taux sont faibles à ceux des crédits bancaires qui ont baissés de (-43,9%).
Cette augmentation est liée essentiellement aux besoins de l'activité d'EQDOM, plus précisément à la hausse de la production nette d'EQDOM de 17% en 2024.

A fin 2024, la structure de l'endettement d'EQDOM est composée majoritairement par des titres de créance émis qui représentent **77%** de l'endettement global (contre **57%** par rapport à 2023) profitant, ainsi, du contexte favorable du marché monétaire en matière de liquidités et du taux (baisse successive du taux directeur de **50 bps** courant 2024 pour atteindre **2,5%**).

VII.3.3.4. *Passifs divers consolidés*

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2022-2024 :

PASSIF (En KMAD)	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Autres passifs	448 938	396 538	-11,7%	336 855	-15,1%
Provisions pour risques et charges	113 540	121 948	7,4%	130 453	7,0%

Source : EQDOM

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créditeurs divers ».

Evolution des passifs divers entre 2022 et 2023

En 2023, les autres passifs enregistrent une baisse de 11,7% et affichent 396,5 MMAD contre 448,9 MMAD en 2022. Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 7,4% affichant 121,9 MMAD en 2023.

Les autres passifs ont connu une baisse de 11,7% est liée à l'évolution des postes suivants :

- ✓ Dettes envers l'états, en baisse de 9,6% pour s'établir à 149 MMAD en 2023 contre 164 MMAD en 2022 en lien avec la baisse de la TVA à décaisser et de l'IS ;
- ✓ Divers autres créditeurs et comptes de régularisation, en baisse de 10,5% affichant 224,7 MMAD en 2023 contre 251 MMAD en 2022.

Evolution des passifs divers entre 2023 et 2024

En 2024, les autres passifs enregistrent une baisse de 15,1% pour s'établir à 336,9 MMAD contre 396,5 MMAD en 2023, expliquée principalement par la baisse des sommes dues à l'Etat (-22%) essentiellement au niveau de l'IS, la diminution du compte fournisseurs des biens et services de (-25,6%) ainsi que le compte de régularisation (-9%).

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 7% affichant 130,5 MMAD en 2024.

VII.3.3.5. *Fonds propres et assimilés*

L'évolution des fonds propres et assimilés d'EQDOM entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 148 989	1 145 441	-0,3%	1 142 149	-0,3%
Résultat net de l'exercice	88 911	89 125	0,2%	-4 715	<-100%
FONDS PROPRES ET ASSIMILES	**1 488 250**	**1 484 916**	**-0,2%**	**1 387 784**	**-6,5%**

Source : EQDOM

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2022 et 2023

En 2023, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 0,2% due essentiellement à la baisse de 0,3% des réserves consolidées, de la distribution des dividendes, des écarts de réévaluation, des écarts de conversion et des différences sur mises en équivalence. Ils représentent 20% du total bilan consolidé d'EQDOM en 2023.

La baisse des réserves s'explique par la distribution des dividendes.

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2023 et 2024

En 2024, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 6,5% due essentiellement à :

- La baisse de 0,3% des réserves consolidées, des écarts de réévaluation, des écarts de conversion et des différences sur mises en équivalence. La baisse des réserves (-0,3%) concerne la distribution des dividendes de l'exercice 2023 servis en 2024 (y compris la part des minoritaires de la filiale LOSTE).
- La baisse du résultat net s'affichant à -4,7 MMAD en 2024 impactée par une charge fiscale exceptionnelle d'un montant de 82,4 MMAD.

Ils représentent 18% du total bilan consolidé d'EQDOM en 2024.

VII.3.3.6. *Ressources de financement*

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM (consolidé) entre 2022 et 2024 :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
FONDS PROPRES ET ASSIMILES (1)	**1 488 250**	**1 484 916**	**-0,2%**	**1 387 784**	**-6,5%**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 545	126 294	89,8%	56 506	-55,3%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 160 366	2 299 071	98,1%	1 289 739	-43,9%
Titres de créance émis	4 150 722	3 160 673	-23,9%	4 439 191	40,5%
ENDETTEMENT (2)	**5 377 633**	**5 586 038**	**3,9%**	**5 785 436**	**3,6%**
RESSOURCE DE FINANCEMENT (1) + (2)	**6 865 883**	**7 070 954**	**3,0%**	**7 173 220**	**1,4%**

Source : EQDOM

Evolution des ressources de financement entre 2022 et 2023

A fin 2023, les ressources de financement affichent 7,1 milliards de dirhams avec une hausse de 3% qui s'explique principalement par la hausse de 98,1% des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et la baisse de 23,9% des titres de créance émis.

A fin 2023, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,9% pour s'établir à 5,6 milliards de dirhams en raison principalement de la hausse du besoin de refinancement.

En 2023, les ressources de financement ont financé les besoins de la production, les charges d'exploitations et les investissements (particulièrement IT).

Evolution des ressources de financement entre 2023 et 2024

A fin 2024, les ressources de financement affichent 7,2 milliards de dirhams avec une hausse de 1,4% qui s'explique principalement par la baisse des fonds propres et assimilés de 6,5% et la hausse de l'endettement de 3,6%.

A fin 2024, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,6% pour s'établir à 5,8 milliards de dirhams en raison de l'effet compensé de la hausse des titres de créance émis de 40,5% et la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 43,9%.

EQDOM a choisi de se refinancer par des BSF profitant du contexte favorable du marché financier en termes de liquidité (appétit des investisseurs) et de taux (baisse successive du taux de directeur de 50 Pbs).

VII.3.3.7. *Rentabilité des fonds propres consolidés*

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2022-2024 :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Résultat net	88 911	89 125	0,2%	-4 715	<-100%
Fonds propres moyens (1)	1 416 443	1 397 565	-1,3%	1 394 145	-0,2%
ROE (2)	**6,3%**	**6,4%**	**+0,1 pts**	**-0,3%**	**-6,7 pts**

Source : EQDOM

(1) Fonds propres moyens = (Fonds propres N + fonds propres (N-1) – Résultat net (N+ N-1)) / 2

(2) ROE = Résultat net / fonds propres moyens

Evolution du ROE entre 2022 et 2023

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une stabilité entre 2022 et 2023, passant de 6,3% en 2022 à 6,4% en 2023, suite à la stabilité du résultat net s'affichant à 89,1 MMAD.

Evolution du ROE entre 2023 et 2024

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2023 et 2024, passant de 6,4% en 2023 à -0,3% en 2024, suite à la baisse du résultat net s'affichant à -4,7 MMAD.

Le résultat net 2024 a été impacté négativement par des éléments non récurrents liés à :

- Coût du contrôle fiscal (+82,4MMAD)
- L'augmentation du CNR suite au blocage du système judiciaire courant le 3ème trimestre 2024 (+20MMAD)

VII.3.3.8. *Rentabilité de l'actif consolidé*

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2022-2024 :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Résultat net	88 911	89 125	0,2%	-4 715	<-100%
Actif moyen(3)	7 628 759	7 508 901	-1,6%	7 614 984	1,4%
ROA(4)	**1,17%**	**1,19%**	**+0,02 pts**	**-0,06%**	**-1,25 pts**

Source : EQDOM

(3) Actif moyen = (Actif N + Actif N-1) / 2

(4) ROA = résultat net / actif moyen

Evolution du ROA entre 2022 et 2023

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une stabilité entre 2022 et 2023, expliquée par une stabilité du résultat net s'affichant à 89,1 MMAD et une baisse de l'actif moyen de 1,6%.

Evolution du ROA entre 2023 et 2024

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2023 et 2024, expliquée principalement par la baisse du résultat net s'affichant à -4,7 MMAD.

Le résultat net 2024 a été impacté négativement par des éléments non récurrents liés à :

- Coût du contrôle fiscal (+82,4MMAD)
- L'augmentation du CNR suite au blocage du système judiciaire courant le 3ème trimestre 2024 (+20MMAD)

VII.3.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidés sur la période 2022-2024 :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 921 343	1 839 149	-4,3%	1 918 034	4,3%
Récupérations sur créances amorties	13 652	14 667	7,4%	15 600	6,4%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	354	2 240	>100%	3 203	43,0%
Charges d'exploitation bancaire versées	147 108	163 249	11,0%	191 501	17,3%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	0%	0	0%
Charges générales d'exploitation versées	264 527	271 723	2,7%	308 793	13,6%
Impôts sur les résultats versés	105 127	79 648	-24%	126 761	59,2%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**1 418 587**	**1 341 436**	**-5,4%**	**1 309 783**	**-2,4%**
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 335	-5 071	<-100%	77 090	>100%
Créances sur la clientèle	487 751	127 564	-73,8%	-52 021	<-100%
Titres de transaction et de placement	0	0	0%	0	0%
Autres actifs	-118 534	-68 696	42,0%	42 068	>100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	21 387	-133 702	<-100%	-184 084	-37,7%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	886 692	1 138 705	28,4%	-1 009 332	<-100%
Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
Titres de créance émis	-1 409 554	-990 049	29,8%	1 278 518	>100%
Autres passifs	-1 202 822	-1 343 784	-11,7%	-1 255 676	6,6%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 323 745**	**-1 275 033**	**3,7%**	**-1 103 437**	**13,5%**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**94 842**	**66 403**	**-30,0%**	**206 345**	**>100%**
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 881	30 247	90,5%	42 235	39,6%
Intérêts perçus	0	0	0%	0	0%
Dividendes perçus	0	0	0%	0	0%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-15 881**	**-30 247**	**-90,5%**	**-42 235**	**-39,6%**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0%	0	0%
Emission de dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
Emission d'actions	0	0	0%	0	0%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0%	0	0%
Intérêts versés	0	0	0%	0	0%
Dividendes versés	66 810	91 864	37,5%	91 864	0,0%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-66 810**	**-91 864**	**-37,5%**	**-91 864**	**0,0%**
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**12151**	**-55 708**	**<-100%**	**72 246**	**>100%**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**-75 912**	**-63 761**	**16,0%**	**-119 469**	**-87,4%**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)	**-63 761**	**-119 469**	**-87,4%**	**-47 223**	**60,5%**

Source : EQDOM

Evolution de la trésorerie entre 2022 et 2023

A fin 2023, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de 87,4% pour s'établir à -119 469 KMAD contre -63 761 KMAD en 2022. Cette baisse s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de 5,4% en passant de 1 418 587 KMAD en 2022 à 1 341 436 KMAD en 2023. Cette baisse est en lien avec la baisse des produits d'intérêts, des charges de refinancement et des charges d'exploitation ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 30% expliquée principalement par l'effet combiné de la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, de la baisse des créances sur la clientèle et de la baisse des Immobilisations données en crédit-bail et en location affichant -133 702 KMAD en 2023 ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 90,5% suite à la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (30 247 KMAD en 2023 contre 15 881 KMAD en 2022) ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 37,5% expliquée par la hausse des distributions de dividendes (91 864 KMAD en 2023 contre 66 810 KMAD en 2022).

Evolution de la trésorerie entre 2023 et 2024

A fin 2024, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 60,5% pour s'établir à -47 223 KMAD contre -119 469 KMAD en 2023. Cette hausse s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de 2,4% passant de 1 341 436 KMAD à 1 309 783 KMAD. Cette baisse est en lien avec la hausse des charges de refinancement, des charges d'exploitation & l'impôt sur les sociétés malgré la hausse des produits d'intérêts ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de plus de 100% expliquée principalement par l'effet combiné la baisse des créances sur la clientèle, la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et la hausse des titres de créance émis ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 39,6% suite à la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (42 235 KMAD en 2024 contre 30 247 KMAD en 2023).
- La stagnation des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement expliquée par la stabilisation des dividendes distribués (91 864 KMAD en 2024 et en 2023).

VII.3.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Engagements donnés	**22 472**	**16 083**	**-28,4%**	**14 082**	**-12,4%**
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22 472	16 083	-28,4%	14 082	-12,4%
Engagements reçus	**652 387**	**727 658**	**11,5%**	**720 766**	**-0,9%**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	652 387	727 658	11,5%	720 766	-0,9%
Valeurs et suretés reçues en garantie	**51 210**	**47 549**	**-7,1%**	**45 699**	**-3,9%**
Hypothèques	51 210	47 549	-7,1%	45 699	-3,9%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2022 et 2023

En 2023, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 28,4% par rapport à 2022 pour s'établir 16 083 KMAD contre 22 472 KMAD en 2022.

Les engagements reçus par EQDOM ont augmenté de 11,5% en 2023 expliqués par une baisse de l'utilisation de la facilité de caisse à cette date.

Evolution des engagements hors bilan entre 2023 et 2024

En 2024, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 12,4% par rapport à 2023 pour s'établir à 14 082 KMAD contre 16 083 KMAD en 2023.

Les engagements reçus par EQDOM ont baissé de 0,9% en 2024 pour atteindre 720 766 KMAD.

VII.3.6. Règles de gestion

VII.3.6.1. *Ratio de solvabilité*

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

	2022	2023	2024
Ratio de solvabilité (consolidé)	17,6%	16,7%	16,6%
Ratio de solvabilité (social)	17,6%	16,7%	16,6%

Source : EQDOM
Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré.
Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 16,6% à la fin de l'exercice 2024 contre 16,7% en 2023 et 17,6% en 2022. Il reste nettement au-dessus des seuils minimums réglementaires.

VII.3.6.2. *Ratio Tier 1*

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

	2022	2023	2024
Ratio Tier One (consolidé)	17,4%	16,9%	16,6%
Ratio Tier One (social)	17,4%	16,9%	16,6%

Source : EQDOM
Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 16,6% à la fin de l'exercice 2024 contre 16,9% en 2023 et 17,6% en 2022.

VII.3.6.3. *Rapport prudentiel*

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/12/2024, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 42,6%.

Encours brut EQDOM au 31/12/2024 (en MMAD)	10 258
Encours BSF au 31/12/2024 (en MMAD)	4 369
Rapport prudentiel	**42,6%**

Source : EQDOM

VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2025

Au cours du premier trimestre 2025, EQDOM enregistre une solide performance commerciale sur les crédits personnel et automobile, avec une production nette de 920 MMAD en hausse de 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'encours brut clients affiche une progression de 4%, s'établissant à 10 640 MMAD, contre 10 221 MMAD à fin 2024, portée principalement par le crédit automobile.

Dans cette dynamique favorable, le PNB au 1er trimestre 2025 ressort à 140 MMAD, en hausse de 8% par rapport à l'année précédente.

Les dettes de financement ont augmenté de 5%, par rapport à fin 2024, pour s'afficher à 5 681 MMAD en adéquation avec le développement soutenu de l'activité.

Fort de ses fondamentaux, EQDOM poursuit l'accélération de sa stratégie de croissance :

- Renforcement de l'offre commerciale adaptée aux besoins clients ;
- Développement de nouveaux partenariats ;
- Accélération de la digitalisation des canaux de distribution ;
- Maintien d'une gestion rigoureuse des risques.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin mars	Fin mars	Fin mars 2025 vs Fin mars 2024	
En MMAD	2024	2025	Mt	%
PRODUCTION NETTE	**706**	**920**	**214**	**30%**
PNB	**130**	**140**	**10**	**8%**

Source : EQDOM

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin décembre	Fin mars	Fin mars 2025 vs Fin décembre 2024	
En MMAD	2024	2025	Mt	%
ENCOURS BRUTS	**10 221**	**10 640**	**419**	**4%**
ENCOURS DE REFINANCEMENT	**5 389**	**5 681**	**292**	**5%**

Source : EQDOM

VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2025

La dynamique observée depuis le début de l'année s'est confirmée au deuxième trimestre 2025. La production nette s'établit à 1 892 MMAD, en progression de +30% par rapport à la même période de 2024.

L'encours brut clients affiche une hausse de +8% par rapport à fin 2024, pour atteindre 11 006 MMAD contre 10 221 MMAD à fin décembre, porté principalement par le développement du financement automobile.

Dans ce contexte favorable, le PNB du premier semestre 2025 ressort à 306 MMAD, en progression de +9% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les dettes de financement s'élèvent à 5 836 MMAD, en hausse de +8% par rapport à fin 2024, en ligne avec l'augmentation de l'activité.

Fort de ces résultats, EQDOM poursuit le déploiement de sa stratégie ambitieuse, articulée autour de :

- L'accélération de la transformation digitale et l'amélioration continue de l'expérience client ;
- Le développement de nouveaux partenariats stratégiques ;
- Un suivi proactif des indicateurs de risque et de rentabilité ;
- La maitrise du risque à l'entrée.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin juin	Fin juin	Fin juin 2025 vs Fin juin 2024	
En MMAD	2024	2025	Mt	%
PRODUCTION NETTE	1 453	1 892	439	30%
PNB	281	306	25	9%

Source : EQDOM

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin décembre	Fin juin	Fin juin 2025 vs Fin décembre 2024	
En MMAD	2024	2025	Mt	%
ENCOURS BRUTS	10 221	11 006	785	8%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 389	5 836	447	8%

Source : EQDOM

Partie VIII. Perspectives

Perspectives 2025

Forte de ses fondamentaux et de sa position sur le marché du crédit à la consommation, EQDOM poursuivra en 2025 l'accélération de sa stratégie de croissance à travers :

- Le renforcement de l'offre commerciale pour s'adapter aux besoins évolutifs des clients ;
- L'accélération de la digitalisation des canaux de distribution ;
- Le développement de nouveaux partenariats ;
- Le maintien d'une gestion rigoureuse des risques

Partie IX. Faits exceptionnels

1. Signature du Contrat de Cession d'Actions

(i) Le 11 avril 2024, Société Générale et Saham Finances ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions (le Contrat de Cession d'Actions) portant sur l'acquisition par Saham Finances de l'intégralité des actions détenues par Société Générale dans Saham Bank (ex-SGMB), soit 11 823 392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de Saham Bank (ex-SGMB).

(ii) Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, Saham Finances a procédé le 3 décembre 2024 à l'acquisition de 11 823 392 actions de Saham Bank (ex-SGMB) auprès de Société Générale. A la même date, Saham Finances a également procédé à l'acquisition de huit (8) actions supplémentaires de Saham Bank (ex-SGMB) auprès de Société Générale qui correspondaient à des actions de fonction.

(iii) En conséquence, Saham Finances détenait au le 3 décembre 2024 11 823 400 actions de Saham Bank (ex-SGMB) représentant 57,68% du capital social et des droits de vote de Saham Bank (ex-SGMB), soit indirectement 56,82% d'Eqdom (53,72% à travers Saham Bank (ex-SGMB) et 3,10% à travers Investima).

(iv) La réalisation de l'Acquisition intervenue le 3 décembre 2024 a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par Saham Bank (ex-SGMB) et Investima dans le capital d'Eqdom.

(v) En conséquence, à l'issue de la réalisation de l'Acquisition, Saham Finances, à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'Eqdom, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur les actions Eqdom conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a porté à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 mars 2025 la note d'information relative à **l'Offre Publique d'Achat obligatoire** portant sur les actions d'EQDOM à l'initiative des sociétés Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, sous la référence VI/EM/003/2025.

2. Grève de l'appareil judicaire

L'année 2024 a été marquée par la hausse de production mais perturbée par la grève de l'appareil judicaire :

- Stabilisation de la qualité globale de la nouvelle production et des entrées en défaut sous le seuil d'alerte ;
- Assainissement des NPL avec la poursuite du programme de write off et de radiation ;
- Outillage du recouvrement avec la mise en production d'un nouvel outil sur la pré-déchéance du terme ;
- Performance globale du recouvrement en hausse par rapport à 2023 malgré des événements exogènes (grève de l'appareil judicaire) ayant impacté significativement le T3/2024 ;
- Les actions du recouvrement ont été relancées et accélérées dès fin 2024 pour rattraper le CNR engendré par la grève.

3. Contrôle fiscal

Comme communiqué lors de la publication des comptes arrêtés à juin 2024, Eqdom a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS (Impôt sur les Sociétés) et l'IR (Impôts sur le revenu) concernant les exercices 2020 à 2023 ainsi que la TVA (Taxe sur la Valeur ajoutée) concernant les exercices 2016 à 2023.

À l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été signé avec les services de l'administration fiscale, en date du 31 Décembre 2024, pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 82,4 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net annuel au titre de l'exercice 2024 a été impacté par cette charge fiscale exceptionnelle.

Partie X. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

Partie XI. Facteurs de risque

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

Le risque d'une concentration importante des ventes d'EQDOM auprès d'un ou plusieurs partenaires se traduit comme suit :

- En ce qui concerne les apporteurs d'affaires pour le crédit Perso, seulement 2 grands intermédiaires représentent une part qui dépasse 10% des encours. Leur niveau de risque (taux de NPL) est dans la moyenne des intermédiaires.
- Par ailleurs, pour le produit Auto, 2 grands concessionnaires dont la part dépasse 10% des encours. Leur niveau de risque (taux de NPL) est dans la moyenne des concessionnaires.

XI.1. Risque Client

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

SEGMENT DES CLIENTS CONVENTIONNES

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi, pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non-reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires.

Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

SEGMENT DES FONCTIONNAIRES ET RETRAITES

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est constaté de moins en moins.

SEGMENT DES CLIENTS DIRECTS (NON CONVENTIONNES ET NON FONCTIONNAIRES)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière plus prudente et raisonnée, dans ce sens, et grâce une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit (refonte des scores d'octroi et mise en place d'un profiling risques des clients).

XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

XI.3. Risque de taux et de liquidité

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Il correspond au risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan.

Dans ce contexte, la société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

Le risque structurel de taux est encadré par Saham Bank selon des normes visant à limiter l'exposition de EQDOM en cas de fluctuation des taux de refinancement sur le marché. Ainsi, l'indicateur "Sensibilité VAN" traduit le niveau de l'exposition structurelle de la marge d'intérêt aux fluctuations des taux de refinancement. Cet indicateur ne doit pas dépasser les seuils et limites fixés par le groupe. En cas dépassement, un plan d'action devra être établi pour ramener la sensibilité aux seuils autorisés par le groupe selon les scénarios +/- 10 bps et +/- 100 bps.

La sensibilité VAN calculée selon les scénarios de baisse des taux - 10 bps et - 100 bps au 31/12/2024 respecte les limites fixées :

- Scénario -10bps : -1,4 MMAD à fin 2024 pour un seuil autorisé -4,3 MMAD.
- Scénario -100bps : -15,3 MMAD à fin 2024 pour un seuil autorisé -44,7 MMAD.

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par EQDOM et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe la maison mère Saham Bank.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

XI.4. Risque d'exploitation

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Au titre de 2024 des travaux de mise à niveau du PCA ont été déployés :

- Une revue des plans de reprise des activités critiques et vitales a été effectuée à travers la mise à jour des BIA (Bilan d'impact sur les activités) en tenant compte des liens d'échange avec les partenaires. Actuellement EQDOM dispose de 31 BIA.
- Mise à jour des plans de reprise des activités par direction en fonction de différents scénarios afin de mettre à disposition de toutes les entités les éléments nécessaires à prendre en compte lors d'une gestion de crise
- Actualisation de la stratégie de continuité d'activité suite à la validation des BIA.

En outre, EQDOM dispose d'une cellule de crise composée de membres permanents et de membres mobilisables qui se chargent de la gestion des situations de crises et de la mise en place de plans d'action adéquats pour assurer la continuité d'activité lors de survenance d'un incident ou d'une crise.

A la suite de l'identification de la cellule de crise, un annuaire a été mis à jour et communiqué à l'ensemble des directions.

Afin de tester le caractère opérationnel des solutions de secours mises en place, des tests PCA et Gestion de crise ont été réalisés conformément à un calendrier préalablement défini.

- Eqdom dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste en la mise en place d'une plate-forme informatique de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

XI.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

- Risque de conduite inappropriée ('misconduct')

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'EQDOM, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'EQDOM. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

EQDOM vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

EQDOM a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle.
- Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'EQDOM : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs.
- Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

➢ Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, EQDOM :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée.
- S'engage, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'EQDOM en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique.
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'Eqdom fait l'objet d'une analyse spécifique.
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

➢ Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, EQDOM encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

EQDOM se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne reposant sur un suivi régulier des zones de risque afin d'assurer une remontée efficace des anomalies ainsi que les plans d'actions correctifs.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI), à ce titre, les KRIs ayant enregistré des dépassements de seuils prédéfinis sont remontés par les lignes métiers respectives avec les plans d'actions adéquats.
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle qui permet de générer la cartographie de risque.

La prévention des risques spécifiques liés à l'activité d'Eqdom notamment la fraude externe : Eqdom s'est engagée dans une stratégie de lutte contre la fraude depuis 2021 à travers le déploiement d'actions spécifiques :

- Actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude à travers :
  - Mise à jour et diffusion d'un guide de détection des fraudes auprès des parties prenantes.

- La tenue de formations annuelles afin de contribuer au renforcement de la vigilance des acteurs concernés par l'octroi et le financement.
- Sensibilisation régulière du réseau commercial sur les différentes pratiques de la fraude.

- Des échanges trimestriels auprès de l'APSF afin de partager les fichiers de fraudes avec les confrères.
- La mise en place d'un comité trimestriel dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.
- Le suivi des indicateurs de fraudes tel le taux de fraude évitée par rapport aux subies, le taux de fraudes subies par rapport au PNB.

XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des emprunts, au fur et à mesure des besoins observés.
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par la Direction financière, de reporting mensuels et trimestriels destinés à la Direction Générale de l'entité et à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- Pour le risque de liquidité, les impasses de liquidité sont associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;
- La gestion du risque structurel de taux repose notamment sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments du bilan, aux mouvements des taux d'intérêts selon différents scénarios ±10 bps et ±100 bps. La sensibilité de la VAN doit respecter les seuils et limites notifiés par le groupe ;
- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et la supervision du groupe.
- L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'action validés ;
- Les seuils et les limites sont suivis par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc…), toutefois, grâce à un son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différents instances de supervision

notamment Groupe, EQDOM est en mesure de faire face à ce type de risque, et arrive ainsi à les éviter ou à limiter leurs impacts.

XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maitrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit. En 2024, EQDOM n'a pas connu de changement significatif de son mix produit.

XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant en un suivi rapproché des demandes de délivrance des notices RPA afin de contrecarrer au maximum les départs et des barèmes défense encours.

De même la vulgarisation de la maturité 144 mois sur le marché et l'agressivité des tarifs proposés par les confrères constitue une menace sur les encours fonctionnaires et à ce titre EQDOM a opéré une analyse de l'existant et appliqué une refonte de sa tarification en fonction des évolutions constatées. La proximité avec les intermédiaires est aussi un levier important pour pérenniser une bonne relation avec eux.

XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique

En 2023, EDQOM a élaboré une nouvelle feuille de route inspirée des guidelines Groupe et de la région Maroc, et articulée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation consacre la volonté d'EQDOM a adopté les bonnes pratiques en matière de RSE. Engageante pour l'entreprise, comme pour ses collaborateurs, des initiatives de réduction d'empreinte carbone ont été identifiées et mises en œuvre sur des aspects logistiques, immobiliers, consommation responsable, etc.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation vise à positionner EQDOM en tant que leader des financements à impacts positifs. A cet effet, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente, avec pour vocation d'avoir un effet de levier sur la consommation responsable.

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur constitue son engagement historique en matière de diversité et l'équité genre.

De ce fait, EQDOM n'a pas identifié de risque financier lié aux questions environnementales durant l'exercice 2024.

Partie XII. Annexes

Statuts

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Rapport de notation

https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263

Rapport financier annuel

- **2024 :** https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **2023 :** https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **2022 :** https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/RAPPORT_FINANCIER_ANNUEL_2022.pdf

Communication financière

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Communiqués de presse

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1